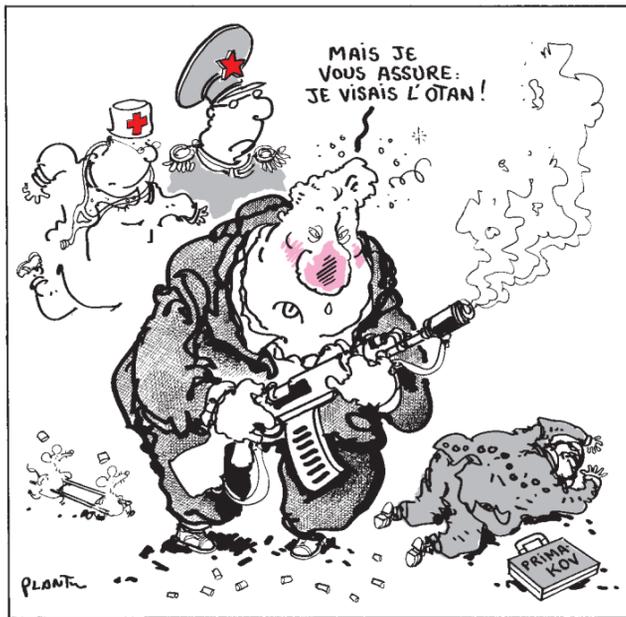


## Russie : Boris Eltsine provoque la crise

- Le président russe limogé Evgueni Primakov ● Il reprochait à son premier ministre de retarder les réformes ● Sergueï Stepachine, ministre de l'intérieur, pourrait prendre la tête du gouvernement ● Les députés examinent une procédure de destitution du chef de l'Etat

**LE PRÉSIDENT** Boris Eltsine a limogé, mercredi 12 mai, son premier ministre, Evgueni Primakov, et proposé, pour le remplacer, le ministre de l'intérieur, Sergueï Stepachine. La nouvelle est tombée à la veille de l'ouverture, jeudi, d'un débat à la Douma, la chambre basse du Parlement, sur une éventuelle destitution du président russe et le jour de l'arrivée de Jacques Chirac à Moscou pour une visite de deux jours. Elle a été annoncée, dans un communiqué, par le service de presse du chef de l'Etat qui reproche à M. Primakov, nommé en septembre dernier, de faire traîner la mise en œuvre des réformes économiques. « *Le gouvernement, a dit Boris Eltsine - cité dans le communiqué - a rempli entièrement sa tâche tactique d'amélioration de la situation économique, mais la question de la stratégie économique reste ouverte.* » Le communiqué poursuit, citant toujours M. Eltsine : « *On n'a pas le droit de repousser de six*



mois [jusqu'aux élections législatives de décembre] les décisions nécessaires pour relancer l'économie ». Celle-ci doit être confirmée par la Douma avant d'être officialisée. Si elle devait être rejetée trois fois par la Douma, M. Eltsine n'aurait d'autre choix que de dissoudre la chambre et de convoquer des élections anticipées. Depuis plusieurs semaines, les dissensions entre le président et M. Primakov n'avaient cessé de prendre de l'ampleur. La nomination de l'ancien premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, comme envoyé spécial de M. Eltsine dans les Balkans avait été interprétée comme un camouflet à l'adresse de M. Primakov. Du fait, notamment, des congés de convalescence répétés du président, Evgueni Primakov était apparu, à plusieurs reprises, comme l'homme fort du Kremlin, en conflit fréquent avec des personnalités proches de Boris Eltsine.

Lire page 6

## Police contre dopage

■ Richard Virenque reconnaît avoir pris des produits suspects

■ Sa participation au Tour d'Italie pourrait être compromise

■ Frank Vandembroucke raconte le trafic de produits illicites mis au jour par les policiers

Lire page 25  
et notre éditorial page 16

## A Cannes, cinéma d'auteurs

**DU 12 AU 24 MAI**, le cinéma mondial a rendez-vous à Cannes. *Le Monde* consacre un cahier spécial à ce festival riche en films d'auteurs venus d'Europe et d'Asie. Il présente à ses lecteurs David Cronenberg, réalisateur américain et président du jury, ainsi que l'analyse du paysage économique d'une industrie soumise à une mutation brutale.

Lire pages 30 et 31  
et notre cahier spécial

## Kosovo : diplomatie et bombardements

Jacques Chirac et le secrétaire d'Etat adjoint américain, Strobe Talbott, étaient, mercredi 12 mai, à Moscou pour des conversations sur la crise, tandis que l'OTAN poursuivait ses frappes. p. 2 à 4



JOSEPH CLAUDIUS

## Dans le Tarn avec Jaurès

Toute sa vie, le tribun socialiste est resté proche de son terroir. De Carmaux à Castres, des « routes Jaurès » invitent à suivre ses traces. p. 26 et 27

## FN : la victoire de Jean-Marie Le Pen

Le tribunal de grande instance de Paris a reconnu, mardi 11 mai, le président du parti d'extrême droite comme seul détenteur du nom et des emblèmes du Front national. p. 8

## Fusion en suspens dans la pharmacie

L'accord entre Rhône-Poulenc et Hoechst n'attend plus que le feu vert de la Kuwait Petroleum Corporation (KPC), actionnaire principal du groupe allemand. p. 17

## Le clan Carlos

Emprisonné en France pour le meurtre de deux policiers en juin 1975, « El Chacal » est soutenu, au Venezuela, par son père et toute sa famille. p. 14

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 513 - 7,50 F



## La pendule de Louis XV ignore le bogue de l'an 2000

**ELLE TRÔNE** dans un salon du château de Versailles auquel elle a donné son nom - le « salon de la pendule » -, à deux pas de la chambre de Louis XV, qui l'avait achetée en 1749, et n'eut qu'à se louer de ses bons et royaux services. Discrète, elle reste à l'abri du flot des touristes et ne se laisse admirer qu'à l'occasion de visites spécialisées.

Elle a deux cent cinquante-trois ans et toutes ses dents. Dont mille quatre cent soixante et une quenottes, réparties sur une fine roue de bronze, qui font sa différence. Grâce à elles, la pendule prodige égrène depuis un quart de millénaire - outre les secondes, les minutes et les heures - les jours, les mois, les années et les siècles, sans en omettre aucun. A raison d'un minuscule saut d'une dent par vingt-quatre heures, les années bissextiles sont prises en compte et le 29 février revient, tous les quatre ans, faire un tour dans la ronde éphémère.

« *Inventée par Passemant, exécutée par Dauthiau, examinée et approuvée par l'Académie royale des sciences le 23 août 1749* », cette merveille est couronnée d'un globe de verre où la gravitation des planètes dans un système solaire miniature illustre exactement les révé-

lations coperniciennes. Plus bas, sur un cadran bleu, s'affichent les phases de la Lune qui n'avait plus rendez-vous avec le Roi-Soleil.

Enfin, la « révolutionnaire » mécanique dispose d'un voyant des années à quatre chiffres qui lui permettrait, théoriquement, de rester exacte jusqu'à l'an... 9999 ! Au soir du 31 décembre, elle entrera dans l'an 2000 sans faire le moindre caprice : la pendule de Passemant se moque des bogues comme de son premier tic-tac.

Depuis dix-sept ans, c'est Daniel Mornas, restaurateur et réparateur, qui veille amoureusement sur les pendules du château. Très régulièrement, ce sage docteur Clock, qui se garde de chatouillements superflus, vient les ausculter, les bichonner et sait trouver les gestes pour les remonter avant qu'elles ne soient à leur heure dernière.

Pour « la » Passemant, comme on dirait d'une favorite, Daniel Mornas se contente le plus souvent de quelques tours de clé et d'un léger ajustement. « *Vous voyez, elle a pris trente secondes d'avance en trois semaines, c'est son rythme, je la laisse vivre sa vie.* » Voilà une dizaine d'années, le maître du temps s'est cependant livré à une révision lourde, en dé-

montant la plupart de ses mille pièces. Trois mois de besogne avec, au bout, une légère angoisse : l'ai-je bien remontée ?

L'horloger du château, mélancolique sur le métier « *qui se perd* », comme se sont perdues les manières de l'ancien temps et comme risque de s'évanouir la passion irraisonnée pour la belle ouvrage, pense à ces assis, ses frères, qui, à la leur des bougies et des naturelles lumières du Grand Siècle, avec des instruments archaïques, œuvrèrent en visionnaires géniaux pour réaliser ce bijou capable de franchir le mur des ans.

Avec sa tête ronde perpétuellement dans les étoiles, ses aristocratiques épaules tombantes, ses larges hanches, ses jambes galbées et son voluptueux balancement, la miraculeuse pendule a quelque chose d'humain. Comment s'étonner dès lors si, dans l'étourdissant silence des corridors ombreux, des salons d'apparat, des cabinets privés et des alcôves à secrets où l'Histoire s'est juste assoupie, en tendant l'oreille vers son cœur d'or, ce n'est plus un banal tic-tac que l'on perçoit, mais comme une respiration ?

Robert Belleret

## POINT DE VUE

### Lettre d'un voyageur au président de la République

par Régis Debray

**R**ETOUR de Macédoine, de Serbie et du Kosovo, je me dois de vous livrer une impression : j'ai peur, Monsieur le Président, que nous ne fassions fausse route. Vous êtes un homme de terrain. Vous ne prisez guère les intellectuels qui remplissent nos colonnes d'à-peu-près grandiloquents et péremptoirs. Cela tombe bien : moi non plus. Je m'en tiendrai donc aux faits. Chacun les siens, me direz-vous. Ceux que j'ai pu observer sur place, dans un court séjour - une semaine en Serbie (Belgrade, Novi Sad, Nis, Vramje) du 2 au 9 mai, dont quatre jours au Kosovo, de Pristina à Prej, de Pritzen à Podujevo -, ne me semblent pas correspondre aux mots que vous utilisez, de loin et de bonne foi.

Ne me croyez pas partial. J'ai passé la semaine précédente en Macédoine, assisté à l'arrivée des réfugiés, écouté leurs témoignages. Ils m'ont bouleversé, comme beaucoup d'autres. J'ai voulu à tout prix aller voir « de

l'autre côté » comment un tel forfait était possible. Me méfiant des voyages façon Intourist, ou des déplacements journalistiques en car, j'ai demandé aux autorités serbes à avoir mon propre traducteur, mon propre véhicule et la possibilité d'aller et de parler à qui bon me semblait. Contrat respecté.

Important, l'interprète ? Oui. Car j'ai constaté à mon grand dam - mais comment faire autrement ? - qu'on peut, en Macédoine et en Albanie, s'en remettre imprudemment à des truchements locaux qui, sympathisants ou militants de l'UCK pour la plupart, prêtent leur regard et leur réseau à l'étranger fraîchement débarqué. Les récits d'exactions sont trop nombreux pour qu'on mette en doute un fond indénié de réalité.

Lire la suite page 15

Régis Debray est écrivain et philosophe.

OUVERTURE OFFICIELLE CANNES 99

MICHEL SEYDOUX présente  
Julia ORMOND  
Oleg MENSHIKOV

Richard HARRIS  
Alexey PETRENKO

BARBIER  
SIBÉRIE

VIVEZ CANNES COMME SI VOUS Y ÉTIEZ !  
"Le Barbier de Sibérie" sort partout en France simultanément à sa présentation au Festival.  
Découvrez-le vous aussi dès ce soir ! (pour horaires exacts, voir salles habituelles)

## « Ringardiser » la violence

**NÉ EN MARS**, le mouvement « Stop la violence » tente peu à peu de se structurer. Au fil des tournées, ces jeunes des cités qui souhaitent « ringardiser la violence » rencontrent d'autres jeunes, débattent et constituent des relais dans les grandes villes. « *C'est du 100 % neuf, alors, forcément, c'est le bordel*, raconte l'un des porte-parole. *Une chose est sûre : les sentiers battus ne sont plus praticables.* »

Aujourd'hui constitués en association, ils organisent, le 29 mai, à Paris, une « grande mobil' » [« mobil' » pour mobilisation]. De la place Stalingrad à la Villette défilent des plates-formes mobiles équipées de sonos qui serviront de scènes de théâtre, de danse, de poésie et de musique.

Lire page 11

## Le nouveau patron de la Bundesbank



ERNST WELTEKE

**QUATRE MOIS** après l'avènement de la monnaie unique, le président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, s'apprête à passer la main. Pour lui succéder, le gouvernement allemand a choisi Ernst Welteke, cinquante-six ans, un proche du nouveau ministre des finances, le social-démocrate Hans Eichel.

Lire page 20

International.....	2	Aujourd'hui.....	25
France.....	8	Météorologie, jeux..	26
Société.....	11	Carnet.....	29
Régions.....	13	Culture.....	30
Horizons.....	14	Guide culturel.....	32
Entreprises.....	17	Kiosque.....	34
Communication.....	21	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	35

## INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

**BALKANS** L'arrêt des bombardements constitue un préalable à toute discussion sur le Kosovo aux Nations unies, ont estimé conjointement Russes et Chinois, mardi 11 mai, à l'is-

sue de la visite à Pékin de l'envoyé spécial russe Viktor Tchernomyrdine. La Chine a renoncé mardi à exiger une condamnation de l'OTAN pour le bombardement de son ambassade

mais demande des concessions sur d'autres sujets, notamment économiques. ● JACQUES CHIRAC, en visite à Moscou mercredi et jeudi, entend s'assurer, le jour venu, d'une

participation de la Russie à une force de paix déployée au Kosovo. ● L'OTAN a poursuivi ses bombardements, estimant que le retrait des forces serbes annoncé par Belgrade

devait être un « début de retrait total ». ● LE HAUT-COMMISSARIAT AUX RÉFUGIÉS lance un appel à ses bailleurs de fonds par manque de moyens face à l'afflux des réfugiés.

## Les moyens manquent toujours face aux 910 000 réfugiés du Kosovo

Le Haut-Commissariat aux réfugiés (HCR), dont le budget est épuisé, lance un SOS aux pays donateurs, estimant que sa mission pourrait être « compromise ». L'ONU a réuni à Genève les différentes organisations humanitaires afin de coordonner les aides

**REJETANT** la demande chinoise, soutenue par les Russes, d'un arrêt des bombardements, refusant d'accorder le moindre crédit à Belgrade qui a annoncé un retrait partiel de ses troupes du Kosovo, l'Alliance atlantique a poursuivi, mercredi 12 mai, ses frappes aériennes contre la Yougoslavie. Avec la visite, mercredi, du président français, Jacques Chirac, et du secrétaire d'Etat adjoint américain, Strobe Talbott, à Moscou, celle du chancelier allemand Gerhard Schröder à Pékin, les efforts diplomatiques se poursuivent pour trouver une issue à la crise.

● **La visite à Pékin du chancelier allemand**, mercredi, a coïncidé avec le retour dans la capitale chinoise des cendres des victimes du bombardement de l'ambassade à Belgrade. Au cours de cette visite, très écourtée par rapport au projet initial, M. Schröder devait présenter des excuses aux dirigeants chinois pour cette méprise de l'aviation de l'OTAN et plaider pour que la Chine n'entrave pas

l'élaboration par le Conseil de sécurité de l'ONU d'un règlement pour le Kosovo. A l'issue des entretiens qu'il avait eus la veille à Pékin, l'envoyé spécial russe Viktor Tchernomyrdine avait indiqué que l'arrêt des bombardements constitue un préalable à toute discussion sur le Kosovo aux Nations unies et que Pékin comme Moscou estimait que tout plan de règlement

devra obtenir l'accord de Belgrade. Face à l'opposition d'une majorité de membres du Conseil de sécurité de l'ONU, la Chine a renoncé mardi à exiger une condamnation de l'OTAN pour le bombardement de son ambassade.

● **Les points de désaccord qui subsistent entre Russes et Occidentaux** sur les principes d'un règlement pour le Kosovo devaient

## Honneur aux victimes chinoises du bombardement

**Les cendres des victimes chinoises tuées le 7 mai dans le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade – trois journalistes seulement, un quatrième disparu ayant été finalement retrouvé vivant – ont été accueillies solennellement, mercredi 12 mai, à Pékin en même temps que les 20 personnes blessées au cours de l'opération de l'OTAN. Une cérémonie d'une quarantaine de minutes s'est tenue à l'aéroport de la capitale en présence de plusieurs représentants du régime, dont le vice-président Hu Jintao. Les journalistes étrangers étaient tenus à distance.**

L'accès au quartier diplomatique restait strictement contrôlé. Aucune manifestation n'avait été enregistrée mercredi matin. Les drapeaux étaient en berne à l'ambassade américaine et dans plusieurs autres missions diplomatiques. L'ambassadeur James Sasser a pu sortir de son ambassade mercredi, pour la première fois depuis quatre jours.

## « Les réfugiés ne pourront pas passer l'hiver sous les tentes », s'inquiète le HCR

GENÈVE  
de notre correspondant

Dans un SOS lancé à la communauté internationale, le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a averti, mardi 11 mai, à Genève, que le manque de fonds « pourrait compromettre sérieusement » ses opérations d'aide en faveur des 750 000 réfugiés du Kosovo en attente dans les pays limitrophes.

« Jour après jour, nous voyons des milliers de réfugiés arriver dans un état déplorable et nous sommes témoins de l'un des plus grands flux de réfugiés de ce siècle en Europe », a déclaré la haut-commissaire, Sadako Ogata. « Nous ne parons qu'au plus pressé et pour le moment nous ne voyons pas le bout du tunnel », a-t-elle souligné, avant de solliciter l'aide des pays donateurs pour « affronter cette urgence. Je m'adresse tout particulièrement aux pays européens et à la Commission européenne. Nous nous trouvons devant une tragédie européenne. L'Europe se doit de porter une large part de la charge. »

En l'espace de six semaines, indique le HCR, quelque 780 000 réfugiés ont été contraints de fuir dans les pays voisins. Alors que 36 000 d'entre eux ont été évacués vers des pays tiers, 423 000 se trouvent toujours en Albanie, 241 000 dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, 63 000 au Monténégro et 18 000 en Bosnie-Herzégovine. Depuis le début du conflit en mars 1998, le HCR évalue à plus de 910 000 le nombre total de réfugiés du Kosovo.

## RESEAU DE RAVITAILLEMENT

Pour le premier semestre de l'année, le HCR avait demandé 143 millions de dollars (132 millions d'euros) afin de financer ses opérations sur le terrain. Jusqu'à la veille du début des frappes aériennes de l'OTAN le 24 mars, ses délégués travaillaient à l'intérieur du Kosovo pour venir en aide à environ 400 000 personnes, et au Monténégro où des milliers de déplacés avaient trouvé refuge.

Avec l'accélération des événements et l'intensification de l'exode du Kosovo à

partir de fin mars, le HCR a dû réorienter ses efforts en un temps record vers l'Albanie, la Macédoine et le Monténégro. Depuis lors, le HCR dispose de 307 employés dans la région, dont 126 sont des expatriés.

Énumérant l'assistance fournie par son organisation, M<sup>me</sup> Ogata a rappelé que le HCR a mis en place un réseau de ravitaillement de matériel de secours d'une valeur de 37 millions de dollars. Chaque semaine, cinq avions acheminent deux mille tentes vers Skopje et Tirana, tandis qu'une centaine de camions transportent des couvertures, des matelas, des trousse hygiéniques et autres secours comme des ustensiles de cuisine et des tonnes de savon. Malgré ce surcroît d'activités, des 143 millions de dollars initialement prévus, seuls 71 millions ont été versés et déjà dépensés dans leur totalité.

Les Etats-Unis, qui ont déjà octroyé 8,5 millions, ont annoncé, mardi 11 mai, une nouvelle contribution de 5 millions de dollars. Mais les fonds s'épuisent et si d'autres sommes ne sont pas rapidement

prises à disposition, le HCR se verra contraint de limiter, voire de cesser ses activités, redoute sa porte-parole Judith Kummin. Parmi les vingt-cinq pays traditionnellement donateurs, le Japon s'est montré de loin le plus généreux en déboursant 23 millions de dollars. L'Italie arrive aussi dans le peloton de tête, grâce à une aide privée de 8,8 millions de dollars.

## ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Les membres de l'Union européenne se sont souvent engagés dans des aides directes importantes. Les organisations non gouvernementales apportent de leur côté un soutien considérable. Mais concernant le HCR, les contributions de gouvernements de pays comme la France et la Grande-Bretagne ne dépassent même pas un million de dollars. Paris aurait néanmoins fait part de son intention de rajouter 1,2 million de dollars, selon un responsable du HCR. De leur côté, des pays plus petits comme le Danemark, les Pays-Bas et la Suisse ont chacun donné un peu plus de

3 millions. Quant à l'Arabie saoudite, malgré ses sympathies affichées pour les Kosovars musulmans, elle s'est contentée de verser 50 000 dollars.

Afin de permettre au HCR d'assumer ses responsabilités, M<sup>me</sup> Ogata espère que son appel sera entendu. « L'amélioration des conditions de vie dans les camps est notre priorité, a-t-elle affirmé. Mais nous devons nous préparer en cas d'autres flux de réfugiés, ainsi que pour les aider à retourner chez eux le moment venu. Entre-temps, l'hiver approche et nous devons aussi nous préparer, si d'ici là leur retour n'aura pas été possible. Les réfugiés ne pourront pas passer l'hiver sous les tentes. »

Une réunion sur la crise des Balkans, présidée par le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, se tiendra jeudi et vendredi à Genève, en vue de mieux coordonner la réponse humanitaire des agences des Nations unies et de mobiliser l'aide internationale.

Jean-Claude Buhner

## Tristes campements de fortune sur la « riviera » monténégrine

ULCINJ (Monténégro)  
de notre envoyée spéciale

Ça aurait pu être une vision de rêve : des tentes blanches sous les pins, bordant une plage de sable de plus de dix kilomètres, jusqu'à la frontière avec l'Albanie. Mais ces camps de toile ont été montés à Ulcinj, vieille cité albanaise devenue monténégrine en 1880, par Médecins du monde et Médecins sans frontières pour accueillir quelque 2 500 réfugiés kosovars. Et ces derniers ne savent pas encore que deux kilomètres plus loin, des barraques en bois, dressées pour accueillir de jeunes « pionniers » de la Yougoslavie d'antan, abritent, « provisoirement » mais depuis des années, des réfugiés de ses autres guerres : Bosniaques et Serbes de Krajina principalement, en tout quelque 300 personnes.

« Plusieurs fois, je me suis dit qu'il aurait mieux valu qu'on meure sous les obus plutôt que de voir mes enfants élevés ainsi », dit doucement Yasminka Lemes, 46 ans, en retenant d'une main décharnée ses lunettes cassées, assise dans son « salon cuisine »

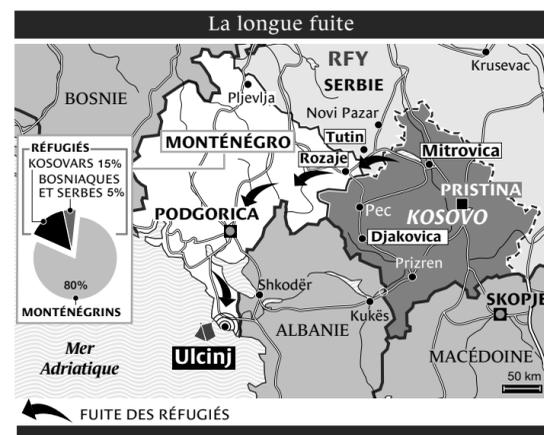
branlant de quatre mètres carrés. Cette économiste de formation fut interprète d'anglais lors des Jeux olympiques de Sarajevo, où elle est née d'un père musulman et d'une mère serbe. Trois mois après le début de la guerre, un médecin étranger qui s'était occupée de sa fille, opérée d'un poumon à sept mois, a pu la faire évacuer, avec son mari ingénieur et son deuxième enfant. De camp en camp, ils sont arrivés à Ulcinj, où son mari, malade, vient de mourir.

## « IL ME RESTE MES SOUVENIRS »

Yasminka continue à faire des ménages ou à travailler dans les champs, pour 30 francs par jour. « Je n'ai pas le courage de retourner à Sarajevo, dit-elle. Ma maison n'existe plus et on m'a dit qu'on peut marcher cinq jours dans la ville sans retrouver un visage connu ; il me reste mes souvenirs, je veux les garder. » Ses voisins, eux, ont peur des Serbes installés dans leur village, alors que ses plus proches amis, dans ce camp, sont des Serbes de Krajina, totalement désespérés.

Dans un des camps kosovars, l'interprète albanais ne veut pas traduire la question qui s'impose : « Ne craignez-vous pas de rester ici, comme ces réfugiés de Bosnie ou de Krajina ? » « Il ne faut pas le leur dire, ils viennent d'arriver », dit-il. Ces derniers arrivants ont pris le bus à Kosovo Mitrovica, au nord de Pristina, trois jours plus tôt. Le bus de la ligne régulière vers la capitale monténégrine, qui venait de reprendre du service, par une route détournée passant par la Serbie (un pont sur la route directe a été détruit par l'OTAN). Mais avant cette « normalisation », ils furent chassés, le 14 avril, vers Djakovica, d'où les militaires ne les laissèrent pas aller en Albanie. Ils se sont retrouvés dans un groupe revenu à pied, le 25 avril, à Mitrovica. Ils ont vu les villages autour en feu, ils ont « vu des morts », certains ont retrouvé leurs propres maisons pillées, ils « ne pouvaient plus acheter de quoi manger » : dès qu'ils l'ont pu, ceux qui avaient de quoi payer le trajet (160 francs) sont repartis, formant une colonne de cinq bus.

A l'arrêt de Tutin, en Serbie, les



hommes furent retenus. A Rozaje, l'arrêt suivant à l'entrée du Monténégro, les femmes ont refusé de continuer sans eux. Le CICR, le HCR et la police monténégrine sont alors intervenus : les hommes sont arrivés

cinq heures plus tard. Les jeunes avaient été interrogés et battus. On vérifie encore que personne ne manque à l'appel.

Des brochures touristiques monténégrines, gisant en piles dans des agences désertes, annoncent fièrement que ce pays de 650 000 habitants, aux allures de Côte d'Azur du début du siècle, dispose de 150 000 lits pour vacanciers, dont la moitié chez l'habitant. Mais ce pourcentage record a fait place, fin mars, à un autre : le Monténégro abrite désormais 15 à 20 % de réfugiés, selon qu'on y inclut ou non ceux qui ont précédé les Kosovars. Pour autant, aucun hôtel n'est réquisitionné. Même à Ulcinj, ville balnéaire de 25 000 habitants, peuplée à 90 % d'Albanais monténégrins, qui s'est gonflée de 35 000 réfugiés...

Ce sont souvent des Kosovars « ai-

sés », qui logent quasiment tous chez des particuliers (les pauvres vont sur la plage ou poursuivent leur route vers l'Albanie). Ils peuvent aussi tenter un passage clandestin en bateau vers l'Italie, pour 7 500 francs la place adulte. Mais un soir, début mai, la marine yougoslave a fait rebrousser chemin à l'un de ces bateaux et à sa centaine de passagers. Il y a eu des tirs mais pas de blessés. Tous auraient été relâchés. La presse n'a pas fait état de réseaux de passeurs démantelés. Les complexités seraient solides, sans doute plus que le désir officiel des autorités, monténégrines ou fédérales, de garder leurs « déplacés internes » (au sein de la République fédérale de Yougoslavie, Serbie et Monténégro).

Issa Bajram, un réfugié de Pec, clame sa colère contre les « frères aïdes » d'Ulcinj qui réclament près de 1 000 francs par mois pour une chambre. Mais parmi ces derniers, certains pointent du doigt les Mercedes et autres BMW immatriculées au Kosovo qui ont envahi leur ville. Hadizha, comptable à l'hôpital local, se borne à prier Dieu, dit-elle, que tout cela s'arrête vite : les prix sont plus hauts que jamais, plus qu'en pleine saison avant les guerres. Son mari, ouvrier, n'est plus payé depuis neuf ans et, avec 500 francs par mois, elle ne peut nourrir à la fois sa famille et les réfugiés qu'elle loge gratuitement, un couple de Pec et leurs trois enfants qui avaient l'habitude de louer chez elle en été. « Mais jamais je ne leur demanderai quoi que ce soit, dit-elle. Qui sait si nous-mêmes un jour, si les gens de Milosevic reviennent au pouvoir ici, on ne sera pas chassés à notre tour ? »

Sophie Shihab

Tournez la page et découvrez  
la meilleure adresse  
pour profiter des offres HP.



Intel, le logo Intel Inside et Celeron sont des marques déposées d'Intel Corporation.



## DES SACS PLASTIQUE EN GUISE DE CARTABLES



Dans le centre sportif de Tirana, reconverti en camp d'accueil pour Kosovars, une rangée d'élèves devant la tente qui leur sert d'école. Ils portent des sacs plastique blancs contenant cahiers et crayons et marqués du sigle de l'Unicef.

## La République fédérale de Yougoslavie accuse l'OTAN à la Cour de La Haye

LA HAYE

de notre correspondant

La Cour internationale de justice (CIJ) devait clore mercredi 12 mai ses audiences ouvertes lundi dans le cadre d'une plainte de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) contre dix pays de l'OTAN. L'Etat accusateur, tout comme les accusés, se sont présentés devant les juges avec des cartes biaisées, développant parfois des thèses hasardeuses pour la justice internationale.

C'est le 29 avril que la RFY se tourne vers la Cour internationale de justice. Belgrade affirme que les Etats de l'Alliance ont commis « des actes par lesquels ils ont violé leurs obligations internationales de ne pas recourir à l'emploi de la force contre un autre Etat, de ne pas s'immiscer dans les affaires intérieures de cet Etat et de ne pas porter atteinte à sa souveraineté ». Détail qui a son importance : Belgrade n'a reconnu la compétence de la Cour que quelques jours avant de la saisir.

Officiellement, la RFY veut obtenir un jugement sur le fond concernant l'illégalité des frappes aériennes, et faire en sorte que soit prononcée une « ordonnance en mesures conservatoires », équivalent en droit international du jugement en référé, se traduisant par l'obligation théorique pour les belligérants de geler les bombardements. La RFY estime que les bombardements sont illégaux

parce que décidés sans le soutien d'une résolution des Nations unies. Officieusement, la Yougoslavie veut utiliser la caisse de résonance de la juridiction internationale pour faire passer son message de pays injustement agressé.

Pour présenter ses arguments, Belgrade a fait appel à plusieurs juristes en provenance de « pays ennemis » : la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne. La délégation est menée par Rodoljub Etinski, conseiller juridique au ministère des affaires étrangères, dont le costume arbore l'habituel badge en forme de cible. Au cours de ses dépositions, il affirme, sans apporter de preuves, que l'OTAN se livre à un « génocide » en Serbie, qui a fait à ce jour 1 200 morts et plus de 4 500 blessés.

UNE COMPÉTENCE DÉNIÉE

Face à ces accusations, les dix Etats ont opté pour une approche commune, mais qui tient compte des intérêts nationaux. Au cours de la semaine passée, leurs avocats ont travaillé en « étroite concertation », se réunissant à Londres pour « éviter les contradictions », raconte un juriste. Au final, même s'ils se sont élevés contre « le cynisme aux proportions orwelliennes » dont fait preuve la RFY en se disant victime d'un génocide, les dix ont répondu par des arguments relevant plus de la technique juridique que du fond.

Les Etats-Unis, l'Italie, l'Allemagne et la France ont plaidé qu'ils ne reconnaissent tout simplement pas la compétence de la CIJ. Celle-ci est en effet soumise au bon vouloir de chaque Etat. Ainsi, les Etats-Unis ont-ils abrogé leur engagement à se soumettre aux jugements de la Cour en 1984, lorsque celle-ci se pencha sur l'aide américaine aux « Contras », au Nicaragua. Poursuivie pour ses essais nucléaires dans l'atmosphère dans le Pacifique, la France fit de même en 1974.

La RFY se réfère également à la Convention sur le génocide, qui pose le principe de la compétence de la CIJ ? « Lorsque nous avons signé, nous avons émis la réserve qu'une telle compétence devait être expressément reconnue, au cas par cas », rappelle-t-on côté américain.

Pour leur part, la Belgique, les Pays-Bas et le Canada affirment que la RFY n'est pas membre de l'ONU. La Cour se prononcera sur les mesures conservatoires dans deux semaines au maximum. En avril 1993, la CIJ en avait fait de même suite à une plainte de la Bosnie contre la Serbie. Non seulement les combats se sont poursuivis, mais ils ont culminé en juillet 1995 par le massacre, par les troupes du général Mladic, de 10 300 musulmans dans « l'enclave protégée » de Srebrenica.

Alain Franco

## Les enfants des réfugiés kosovars retournent à l'école à Tirana

TIRANA

de notre envoyé spécial

La piscine olympique est vide. Le carrelage bleu est gris de poussière. Des chants d'enfants montent dans

REPORTAGE

Sous la tente, les élèves jouent, dessinent et apprennent des chants patriotiques

l'air déjà chaud du matin. Ecole de fortune pour petits Kosovars, six grandes tentes blanches bordent le bassin sans eau du centre sportif des piscines, un complexe de loisirs situé à la sortie sud de Tirana. La chanson évoque le gilet de costume traditionnel, le xhamadani. « On le porte au Kosovo, on le porte en Albanie, on a le même sang, on est des frères », dit le premier couplet... Le deuxième sacralise un instrument de musique folklorique, une sorte de petite guitare : « Les cordes du cifteli touchent notre cœur, qu'elle est grande notre Albanie. »

Une vingtaine d'élèves sont assis en tailleur sur le tapis de sol noir de la tente. Les mains se tendent, bien haut. Il y a beaucoup de volontaires et peu d'élus. Deux garçons déclament l'un après l'autre, avec sérieux et emphase, des poèmes patriotiques. Jupe et chemisier beiges, l'institutrice encourage ses élèves. Des voix cristallines s'élèvent des tentes voisines. Midi approche. Mirela Kovaci récapitule au tableau les activités de la matinée. Elle enseigne les matières plutôt littéraires, l'orthographe et aussi la grammaire. Elle privilégie les jeux qui sont, dit-elle, « plus adaptés à la situation ». Les enfants font connaissance. Ils déclinent leurs prénoms, trouvent des mots pour se décrire les uns les autres et « plongent bien vite dans la convivialité », explique-t-elle.

« LA LIBERTÉ APPROCHE »

Née à Shkodër, dans le nord-ouest du pays, Mirela Kovaci vit à Tirana depuis plusieurs années. Elle s'occupe des plus grands le matin, fait la maternelle à la mi-journée et prend le cours élémentaire en fin d'après-midi. Les autres matières sont enseignées dans les tentes voisines par quatre maîtres kosovars et deux autres instituteurs albanais.

Le Kosovo est présent dans tous les cœurs, dans toutes les tentes. Le « plus beau dessin du 10 mai 1999 » est punaïé sur un grand tableau noir, au bord du bassin. Le titre : « Le jour de la liberté approche », est écrit d'une main peu assurée, en grosses lettres vertes. Un imposant soleil jaune darde de longs rayons, irradiant une belle maison à étages et différents arbres. Une voiture circule. Un avion vole. Un réfugié, un panier dans chaque main, et des enfants marchent, sous la protection de trois blasons de l'UCK (l'armée de libération du Kosovo) rouges frappés de l'aigle à deux têtes. Le symbole est fort.

Un mot de la maîtresse, et les enfants glissent cahiers et crayons dans leur « cartable », un simple sac plastique blanc, marqué du sigle bleu de l'Unicef, le Fonds des Nations unies pour l'enfance. L'agence de l'ONU travaille ici en collaboration avec une organisation non gouvernementale locale, le Centre du développement humain, finance ses activités et prend à sa charge le salaire des enseignants et ceux des psychologues qui aident les enfants à survivre aux horreurs de l'exode. Garçons et filles quittent sagement leur « classe ». L'espace manque, pas question de courir dans tous les sens. Dans les tentes alentours, les ménagères surveillent attentivement de petits réchauds à gaz. L'heure du déjeuner approche. Le couvert est mis à même le sol. Les plus vieux étendent leurs jambes raidies par l'âge entre les assiettes.

De l'autre côté de la piscine, des militaires albanais montent maladroitement de nouvelles tentes blanches. L'été se profile, avec ses fortes chaleurs et ses pluies orangeuses. Les grandes tentes vertes, montées dans l'urgence alors que les réfugiés arrivaient à flots inin-

ment-ils. *Nous ne sommes pas là pour les inciter à participer à nos activités religieuses, mais simplement pour les écouter. Nous les aidons à retrouver le sourire.* Le regard bleu acier du jeune Brewer ne cille pas. Il est sûr de lui et de sa foi. Ils sont trente-sept missionnaires, comme lui, à sillonner les camps de réfugiés de Tirana, d'Elbasan et de Durrës.

CONCURRENCE EFFRÉNÉE

Les mormons n'ont pas le privilège du « réconfort ». Des membres de l'Eglise de scientologie parcourent eux aussi les camps, accompagnant leurs discours de distributions de lumineux et racleurs tee-shirts jaunes. Les organisations islamistes sont très présentes. Elles se font une concurrence effrénée. Les Pakistanais sont en compétition avec les Iraniens ; les Qataris avec les Koweïtis. La semaine dernière, un étrange équipage du Qatar avait investi le palais des sports de Tirana, où séjourneront les réfugiés fraîchement débarqués du nord. Aux cris de « Allah ou akbar ! Allah ou akbar ! » (Dieu est grand !), un illuminé avait éventré des cartons et jeté bonbons et gâteaux aux jeunes

### A Kukës, les réfugiés sont invités à partir vers le Sud

Une campagne d'information a été lancée, mardi 11 mai, auprès des réfugiés kosovars installés à Kukës, dans le nord de l'Albanie, afin de tenter de les convaincre de se rendre, pour des raisons de sécurité, dans d'autres régions albanaises, mais la majorité des réfugiés demeuraient réticents à l'idée de devoir déménager. Des agents du Haut-Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR) et des représentants des autorités locales se sont rendus dans un premier temps dans un camp géré par Médecins sans frontières (MSF), a précisé Ray Wilkinson, porte-parole à Kukës du HCR. Selon lui, tout déplacement se fera sur la base du volontariat. Les candidats au départ devaient être enregistrés et commencer à partir. Il y a à Kukës environ 100 000 réfugiés kosovars, dont 30 000 installés dans des camps de toile, les autres ayant trouvé refuge chez l'habitant ou dans des bâtiments publics.

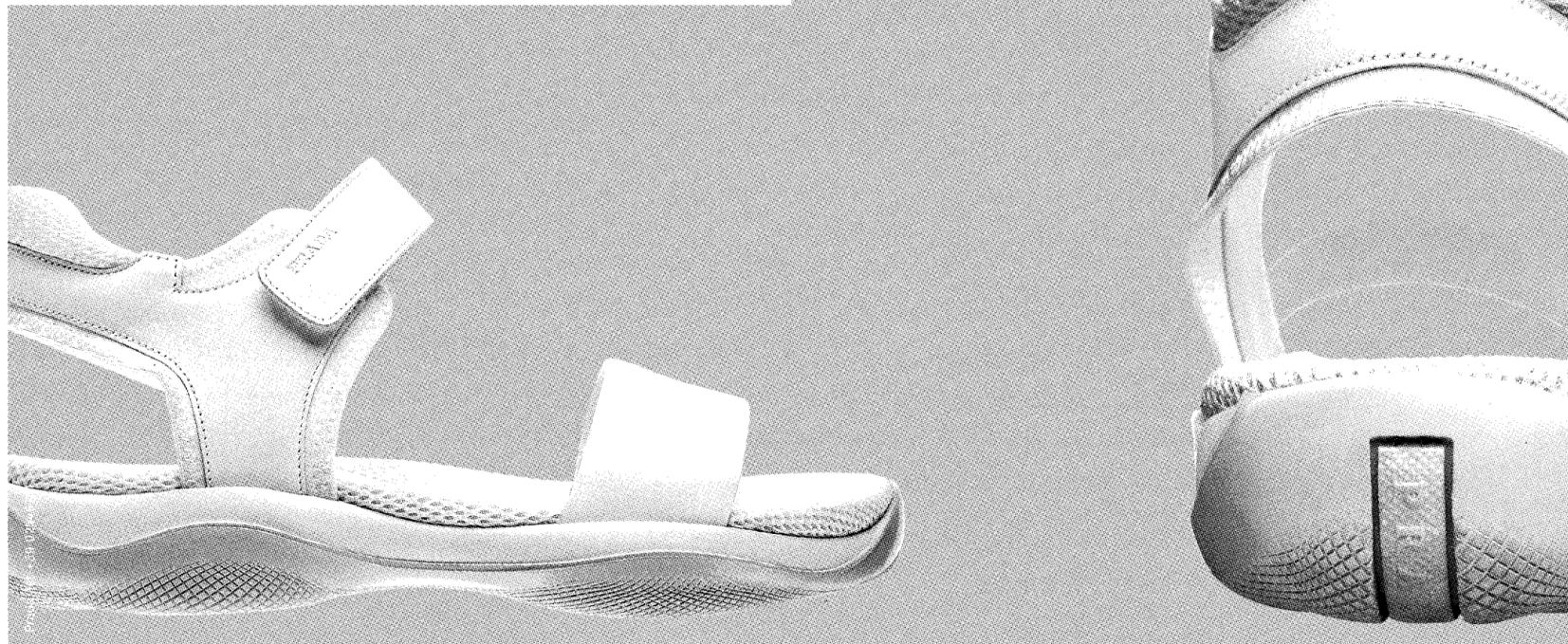
terrompus à Tirana, ne sont adaptées ni à la chaleur ni aux ondées. Les soldats peinent à planter leurs piquets à travers les carreaux en ciment de l'esplanade. Cette partie du camp est devenue impraticable. Les entrelacs anarchiques de cordes sont autant d'obstacles que seuls les plus téméraires s'aventurent à franchir.

Deux jeunes Américains, blonds comme les blés, déambulent dans les allées. Chemisette blanche et cravate, pantalon gris, chaussures noires, ils arborent de petits badges de l'Eglise de Jésus-Christ gravés à leur nom. Il s'agit du Frère Brewer et du Frère Stevenson, deux missionnaires mormons, bien loin de leur Utah natal. « Elder » Brewer est en Albanie depuis une bonne année. Il parle un albanais recherché et précis, juste entaché d'une pointe d'accent américain. « Elder » Stevenson n'est en Albanie que depuis deux mois, mais le pays lui plaît énormément. « Nous sommes là pour réconforter ces pauvres gens. Nous leur donnons aussi de la nourriture, mais nous ne parlons jamais de religion, affir-

Kosovars, déclenchant une petite émeute, à la stupéfaction des pères de famille, qui ne parvenaient pas toujours à retenir leur progéniture.

La détresse et la souffrance des Kosovars, largement médiatisées, suscitent d'immenses élan de générosité. Des convois d'aide humanitaire constitués par des bénévoles convergent de toute l'Europe vers les camps de réfugiés. Mardi 11 mai, en début de matinée, six camions semi-remorques affrétés par un collectif d'organisations humanitaires françaises sont arrivés au centre sportif des piscines, où des milliers de réfugiés s'emploient à revivre. Mais les autorités du camp et de la municipalité n'ont pas laissé les membres du collectif décharger leur cargaison. « Ils n'ont rien en réserve dans leur magasin, et ils refusent notre aide », s'insurgeaient Hakim Denfer, le président de Père Noël sans frontières, et Nanou Rousseau, de l'association Mères pour la paix, contraints de diriger leur convoi vers d'autres camps, plus petits.

Frédéric Fritscher





# En limogeant M. Primakov, M. Eltsine ouvre une crise majeure en Russie

Le ministre de l'intérieur, Sergueï Stepachine, assure l'intérim. Sa candidature au poste de chef du gouvernement sera présentée par M. Eltsine à la Douma.

Le départ forcé du premier ministre est intervenu à la veille du débat sur une procédure de destitution de Boris Eltsine à la Chambre basse du Parlement

Pour justifier le limogeage de son premier ministre, mercredi 12 mai, le président lui a reproché de tarder à prendre des orientations économiques « stratégiques ». « *On n'a pas le droit de repousser de six mois*

#### MOSCOU

de notre correspondant

La rencontre a duré vingt minutes, mercredi matin 12 mai, au Kremlin. Boris Eltsine a sèchement renvoyé Evgueni Primakov, nommé premier ministre le 11 septembre 1998 au lendemain de l'effondrement financier de la Russie. Celui-ci est remplacé par Sergueï Stepachine, ministre de l'intérieur, qui avait été promu il y a dix jours premier vice-premier ministre. M. Stepachine, quarante-sept ans, est de longue date un proche du président Eltsine. Il avait été un fervent partisan de la guerre en Tchétchénie, en 1994-1996. Un autre fidèle du président, Nikolai Aksenenko, décrit comme proche de l'homme d'affaires Boris Berezovski, a été nommé premier vice-premier ministre. M. Aksenenko était ministre des chemins de fer dans le gouvernement sortant.

Le limogeage de M. Primakov était annoncé depuis plusieurs jours par la presse russe (*Le Monde* du 8 mai). L'administration présidentielle avait multiplié les déclarations faisant état de désaccords grandissants, notant que le temps de ce gouvernement était achevé et qu'il

#### PROFIL

## UN GRAND SERVITEUR DE L'URSS...

### ET DE LA RUSSIE

En septembre 1998, Evgueni Primakov avait été appelé à la tête du gouvernement russe après l'expérience du « libéral » Sergueï Kirienko, victime de la crise financière, parce qu'il personnifiait l'expérience et la stabilité. Journaliste au temps de l'URSS, spécialiste du Moyen-Orient, interprète de Brejnev dans ses entretiens avec les dirigeants arabes, directeur du prestigieux Institut de l'économie mondiale et des relations internationales qui a formé des générations de diplomates soviétiques, c'est un représentant parfait de la nomenklatura communiste. Pourtant, il n'adhérait qu'à trente ans au Parti communiste et c'est surtout dans les sphères du KGB qu'il fait carrière.

Né en 1929 à Kiev dans une famille juive, il reçoit son bâton de maréchal en prenant en 1991 la tête des services de contre-espionnage. C'est là que Boris Eltsine vient le chercher en 1996 pour diriger la diplomatie russe. Sa mission est claire : défendre les intérêts russes dans le monde et agrandir la marge de manœuvre d'un pays qui n'arrive pas à

[jusqu'aux élections législatives de décembre] *les décisions nécessaires pour relancer l'économie* », a accusé Boris Eltsine. La Douma doit se prononcer sur le choix du futur premier ministre. Si, après trois votes,

n'avait pu mener à bien les réformes économiques nécessaires. « *Primakov n'est pas le messie* », avait déclaré Oleg Syssouiev, principal conseiller politique de M. Eltsine. « *On n'a pas le droit de repousser de six mois* [jusqu'aux législatives de décembre] *les décisions nécessaires pour relancer l'économie* », a déclaré, mercredi, le président russe.

En changeant pour la troisième fois de premier ministre en quatorze mois, M. Eltsine ouvre une crise politique majeure dont personne ne se hasarde à pronostiquer l'issue. Ce renvoi intervient alors que le président est sous le coup d'une procédure de destitution que doit examiner la Douma (chambre basse du Parlement) à partir de jeudi. Les députés devraient voter, samedi, sur les cinq chefs d'accusation retenus contre M. Eltsine.

L'un d'entre eux, le déclenchement de la guerre en Tchétchénie, est susceptible de recueillir les 300 voix – sur 450 – nécessaires, le parti réformateur labloko ayant annoncé qu'il voterait avec les communistes et les agrariens ce chef d'accusation. Mardi, Vladimir Ryjkov, président du groupe parle-

faire son deuil de son statut de grande puissance. M. Primakov peut se prévaloir de quelques succès dans cette tâche. Il n'a pas réussi à empêcher l'élargissement de l'OTAN vers l'Est mais il a su arracher aux Occidentaux une compensation, l'acte fondateur OTAN-Russie qui reconnaît Moscou comme l'interlocuteur de l'Alliance atlantique.

Quand M. Eltsine lui confie le poste de premier ministre, M. Primakov fait pratiquement l'unanimité dans la classe politique russe. Le président a besoin de lui pour amadouer la majorité communiste et nationaliste de la Douma mais le nouveau premier ministre est aussi bien vu des libéraux. Au fil des mois cependant, les relations entre M. Eltsine et M. Primakov s'étaient dégradées en fonction des sautes d'humeur présidentielles et des péripéties de la vie politique russe. Peut-être habité d'ambitions, qu'il démentait en arguant de son âge avancé, M. Primakov s'était lancé dans des campagnes anticorruption qui touchaient de près l'entourage de M. Eltsine.

En revanche, sa volonté de ménager les communistes sans renoncer formellement aux réformes économiques susceptibles d'attirer les subsides occidentaux l'a conduit à un immobilisme qui a enfoncé un peu plus la Russie dans la crise.

*Daniel Vernet*

mentaire Notre maison la Russie (NDR), estimait qu'en cas de vote favorable, tout était possible : « *La démission de Eltsine, la dissolution de la Douma, des élections présidentielles anticipées, et peut-être même un coup de force* ».

M. Ryjkov, dont le parti est opposé à l'impeachment, estime que le chef d'accusation concernant la Tchétchénie peut « *rassembler entre 297 et 305 voix* ». Le Kremlin avait sommé M. Primakov de faire en sorte que sa majorité parlementaire abandonne cette procédure. « *Je suis catégoriquement opposé à l'impeachment* », a répété, mardi, le premier ministre sortant lors d'une rencontre avec les parlementaires. Mais M. Primakov n'a pu convaincre les communistes, tout comme le parti réformateur labloko, de renoncer à ce vote.

M. Eltsine a choisi d'engager une bataille frontale avec la Douma, dominé par une majorité nationalo-communiste. Guennadi Ziouganov, chef du Parti communiste, avait averti qu'en cas de limogeage de M. Primakov, « *des manifestations seront organisées dans tout le pays* » et que le Parlement ne laisserait pas faire. Le limogeage de M. Primakov

### La procédure de destitution du chef de l'Etat

**Initiée début août 1998 par les députés du Parti communiste, la procédure de destitution du président Boris Eltsine n'a, selon les observateurs russes, aucune chance d'aboutir. Après plusieurs mois d'instruction par une commission parlementaire, cinq chefs d'accusation ont été retenus contre le président : la disparition de l'Union soviétique ; la dissolution et le bombardement du Parlement en 1993 ; la destruction du potentiel militaire russe ; le « génocide » du peuple russe ; le déclenchement de la guerre en Tchétchénie.**

**Ces cinq chefs doivent être adoptés par une majorité des deux tiers des députés de la Douma. Puis, la procédure doit être validée par la Cour suprême et la Cour constitutionnelle, deux instances proches du Kremlin, et qui ont déjà, à plusieurs reprises, émis des réserves. Enfin, le Conseil de la fédération, chambre haute du Parlement, doit également voter dans les mêmes termes et à une majorité des deux tiers la destitution.**

le candidat de M. Eltsine, Sergueï Stepachine, est rejeté, le président doit dissoudre le Parlement et convoquer des élections. La Douma devait entamer jeudi un débat sur une motion en destitution du président. Elle

peut inciter les députés à adopter plus facilement la procédure de destitution. « *En ce cas, des mesures ponctuelles seront prises* », a averti, mardi, le Kremlin, qui brandit la menace d'une dissolution de la Douma.

Le président devra également obtenir le vote d'investiture des députés pour le nouveau premier ministre Sergueï Stepachine. Le renvoi de M. Primakov « *est la plus grosse erreur que le président pouvait faire* », a déclaré mercredi le président communiste de la Douma, Guennadi Seleznev, qui s'est dit convaincu que « *dans ces conditions, l'impeachment aura lieu sans aucun doute* ».

M. Seleznev n'a rien dit de l'investiture de M. Stepachine, mais il ne fait guère de doute que la majorité nationalo-communiste de la Douma la refusera, au moins au premier tour. La Constitution prévoit que le président peut soumettre à trois reprises aux députés la nomination d'un premier ministre. En cas de refus répétés, la Douma est automatiquement dissoute et de nouvelles élections sont organisées dans les quatre mois. Pendant cette période, le président gouverne par oukases.

#### PROFIL

### UN « FAUCON » CHEF DU GOUVERNEMENT

Nommé par Boris Eltsine, mercredi 12 mai, premier ministre *ad intérim*, Sergueï Stepachine a fait toute sa carrière dans les « organes ». Ce fils d'un officier de marine, né en 1952 à Port Arthur, a, depuis 1992, occupé des fonctions au ministère de la sécurité (FSB, ex KGB) et au ministère de l'intérieur dont il détenait le portefeuille dans le dernier gouvernement d'Evguèni Primakov. Fidèle du président Eltsine, il reste dans les mémoires comme le principal concepteur de la guerre que le Kremlin lança en décembre 1994 contre la Tchétchénie et qui fit entre 50 000 et 80 000 victimes, pour l'essentiel des civils. Ce « faucou » joua non seulement un rôle prédominant dans la décision de porter la guerre contre le président tchétchène Djokhar Doudaev mais pesa également de tout son poids dans la conduite du conflit.

Signe de sa montée en puissance, le maître du Kremlin l'avait, le 29 avril 1999, promu vice premier ministre en charge des nationalités., Boris Eltsine, qui avait, ces derniers temps, perdu du terrain auprès des potentats locaux, avait alors chargé M. Stepachine du « renforcement des liens avec les

se fonde sur cinq accusations : le rôle joué par M. Eltsine dans le démantèlement de l'URSS, La guerre en Tchétchénie (1994-1996), le recours à la force contre la fronde des parlementaires (1993), la ruine des

forces armées et le « génocide » à l'encontre du peuple russe. Candidat le plus sérieux à la succession de Boris Eltsine, Iouri Loujkov, maire de Moscou, avait jugé mardi qu'un renvoi de M. Primakov « *serait absurde* ».

M. Eltsine et son entourage sont prêts à mettre en œuvre ce scénario. Car il apparaît peu probable qu'à six mois des législatives, et alors que le président russe est totalement discrédité dans l'opinion, les députés acceptent de se plier aux ordres du Kremlin. Iouri Loujkov, maire de Moscou et candidat le plus sérieux à la succession de M. Eltsine, a pris soin, mardi, de prendre ses distances. Un renvoi de M. Primakov « *serait absurde* », a-t-il déclaré. « *Qu'est-ce qu'il aurait fait de mal pour être limogé ? Avoir stabilisé la situation en Russie ? Personne n'est limogé pour cela* », a ajouté M. Loujkov, estimant que le gouvernement Primakov « *est l'un des plus stables et efficaces des dix dernières années* ».

M. Eltsine devait s'expliquer, mercredi soir, lors d'une adresse télévisée à la nation. Le président, dont l'hostilité personnelle envers M. Primakov avait été publiquement affichée ces derniers jours, aura sans doute du mal à convaincre une opinion publique qui a accordé durant six mois une côte de popularité sans précédent au premier ministre sortant.

*François Bonnet*

*gouverneurs* », dont le soutien apparaît crucial à la veille des élections législatives prévues pour décembre 1999.

Vu par le Kremlin comme un spécialiste des questions nationales – n'avait-il pas participé aux opérations de maintien de l'ordre lancées par le politburo du PCUS pour contenir les émeutes de la Ferghana en Asie centrale en 1989 ? – il s'est forgé une image de « *dur* » lors du conflit en Tchétchénie. Son relatif succès dans le « désarmement des bandes armées tchéchènes » – alimentées en armes et en munitions par l'armée russe – lui avait valu d'être brusquement limogé en juillet 1995 de son poste de ministre de la sécurité (FSB, ex-KGB). Ironie du sort, c'est pour éviter une procédure de destitution entamée par la Douma que le président russe s'était, à l'époque, défait de lui.

Menacé aujourd'hui d'une nouvelle procédure de destitution (dont l'un des principaux points d'accusation se trouve être le lancement de la guerre en Tchétchénie en 1994), Boris Eltsine sort Sergueï Stepachine de son chapeau. Mais la nomination du nouveau premier ministre devra passer par les fourches caudines de la Douma, dominée par les communistes et les nationalistes.

*Marie Jégo*

## Benjamin Nétanyahou reprend sa campagne électorale en main

hou et M<sup>me</sup> Livnat s'étaient détériorés, ces derniers temps ; celle-ci était notamment accusée d'avoir révélé à la presse la mauvaise ambiance qui règne au sein de l'équipe de campagne du premier ministre. Il y a deux jours, un fidèle de M. Nétanyahou, l'ancien ministre des finances Yaacov Neeman, avait même tenté, apparemment sans succès, une médiation en direction de M<sup>me</sup> Livnat. Le départ de cette dernière ne va pas calmer le vent de fronde qui, avivé par les craintes de la défaite, souffle à l'intérieur du parti majoritaire.

La décision la plus remarquable de M. Nétanyahou aura été de changer la tonalité des messages

qu'il diffuse chaque soir à la télévision. Dès lundi soir, son ministre des affaires étrangères, Ariel Sharon, jusque-là très discret, est apparu sur les écrans pour expliquer que, général des blindés abondamment décoré, il pouvait témoigner de la bravoure militaire de M. Nétanyahou, ancien capitaine dans les commandos des services spéciaux. Les photos accompagnant ce discours et montrant le général Sharon en activité sur tous les fronts des guerres d'Israël étaient là pour faire pendant à la prestigieuse biographie militaire de M. Barak, ancien chef d'état-major de l'armée.

M. Nétanyahou paie également de sa personne. Lui qui avait adop-

té un discours agressif à l'égard de la gauche, l'accusant presque d'une prochaine trahison, a désormais adopté un ton plus modeste. Tout le monde veut la paix, a-t-il expliqué en substance, mais nos honorables adversaires la veulent à n'importe quel prix, alors que nous, nous saurons en donner en proportion de ce que nous recevons.

#### AUTOCRITIQUE

A l'égard des électeurs potentiels – supposés transfuges du Likoud – du candidat centriste Itzhak Mordechaï et du candidat d'extrême droite Benny Begin, le premier ministre manie l'autocritique, reconnaissant qu'il a pu

commettre des erreurs, qui ont éloigné de lui certains des siens. Mais, précise-t-il aussitôt, cela ne doit pas les empêcher de « *revenir à la maison* », où ils seront les bienvenus et où, c'est implicite, il sera désormais tenu compte de leurs remarques.

Alors que le sort de MM. Mordechaï et Begin paraît joué – les sondages ne leur accordent aucune chance –, M. Nétanyahou tente de ramener à lui ses anciens partisans, afin de conjurer la grande peur qui a saisi le Likoud : la défaite dès le premier tour.

M. Nétanyahou témoigne de la même ardeur à l'égard des électeurs ultra-orthodoxes, dont le zèle en sa faveur commence à peine à se réchauffer. Mardi, le Likoud a réuni les responsables des partis ultra-religieux et du Parti national-religieux, formations associées à M. Nétanyahou au sein du gouvernement, pour les inciter à passer enfin à l'action. Le même jour, le premier ministre rendait visite au leader spirituel du parti ultra-orthodoxe séfaraïde Shass, le rabbin Ovadia Yossef, pour sonder ses intentions. Le Shass, qui a appelé à voter Nétanyahou au premier tour, ne s'est toujours pas fermement engagé pour le second, faisant même mine de revenir sur ses premières consignes.

Si l'on en croit David Yossef, fils du précedent, son parti, cette fois, n'hésiterait plus. « *Tous les grands rabbins du Shass, tous les responsables du parti, vont apporter leur soutien à Nétanyahou* », a-t-il annoncé mardi. Le premier ministre, selon la télévision, aurait entrepris de téléphoner à toutes les autorités religieuses du pays pour les inciter à faire le bon choix. Enfin, les militants ultra-orthodoxes du Parti unifié de la Thora (quatre députés dans l'Assemblée sortante) ont entrepris de distribuer à grande échelle une cassette vidéo intitulée « Le jour d'après », qui met en garde contre les conséquences d'un vote incorrect.

*Georges Marion*

■ **La Cour suprême d'Israël a suspendu,** mardi 11 mai, les ordres de fermeture de trois bureaux de la Maison d'Orient, le quartier général palestinien à Jérusalem-Est, jeudi, le premier ministre rendait visite au leader spirituel du parti ultra-orthodoxe séfaraïde Shass, le rabbin Ovadia Yossef, pour sonder ses intentions. Le Shass, qui a appelé à voter Nétanyahou au premier tour, ne s'est toujours pas fermement engagé pour le second, faisant même mine de revenir sur ses premières consignes.



Toute votre informatique en seulement

# 48 heures



HP Brô BA équipé du processeur Intel® Celeron™ 366 MHz à 5 990 F HT soit 7 224 F TTC Ref D75841 et D2826A (écran 15")

 **HEWLETT PACKARD**

Intel, le logo Intel Inside et Celeron sont des marques déposées d'Intel Corporation. Offres réservées aux entreprises et valables jusqu'au 30 Juin 99

## La ville de Goma a été bombardée par les forces du président Kabila

**GOMA.** Goma, la « capitale » de la rébellion au président de la République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), Laurent-Désiré Kabila, a été brièvement bombardée, mardi 11 mai dans la soirée, par un Antonov de l'armée gouvernementale. Parallèlement, un appareil des forces loyalistes a largué des bombes sur une autre ville de l'extrême sud du pays, Uvira, implantée sur les bords du lac Tanganyika, face au Burundi. Au total, selon un bilan provisoire, 29 personnes auraient été tuées – des civils – et 16 autres blessées au cours des deux attaques, selon la direction du mouvement rebelle.

C'est la première fois que les forces loyalistes procèdent à des bombardements aussi loin dans l'est de l'ex-Zaïre, au cœur des zones contrôlées par les forces du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), le principal mouvement rebelle. Selon les responsables de celui-ci, les bombardements de mardi sont une réponse aux dernières avancées militaires de la rébellion. « *Nous progressons et Kinshasa ne l'accepte pas. Nous avons pris Monono* [la ville natale de M. Kabila, dans le Katanga], *il y a deux jours, et nous avançons vers Mbuji Mayi à partir de Lodja* [Kasaï] », a estimé une source militaire rebelle à Goma. – (AFP)

## Total-Fina boycotté en Belgique pour son action en Birmanie

**BRUXELLES.** Un collectif d'associations belges des droits de l'homme et écologistes a lancé un appel au boycottage de l'essence ou du mazout distribués par les firmes Total et Fina. Les associations rapprochent au groupe Total-Fina – les deux firmes ont récemment fusionné – sa participation à la construction d'un gazoduc en Birmanie. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a récemment affirmé que plus de 800 000 Birmans seraient victimes du travail forcé dans leur pays. Dans un communiqué du 5 mai, la Mission parlementaire française d'information sur le rôle des compagnies pétrolières dans la politique internationale indique qu'« *il semble avéré que, dans la phase préliminaire du chantier [du gazoduc], les autorités birmanes aient eu recours au déplacement de populations et au travail forcé* ».

## La justice américaine acquitte trois fabricants de tabac

**WASHINGTON.** Trois des principaux fabricants américains de tabac ont été acquittés, lundi 10 mai, par un jury du Tennessee dans trois plaintes portées contre eux par les familles d'anciens fumeurs décédés. RJ Reynolds, Philip Morris et Brown and Williamson ont applaudi la décision du jury, qui marque une nette inversion de tendance par rapport aux décisions de justice récentes. Dernier en date, le 11 février, un tribunal de San Francisco, en Californie, avait condamné Philip Morris à verser 50 millions de dollars (45 millions d'euros) à un ancienne fumeuse atteinte d'un cancer.

Les plaignants du Tennessee réclamaient au moins 5 millions de dollars (4,5 millions d'euros) pour chaque fumeur décédé, ainsi que des millions de dollars en dégâts punitifs, a précisé James Johnson, l'avocat de RJ Reynolds. « *Nous estimons que les fumeurs ont une responsabilité personnelle, et c'est sur cela que nous avons basé notre défense* », a indiqué James Johnson. En outre, le jury a considéré qu'en deux cas au moins, les maladies qui ont causé les décès – cancer du sein et des reins – ne sont pas directement liées au tabagisme. – (AFP)

### EUROPE

■ **TURQUIE : Osman Öcalan, frère du chef rebelle kurde Abdullah Öcalan, a récemment trouvé refuge** en Iran avec quelque 2 000 rebelles du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, séparatistes kurdes de Turquie), a affirmé lundi 10 mai la chaîne turque de télévision NTV. Osman Öcalan se trouverait à Ouroumeh, dans le nord-ouest de l'Iran. Le premier ministre turc Bülent Ecevit avait accusé l'Iran de soutenir le PKK, « *notamment dans la région proche de la frontière turque* », et d'encourager les islamistes en Turquie. – (AFP)

### PROCHE-ORIENT

■ **IRAN : le Guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khameneï, n'a pas donné suite** à une demande de grâce de l'ancien maire de Téhéran, Gholamhossein Karbastchi, emprisonné depuis jeudi, malgré une intense campagne de ses partisans, et notamment du président Mohamad Khatami, en sa faveur. Le Guide a fait part de son refus dans une lettre lue mardi 11 mai en séance publique au Parlement. Cette lettre répondait à une pétition que lui ont adressée dimanche 146 des 270 députés, pour lui demander d'user de son pouvoir d'amnistie envers M. Karbastchi. – (AFP)

■ **Le président iranien Mohamad Khatami entame**, jeudi 13 mai, une tournée en Syrie, en Arabie saoudite et au Qatar. Cette tournée est à la fois la première de M. Khatami dans des pays arabes et la première visite d'un président iranien en exercice en Arabie saoudite et au Qatar depuis la révolution islamique de 1979. – (AFP)

### AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le pilote de l'avion militaire américain qui avait sectionné** le câble d'un téléphérique, provoquant la mort de 20 personnes en février 1998 en Italie, a été condamné, lundi 10 mai, à six mois de prison et a été congédié du corps des Marines, a annoncé un porte-parole de l'armée. Le capitaine Richard Ashby, trente-deux ans, avait été reconnu coupable d'entrave à la justice vendredi par une cour martiale à Camp Lejeune, en Caroline du Nord. – (AFP)

■ **COLOMBIE : les guérilleros colombiens ont amassé**, de 1991 à 1998, 5,3 milliards de dollars grâce au trafic de drogue, aux enlèvements et aux extorsions de fonds, selon une étude de l'armée publiée lundi 10 mai à Bogota. Selon les chiffres de la police criminelle, les quelque 20 000 rebelles ont commis 1 726 actes « *terroristes* » en 1998, dont des attentats et des attaques contre les équipements militaires, soit une augmentation de 17 % par rapport à 1997. – (Reuters.)

### AFRIQUE

■ **DJIBOUTI : le président Ismaël Omar Guelleh a ordonné**, lundi 10 mai, la libération d'une « *quarantaine de détenus de droit commun* », parmi lesquels figure l'avocat opposant Mohammed Aref, a annoncé Radio Djibouti. Ismaël Omar Guelleh, cinquante-deux ans, est devenu samedi le 2<sup>e</sup> chef de l'Etat de la République de Djibouti. Opposant afar de longue date, Mohammed Aref a été condamné le 15 février à deux ans d'emprisonnement, dont six mois ferme, par le tribunal correctionnel de Djibouti. – (AFP)

### ASIE

■ **INDONÉSIE : trois personnes ont été tuées** dans l'île de Bali et cinq maisons ont été incendiées lors d'affrontements entre des militants du Parti démocratique indonésien (PDI) et du Golkar, soutenant le gouvernement en place. A Timor, après les violents affrontements qui ont opposé dimanche et lundi les militants pro-indonésiens aux indépendantistes, des quartiers entiers de Dili, la capitale, ont été évacués mardi 11 mai. Le premier ministre portugais Antonio Guterres a estimé mardi que le régime indonésien était « *responsable* » de ces affrontements. – (AFP)

# L'Italie désigne son chef de l'Etat dans un scrutin très ouvert

Mille dix grands électeurs participent au jeu subtil des « combinazioni » politiques

L'élection du président de la République italienne obéit à de savantes tractations politiques et à un processus de désignation à la fois long et

extrêmement complexe. Ce « sage » dispose du pouvoir de dissoudre le Parlement et de nommer le président du conseil, ce qui lui confère, à

intervalles réguliers, un rôle-clé dans un pays victime d'une instabilité gouvernementale chronique.

### ROME

de notre correspondant

Officiellement, il n'y a pas de candidat à la présidence de la République italienne. Le choix est en principe fait par les partis politiques et donne lieu à des tractations sans fin jusqu'au moment même du premier scrutin, jeudi 13 mai, à 9 heures. Et il en va ainsi jusqu'à ce qu'un consensus se dégage sur le nom d'une personnalité qui siègera au Quirinal pendant sept ans. Le chef de l'Etat se situe au-dessus des partis. Il est un arbitre de la vie politique, dispose de pouvoirs beaucoup plus limités que le président de la République française mais a néanmoins la possibilité de dissoudre les chambres et de désigner le président du conseil. Choisir ce « sage » donne, chaque fois, lieu à des manœuvres de grande envergure auxquelles la majorité des citoyens ne comprennent pas grand-chose et ne participent guère.

En effet, la désignation de la plus haute personnalité de l'Etat s'effectue au suffrage indirect par

une assemblée composée des représentants des deux chambres (628 députés et 314 sénateurs) auxquels il faut ajouter 10 sénateurs à vie et 58 délégués régionaux (présidents de région, présidents de conseil régional et les représentants régionaux des principaux partis d'opposition). Au total, ce sont 1 010 grands électeurs qui doivent procéder à ce scrutin. Les trois premiers votes (deux dans la journée de jeudi et un autre vendredi) se font à la majorité qualifiée des deux tiers. Pour le quatrième, samedi 15 mai, la majorité simple suffit.

### SEIZE TOURS EN 1992

En 1992, il avait fallu seize tours pour élire Oscar Luigi Scalfaro ; aujourd'hui âgé de quatre-vingts ans, celui-ci, selon les décideurs, n'a guère de chances de pouvoir effectuer un second mandat en raison de la forte hostilité qu'il rencontre de la part de l'opposition. Silvio Berlusconi et Gianfranco Fini, notamment, lui reprochent de n'avoir pas fait procéder à des élections, à l'au-

tomne 1998, à la suite de la mise en minorité de Romano Prodi, et d'avoir désigné Massimo D'Alema pour former un nouveau gouvernement.

A priori, il y a donc peu de chances qu'un candidat de consensus se dégage dès les premiers tours. Dans la majorité, une fracture s'est opérée entre le Parti populaire (PPI), héritier de l'aile gauche de l'ex-Démocratie chrétienne, et le Parti de la gauche démocratique (PDS-DS, principale formation de la majorité). Traditionnellement, la fonction de président de la République est occupée par un proche du courant démocrate-chrétien qui, jusqu'en 1994, avait dominé la vie politique italienne.

Désormais, l'éventail est plus ouvert et doit donner lieu à des arbitrages délicats et à un jeu subtil d'équilibre, d'autant plus ardu que l'échiquier politique s'est considérablement émietté depuis les élections législatives du 21 avril 1996. Il existe désormais près de 50 formations et de nombreux élus sont passés allégrement d'une forma-

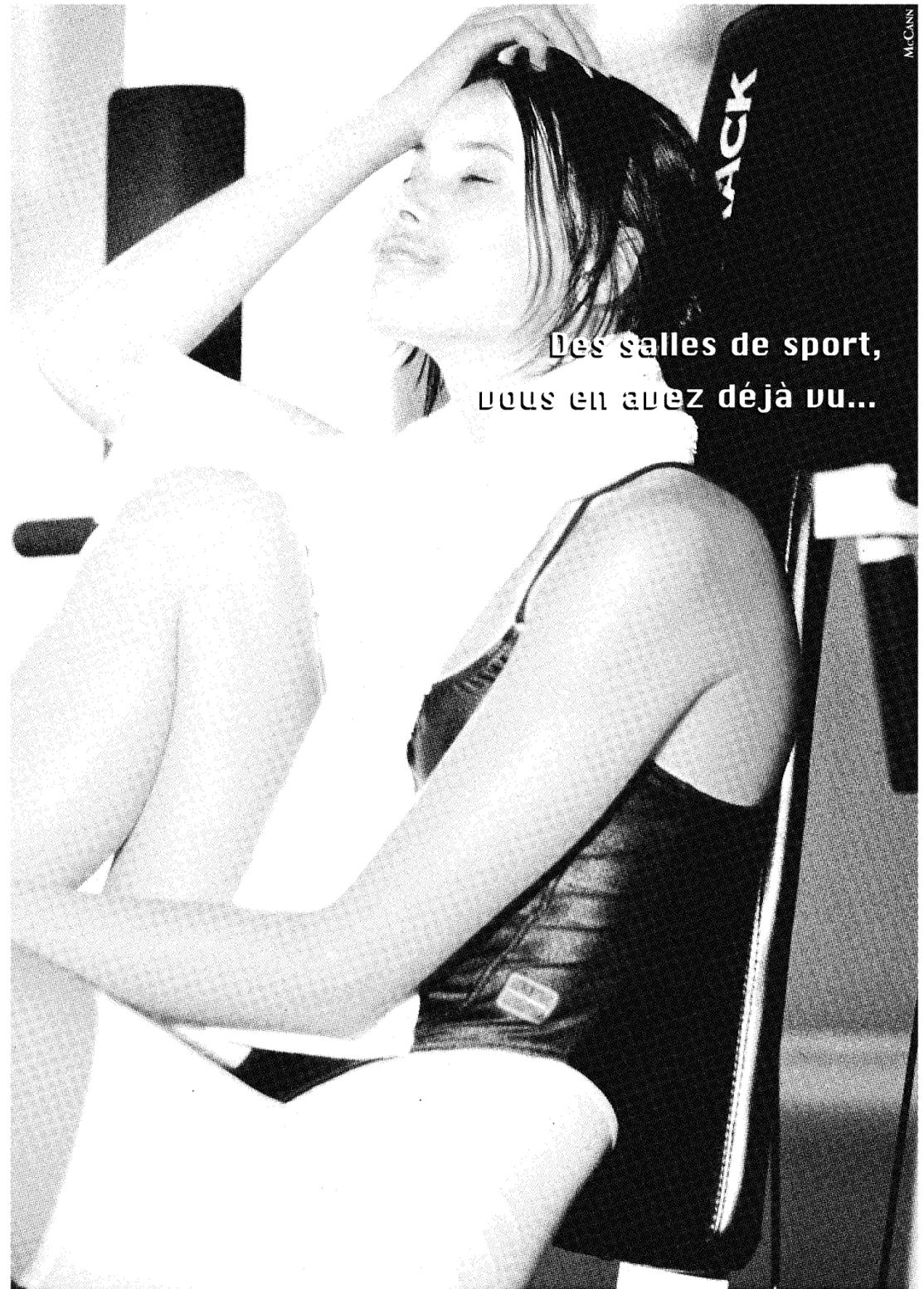
tion politique à l'autre. Pour le moment, l'opposition ne s'est pas mise d'accord sur un candidat. Elle attend que la majorité se prononce. Celle-ci hésite encore entre Carlo Azeglio Ciampi, actuel ministre du Trésor, et Rosa Russo Jervolino, ministre de l'intérieur.

### NOMBREUX OUTSIDERS

Pour la première fois dans l'histoire de cette procédure, il existe un candidat déclaré : Emma Bonino, commissaire européenne chargée de l'aide humanitaire. Les outsiders ne manquent pas : de Nicola Mancino, président du Sénat, à Franco Marini, leader du PPI, en passant par Giuliano Amato, ministre des réformes institutionnelles.

Carlo Azeglio Ciampi, soixante-dix-neuf ans, est en tête dans les sondages mais cet artisan de l'entrée de l'Italie dans la monnaie unique est loin de faire l'unanimité tant au sein de la majorité que de l'opposition. Les *combinazioni* ont à peine commencé.

Michel Bôle-Richard



Des salles de sport, vous en avez déjà vu...

# FRANCE

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

**EXTRÊME DROITE**Le tribunal de grande instance de Paris a donné raison, mardi 11 mai, à Jean-Marie Le Pen, seul détenteur du titre, du logo et du sigle du Front national. Bruno

Mégret a annoncé qu'il allait faire appel de cette décision, tout en créant, sans attendre, un parti différent, intitulé Mouvement national. La dotation publique à laquelle

a droit le Front national au titre de 1999, bloquée jusqu'au jugement, va être versée à M. Le Pen, l'appel de M. Mégret n'étant pas suspensif. ● LES DEUX FN se livrent, dans les

médias, une guerre de légitimité. ● LE JUGEMENT considère que le congrès réuni par M. Mégret et ses partisans, en janvier, à Marignane, n'était pas conforme aux statuts et

que les décisions qu'il a prises sont donc nulles. Cependant, un administrateur judiciaire est chargé d'apprécier la validité des demandes de congrès émanant des adhérents.

# La justice donne raison à Jean-Marie Le Pen contre Bruno Mégret

Le président et fondateur du Front national est reconnu, par le tribunal de grande instance de Paris, comme seul détenteur du titre, du logo et du sigle de ce parti. Le congrès de Marignane, réuni par les mégrétistes, est déclaré nul. La dotation publique va être débloquée

À PEINE le jugement connu dans l'affaire opposant Jean-Marie Le Pen à Bruno Mégret sur l'appartenance du titre et du logo du Front national, Radio-Le Pen (informations par téléphone) décrivait, mardi 11 mai, « une scène de liesse dans les couloirs du Paquebot », le siège du parti resté fidèle à son fondateur. Le jugement du tribunal de grande instance de Paris (*lire page 9*) est clair sur un point : M. Mégret ne pourra plus, dès que le jugement lui sera signifié, utiliser l'intitulé Front national, son logo, ni son sigle marqué d'une flamme. Les juges ont, en effet, estimé que le congrès extraordinaire, organisé par les mégrétistes les 23 et 24 janvier à Marignane et qui avait élu M. Mégret président du Front national-Mouvement national, était « entaché d'irrégularité », et ils l'ont annulé.

Cette première décision ne doit pas éclipser le fait que le tribunal reconnaît, aussi, que le nombre de demandes de réunion d'un congrès émanant des adhérents était suffisamment important pour que la question de son organisation soit posée. Un administrateur judiciaire est chargé de compter les requêtes allant dans ce sens, voire d'organiser ce congrès si, conformément aux statuts, 20 % des adhérents l'ont, effectivement, revendiqué.

« **ON A GAGNÉ !** »

Euphoriques, plusieurs militants lepénistes et, parmi eux, deux des filles du chef d'extrême droite, Marine et Yann Le Pen, ont sauté dans leurs voitures pour aller narguer les mégrétistes devant le siège de leur organisation, à Paris, en klaxonnant et en criant : « *On a gagné !* » « *Alleluia !* », s'est exclamé, de son côté, M. Le Pen, qui attendait la décision du tribunal dans un restaurant de Cluses (Haute-Savoie) où il déjeunait en compagnie des responsables locaux de son parti. « *Justice est rendue à un Front national qui a été trahi, agressé, qu'on a tenté de paralyser en pleine campagne électorale* », nous a-t-il déclaré par téléphone. Pour lui, « *il n'y a plus de problèmes* », car ce jugement ouvre la voie à « un ralliement de tous les hésitants et des militants qui ont suivi M. Mégret ». Il n'est pas

question pour lui, cependant, d'accueillir les « *dirigeants* », car « *on ne négocie pas avec les traîtres* ». « *Il y a quelques mois, nous avons subi une érosion dans les sondages. (...)Je maintiens l'objectif des 20 % que je m'étais fixé* », ajoute M. Le Pen.

De l'administrateur judiciaire nommé pour organiser le congrès qu'il a toujours refusé, M. Le Pen ne « *pense rien* ». « *C'est tout à fait secondaire*, dit-il, *car il pourra constater que les conditions de réunion d'un congrès n'étaient pas réunies.* » Il annonce, en revanche, qu'il organisera, comme les statuts l'exigent, son propre congrès « *ordinaire* », « *à Pâques 2000* ». Pour l'heure, il songe surtout à faire mordre la poussière aux « *imposeurs* » et aux « *traîtres* » qui ont tenté de faire un « *hold up* » sur le FN. Il annonce que « *des poursuites sont engagées par le FN dans toute la France, afin d'obtenir réparation* »

### L'érosion

#### de l'extrême droite

**Le FN disposait, depuis une dizaine d'années, d'un capital électoral de l'ordre de 15 % des suffrages exprimés. Sa scission de janvier a manifestement affaibli l'extrême droite. Depuis janvier, toutes les élections partielles (législative d'Aubagne, municipale de La Grande-Motte et dix-sept cantonales) témoignent d'une érosion moyenne de 6 points, à l'exception d'une cantonale dans le Haut-Rhin.**

**Un recul similaire est perceptible dans les sondages sur les intentions de vote aux élections européennes. Alors que le FN uni était crédité, à la fin de 1998, de 15 % à 16 % des intentions de vote, les deux listes de Jean-Marie Le Pen et de Bruno Mégret sont créditées ensemble, en moyenne, de 10 % des intentions de vote. Dans ces enquêtes, le président du Front national maintient un net avantage sur celui du Mouvement national : la liste de M. Le Pen recueille de 5 % à 8 % des intentions de vote, tandis que celle de M. Mégret piétine entre 3 % et 5 %.**

*des multiples préjugés* », et demande « *solennellement à tous les adhérents de faire constater, au besoin par huissier, lesdites infractions* ».

Fort de ce jugement, M. Le Pen compte également sur un déblocage rapide des comptes et de la dotation de l'Etat, laquelle se monte à plus de 41 millions de francs. L'appel qu'a annoncé, mardi, M. Mégret n'étant pas suspensif du jugement, le ministère des finances devrait ordonner le versement au Front national – donc, à M. Le Pen – de cette dotation provisoirement déposée à la Caisse des dépôts et consignations.

L'appel envisagé par M. Mégret et par ses avocats sera « *limité* », ont-ils indiqué lors d'une conférence de presse. Il ne portera que sur certains points du jugement, selon une procédure accélérée « *de jour fixe en urgence, avec demande de défense à exécution pro-*

*visoire* ». Cet appel devrait porter sur les fonds, M. Mégret demandant que l'administrateur judiciaire chargé d'organiser un congrès veille sur cette somme afin qu'elle ne soit pas utilisée « *au profit d'une partie contre une autre* ».

« **UN POUVOIR AUTOCRATIQUE** »

Il soulèvera également le problème de la date donnée par les juges comme référence à l'administrateur pour la vérification de la qualité d'adhérents des personnes signataires de la demande de congrès extraordinaire. Celle-ci, le 19 janvier 1999, écarterait en effet du futur congrès un bon nombre de mégrétistes, dont le président du FN-MN, qui ont été exclus du Front national en décembre 1998 et début janvier. L'avocat de M. Mégret devrait aussi demander – mais la décision définitive n'était pas prise, mardi soir – la « possibi-

lité d'utiliser » les sigle et logo du FN « *jusqu'au 13 juin* ».

« *Cette décision démontre que M. Le Pen est soutenu à bras le corps par l'établissement (...) Il sert le système puisqu'avec ses dérapages, ses outrances, il stérilisait nos idées et bloquait la progression de notre mouvement* », commente M. Mégret, qui estime que les juges « *ont sanctionné une démarche démocratique, celle du congrès de Marignane, et conforté un pouvoir autocratique* ».

Il ajoute qu'après tout cela va permettre à son parti d'en finir avec le nom « Front national », « *chargé de la diabolisation attachée à la personnalité de M. Le Pen* ». « *Le congrès de Marignane a eu lieu. Nous avons une structure qui s'appelle Mouvement national, sur laquelle M. Le Pen et ses amis n'ont aucune prise. Nous continuons notre chemin sur ces bases-là. Par ailleurs il y aura un cafouillage, qui*

## Les émissions politiques contraintes de se fixer des règles d'équilibre

DEPUIS le 27 mars, date à laquelle le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a décidé de fixer le début de la période de campagne pour les élections européennes du 13 juin, se pose la question du temps d'antenne télévisuel ou radiophonique à accorder à Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret. Si tous deux mènent une liste, celle du Front national pour l'unité française pour le premier, celle du Mouvement national pour le second, tous deux prétendent aussi peser du poids des scores passés du Front national.

Autant la législation est très claire en ce qui concerne la répartition du temps d'antenne pour la campagne légale – qui démarrera le 29 mai –, autant les dispositions sont floues pour les émissions d'actualité et les forums politiques. Le CSA a fixé les règles dans une recommandation du 9 mars, publiée au *Journal officiel* du 20 mars, précisant que, pour la couverture de l'actualité nationale ou internationale non liée aux élections, « *la règle dite "des trois tiers", selon laquelle le gouvernement, la majorité et l'opposition disposent chacun d'un temps de parole égal, continue de s'appliquer* » et que « *les services de télévision et de radio veillent à l'accès à l'antenne des formations politiques non représentées au Parlement* ». Pour ce qui est de l'actualité liée aux élections,

le CSA demande que « *les listes et les personnalités qui les soutiennent bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne, en rendant compte de toutes les listes* », et que « *les magazines ou émissions spéciales d'information* » soient « *attentifs à leur politique d'invitation, afin que soit respecté le principe d'équité* ».

**COMPÉTENCE LIMITÉE DU CSA**

Certains responsables d'émission ont décidé d'inviter tour à tour les frères ennemis. « Public », sur TF 1 (diffusée le 9 mai), a offert une demi-heure d'émission à chacun. M. Le Pen s'est alors adressé au CSA, qui n'a pu que lui rappeler les limites de ses compétences. Reste que, contrairement à ce qui avait été envisagé, le fondateur du FN a obtenu de TF 1 qu'il ne soit pas procédé à un tirage au sort pour l'ordre de passage. « *Nous avons pensé que ce tirage au sort était ridicule, aux limites du grotesque* », déclare Michel Field, animateur de « Public », qui a « *estimé devoir tenir compte du nombre de députés au Parlement européen et des sondages* ». « *L'avantage était donc pour M. Le Pen, qui compte dix députés dans ses rangs, contre deux pour M. Mégret, et qui recueille des intentions de vote plus favorables* », ajoute-t-il.

*Ch. Ch.*

*Christiane Chombeau*



### Un financement public de 41 137 430 francs

● **Élections européennes.** Les listes aux élections européennes qui réunissent 5 % des voix sont remboursées dans la limite de 50 % du plafond légal des dépenses électorales, en vertu de la loi du 7 juillet 1977 relative à l'élection des représentants au Parlement européen. Pour les élections de juin, le plafond est de 58 800 000 francs (8,964 millions d'euros), et la limite maximale remboursée de 29 400 000 francs (4,482 millions d'euros), en vertu d'un décret du 22 décembre 1997.

● **Financement des partis.** La loi du 11 mars 1988, modifiée par la loi du 15 janvier 1990, a institué un régime de financement public des partis politiques reposant sur

le principe suivant : une première fraction des crédits inscrits au budget de l'Etat au titre de ce financement est liée aux résultats aux élections législatives ; une seconde fraction est destinée aux partis et groupements représentés au Parlement. ● **Aide liée aux suffrages.** La première fraction se répartit entre les partis qui ont présenté des candidats dans au moins cinquante circonscriptions. La répartition est effectuée proportionnellement au nombre de suffrages obtenus au premier tour. C'est au titre de cette première fraction que le Front national a droit à la somme de 41 137 430 francs (6,271 millions d'euros).

**PRÉSIDENT** du Front national (FN), Jean-Marie Le Pen a remporté, mardi 11 mai, une victoire judiciaire face à son ancien délégué général, Bruno Mégret, président du Front national-Mouvement national (FN-MN). La première chambre civile du tribunal de grande instance de Paris a tranché en sa faveur le conflit qui l'opposait à son ancien bras droit en déclarant nul le congrès organisé en janvier, à Marignane (Bouches-du-Rhône), par les partisans de M. Mégret. Conséquence logique de cette décision, le tribunal interdit aux mégrétistes « de faire usage des signes distinctifs » et, notamment, du nom et du logo du FN, sous astreinte de 30 000 francs par infraction.

Lors de l'audience du 30 mars, M<sup>e</sup> Michel Laviolette-Slanka, avocat de l'association Front national, avait demandé au tribunal de « constater la nullité » du conseil national réuni le 13 décembre 1998 par les partisans de M. Mégret et du congrès extraordinaire organisé par eux, les 23 et 24 janvier, à Marignane. A l'issue de ce congrès, M. Mégret avait été élu président, tandis que M. Le Pen recevait le titre de président d'honneur.

Dans son jugement, le tribunal, présidé par Catherine Taillandier, a donné raison au président du FN en jugeant « nulles et de nuls effets » les deux réunions organisées

par M. Mégret. « En adhérant, [les membres du Front national] acceptent de se soumettre à [la] règle commune [les statuts] et de respecter les règles de fonctionnement ainsi édictées », indiquent les juges. Or ces statuts prévoient que le président du FN « est investi, notamment, du pouvoir de convoquer les assemblées générales et les conseils d'administration et préside toutes les assemblées ». Par ailleurs, aux termes de l'article 25 des statuts, des assemblées extraordinaires peuvent être convoquées, en cas de circonstances exceptionnelles, « par le président, soit de son propre chef, soit sur demande écrite d'un cinquième au moins des membres inscrits ».

Le tribunal estime, en conséquence, que la réunion du 13 décembre 1998 « a été organisée en dehors de toute disposition statutaire, à l'initiative de certains membres de l'association, sans convocation des instances dirigeantes du parti » et qu'elle « ne rentre nullement dans le cadre statutaire (...), d'autant plus que, lors de ce "conseil", il a été désigné un "administrateur national" en la personne de Franck Timmermans, dont la mission était d'organiser l'assemblée de Marignane ». « Cette fonction n'existe pas au sein du Front national », indiquent les juges, pas plus qu'il n'est dévolu au conseil national les fonctions qu'il s'est at-

tribuées. » Revêtant « un certain caractère clandestin », cette réunion est donc déclarée non « régulière ».

Le tribunal fait le même constat à propos du congrès de Marignane, dont le déroulement est « empreint d'irrégularités » dans la mesure où « il n'a pas été convoqué par le président, seul statutairement habilité à le faire, et que ce dernier ne l'a pas présidé ». En outre, le jugement de la 1<sup>re</sup> chambre civile rappelle que l'ordre du jour de ce congrès « n'a pas été défini par le conseil d'administration [le bureau politique], seul organisme apte à le faire ».

### Constatant un « dysfonctionnement avéré » du FN, les juges ont nommé un administrateur judiciaire

Les magistrats rejettent également l'« état de nécessité » dû à l'imminence des élections européennes, invoqué par les mégrétistes pour justifier l'organisation du congrès de Marignane. Ces derniers « disposaient de la possibilité de saisir la justice pour voir constater le dysfonctionnement de leur organisation et voir désigner un administrateur ad hoc à l'effet d'organiser le congrès qu'ils réclamaient, étant remarqué que tous les pétitionnaires n'avaient pas été exclus et étaient parfaitement recevables à agir ».

L'annulation des deux assemblées convoquées par les partisans de M. Mégret conduit donc le tribunal à leur interdire « l'utilisation, à quelque titre, sous quelque forme et à quelque fin que ce soit, des signes distinctifs de l'association Front national et plus particulièrement de son logo et de sa dénomination sociale ». Les juges ayant

ordonné l'exécution provisoire de ce jugement, l'appel introduit par M. Mégret n'est pas suspensif.

Dans ses attendus, le tribunal observe cependant qu'« un nombre certain des membres du Front national ont, en application de l'article 24 des statuts, sollicité dans les formes requises la convocation d'une assemblée extraordinaire et qu'il n'a pas été donné suite à leur requête par le président, qui y est pourtant tenu », sous certaines conditions.

Constatant le « dysfonctionnement avéré » du FN, les juges ont donc décidé la nomination d'un administrateur judiciaire, en la personne de M<sup>e</sup> Michèle Lebossé-Peluchonneau, chargé de décompter les demandes d'organisation d'un congrès déposées, le 19 janvier, au siège du parti, par les partisans de M. Mégret.

Dans l'hypothèse où le quorum est bien atteint – à savoir 20 % des adhérents à jour de leur cotisation –, l'administrateur « aura pour mission de convoquer le congrès extraordinaire, selon les dispositions statutaires ». Pour ce faire, M<sup>e</sup> Lebossé-Peluchonneau dispose d'un délai de cinq mois, prolongeable. Ironie de l'histoire : en décidant de permettre aux seuls adhérents à jour de leur cotisation au 19 janvier de réclamer l'organisation d'un congrès et d'y participer, le tribunal écarte de fait M. Mégret et ceux de ses partisans qui ont été exclus du FN en décembre 1998.

Le jugement du tribunal permet aussi de clarifier la question des finances du FN, s'agissant, notamment, de la dotation publique. « L'annulation du congrès de Marignane signifie qu'il n'y a pas deux Front national, que Bruno Mégret n'est plus président et que le Front national-Mouvement national n'a pas d'existence légale, estime M<sup>e</sup> Laviolette-Slanka. On reste donc dans le cadre du FN, seul habilité à utiliser les fonds versés à cette association. » Sous réserve que l'Etat fasse diligence dans le versement de ces sommes...

Acacio Pereira

## Nonna Mayer, chercheur au Cevipof « Les raisons de la percée du FN sont toujours là »

« Quel sera, selon vous, l'effet, sur l'électorat d'extrême droite du jugement du tribunal de Paris ?

– Jean-Marie Le Pen a marqué un point. Le tribunal a consacré sa légitimité à la tête du mouvement : il n'y a qu'un Front national, celui de Jean-Marie Le Pen, et un seul président à sa tête. Ce jugement est important parce qu'il touche à l'identification partisane qui s'est construite, au FN, dans les dix dernières années. Au cours de cette période, Bruno Mégret, en tant que délégué général, avait réussi à fidéliser l'électorat en fabriquant une image de marque du FN. C'est lui qui a organisé le parti, mis en place sa communication, étoffé l'appareil.

» Parallèlement au «lepénisme», un «frontisme» s'est développé, qui s'est progressivement émancipé de son leader historique. Bruno Mégret, qui est un bon organisateur, avait très bien réussi : une proportion croissante de Français a été capable d'identifier le Front national. L'ironie veut que Jean-Marie Le Pen retire, aujourd'hui, les bénéfices de ce travail. Mais n'entrons pas trop vite Bruno Mégret, qui a encore derrière lui des cadres, des fidèles, et qui dispose d'une assise locale.

– Dans votre ouvrage *Ces Français qui votent FN (Flammarion)*, vous expliquez que la scission du FN correspond à une division de son électorat. Or, selon le sondage de la Sofres pour RTL et *Le Monde* (du 4 mai), l'opinion en général et, dans une moindre mesure, les électeurs du FN eux-mêmes ne parviennent pas à différencier les deux rivaux...

– Le sentiment prévaut, effectivement, que leurs idées sont rigoureusement les mêmes ; mais il ne faut pas confondre l'adhésion aux idées et le vote. Si l'on regarde les intentions de vote pour le scrutin du 13 juin, on voit clairement que ce ne sont pas les mêmes électeurs

qui penchent pour Bruno Mégret ou pour Jean-Marie Le Pen. Cela correspond à la double nature du vote Front national. Il y a, d'une part, des électeurs qui se définissent comme de droite ou d'extrême droite, qui adhèrent aux valeurs traditionnelles de la droite ; et, d'autre part, un vote que j'ai appelé «ni-niste» – ni de gauche ni de droite –, qui rejette ces deux camps dos à dos.

» L'électorat droitier a plus d'affinités avec Bruno Mégret, qui a l'image d'un homme un peu plus modéré, partisan d'une stratégie d'alliance avec la droite susceptible de permettre la conquête du pouvoir. L'électorat populaire et protestataire se retrouve davantage dans le style populiste, radical et "grande gueule" de Jean-Marie Le Pen.

– Quelle importance accordez-vous au recul de l'influence idéologique du FN enregistré par ce même sondage ?

– Ce résultat est conjoncturel. Il traduit la détérioration de l'image du Front national dans l'opinion publique. L'autorité de Jean-Marie Le Pen sur son parti a été entamée par la scission, qui, en outre, a révélé au grand public des pratiques de clientélisme et de népotisme au FN. L'accalmie sur le front du chômage, la concurrence de la liste de Charles Pasqua et Philippe de Villiers pour les européennes sont également des éléments, parmi d'autres, qui ont pu jouer contre le FN. Il y a donc bel et bien un trouble dans l'opinion, mais les raisons de la percée du FN sont toujours là : le rejet des immigrés, la peur du chômage, la peur de l'Europe et de la mondialisation, ainsi qu'un rejet des élites. Il existe toujours un réservoir potentiel pour l'extrême droite, même si ses électeurs, troublés par la scission, s'en détournent temporairement. »

Propos recueillis par Jean-Baptiste de Montvalon

# L'opposition entend maintenir la pression sur Lionel Jospin au sujet de la Corse

Le Sénat entend créer une commission d'enquête sur la « conduite de la politique de l'Etat » dans l'île

Harcelé par l'opposition, mardi 11 mai, à l'Assemblée nationale, au sujet de l'incendie de la paillote de Cala d'Orzu, près d'Ajaccio, dans la nuit du 19 au

20 avril, Lionel Jospin a répondu en rappelant que Bernard Bonnet avait été nommé préfet de Corse, en février 1998, avec l'accord de Jacques Chirac. Au

blique avait déclaré : *« J'approuve complètement approuvé la politique qui est suivie »* en Corse, assurant : *« Il faut aller jusqu'au bout »*. Cela fait déjà quelques jours que M. Jospin prépare cette contre-offensive, notamment depuis que, le 6 mai, à Nancy, le chef de l'Etat avait développé une vision plus extensive que la sienne de la responsabilité politique (*Le Monde* du 8 mai). La réponse du premier ministre a manifestement fait son effet à droite.

Alors que l'Elysée se refusait à tout commentaire, l'opposition s'est insurgée contre cette volonté de « mouiller » — selon l'expression de François Bayrou — le président de la République. Mais l'attaque n'est qu'une part de la bataille que le premier ministre entend mener pour se sortir de la plus grave crise qu'ait, jusqu'ici, traversée son gouvernement.

Mardi matin, M. Jospin a reçu le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre

Chevenement. Les deux hommes sont convenus d'imposer à leurs entourages de mettre fin aux rumeurs et aux polémiques sur les responsabilités des uns et des autres dans l'affaire corse. Ils ont

abordé, aussi, le problème de la réorganisation de la préfecture d'Ajaccio. Des nominations de-

cadeau » de 6 500 francs représente, *grosso mo-*

do, 6,5 % du coût d'un Smic pendant un an. Bercy estime qu'avec les 4 % de gains de productivité que font les entreprises chaque année, le compte est bon. Les 11,4 % d'augmentation liées aux 35 heures sont presque compensées.

UNE TRAPPE À BAS SALAIRES

Reste un obstacle : en limitant les allègements de charge au salaire minimum, le gouvernement risque de créer une trappe à bas salaires, les entreprises embauchant au plancher du Smic et y maintenant leurs salariés. La ministre de l'emploi et de la solidarité souhaite donc étendre à deux fois le Smic la réforme des cotisations, le ministre de l'économie et des finances jusqu'à 1.4. La facture pour l'Etat varie entre 15 et 45 milliards de francs. Au final, entre ces deux bornes, un point médian devrait être trouvé, à moins que, comme le propose le ministère de l'emploi, l'ampleur de la baisse des charges se fasse de façon décroissante une fois passé le palier de 1,5 Smic. Dans ce cas, la pente serait moins forte et les 45 milliards réduits d'autant. Ce dispositif viendra, en tout cas, compléter celui mis en œuvre par Alain Juppé et toujours en vigueur (43 milliards de francs).

Le financement de la réforme suscite toujours des divergences. Les deux ministres, d'accord pour ne pas faire porter l'effort sur les ménages, ont chacun leur scénario. M<sup>me</sup> Aubry plaide pour la création progressive, sur cinq ans, d'une contribution sur la valeur ajoutée (CVA), M. Strauss-Kahn pour une éco-taxe sur

compter sur les voix du patronat et de la CFE-CGC. De même, malgré de vives réticences internes, la CFDT décidait de soutenir la « candidate de la CFTC ». Ces trois organisations estimaient qu'elles n'avaient pas à se mêler de ces « problèmes internes ». L'UNAF et FO maintenaient encore le suspens.

### « BONNES INTENTIONS »

Le 2 mai, le *Journal officiel* publiait la nomination de M<sup>me</sup> Prud'homme. Trois jours plus tard, le président de l'UNAF, Hubert Brin, annonçait, d'une voix blanche, que son organisation avait décidé, « à une courte majorité », de ne pas présenter de candidat, certaine qu'il n'avait aucune chance d'être élu. Les administrateurs de l'UNAF s'engageaient à soutenir la candidate CFTC, estimant « dangereux » d'apprécier la candidature d'une personne « à partir de ses convictions religieuses ». A la CFDT, certains se souvenaient même, à quelques jours du vote, que M<sup>me</sup> Prud'homme était connue « depuis longtemps dans le monde syndical » et qu'elle ne les avait

vraiment être connues la semaine prochaine. Sur le terrain plus proprement politique, le président du groupe socialiste, Jean-Marc Ayrault, chargé de « neutraliser » les tentatives de l'opposition de créer une commission d'enquête sur le GPS, favorise la création d'une telle commission sur « les services publics de sécurité » en Corse « au cours de cette législation et sous la

« La responsabilité est partagée par ceux qui exercent les décisions ! »

*précédente* ». Il s'agit de rappeler que si la gauche a son affaire de paillote, la droite — notamment l'ancien ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré (RPR) — a eu sa conférence de presse de Tralonca. Le Sénat, malgré tout, maintient la pression : sa commission des lois a approuvé, mardi, le principe d'une commission d'enquête, proposée par les quatre groupes de la majorité de droite sur « la conduite de la politique de l'Etat en Corse ».

Enfin, la contre-attaque du gouvernement se fait en direction de l'opinion publique. « *C'est elle que je veux pour juge dans la responsabilité politique. Et je n'ai pas peur de son jugement* », a affirmé, mardi, M. Jospin, qui a multiplié les entretiens avec des journalistes. L'opposition n'entend pas désarmer pour autant. Certes, elle doit bien constater, à l'instar de Claude Gaoaguen (DL), que « l'opinion ne dramatise pas cette affaire, car il n'y a pas eu mort d'homme et que la polémique dessert l'ensemble de la classe politique et non pas le seul gouvernement ». Cependant, elle ne veut pas lâcher prise. Mercredi, elle devait de nouveau poser des questions d'actualité sur la Corse, attaquant, cette fois, l'autorisation de reconstruire la paillote incendiée par les gendarmes.

Reste aussi que le gouvernement est soumis à la progression de l'enquête judiciaire. Une confrontation entre le préfet Bonnet et l'ex directeur de son cabinet, Gérard Pardini, tous deux mis en examen et écroués pour complicité dans l'incendie de la paillote, est prévue le 21 mai au palais de justice de Paris.

Jean-Michel Apathie et Raphaëlle Bacqué

# M. Giscard d'Estaing renouvelle son appel pour une liste d'union

M. Sarkozy se réjouit des fausses notes à l'UDF

A LA VEILLE de la publication de la liste UDF pour les élections européennes, Valéry Giscard d'Estaing a réitéré, mardi 11 mai, ses appels à l'union (*Le Monde* du 19 février). Comme il sait le faire, l'ancien président de la République s'adresse, sans désigner le coupable, à celui qu'il considère comme le responsable de la division de l'opposition, François Bayrou. Il en va de la « crédibilité [de] l'alternance ».

Pour éviter que la liste du Parti socialiste arrive en tête le 13 juin, explique M. Giscard d'Estaing, dans un communiqué, « *il faut savoir qu'il est encore possible, jusqu'à la fin du mois de mai, de procéder à la fusion des deux listes RPR-DL et UDF centriste, sur une base équilibrable* ». « J'encourage instamment les dirigeants de l'opposition à tenter un ultime effort en direction de cette union », ajoute encore le député (UDF) du Puy-de-Dôme, avant de préciser qu'un pareil accord serait salué « par une explosion d'enthousiasme dans l'électorat de l'opposition ».

Et ce n'est pas fini : l'ancien président, dont deux proches collaboratrices figurent en bonne place sur la liste d'« union de l'opposition » conduite par Nicolas Sarkozy et Alain Madelin, prendra prochainement, sans aucun doute, d'autres initiatives.

Le même jour, à Saint-Quentin, dans l'Aisne, M. Sarkozy a pris soin de saluer la présence à sa réunion publique d'un député UDF, Renaud Dutreil, « *venu pour dire qu'on a tous envie d'être ensemble* ». Assuré de déclencher « une explosion d'enthousiasme » de ses auditoires successifs, le président par intérim du RPR avait fait de même, lundi soir, à Illkirch-Graffenstaden, avec Yves Bur, député (UDF) du Bas-Rhin. Ce qui ne l'empêche pas de charger sans retenue contre l'Europe fédérale, « *L'Europe de grand-papa* », chère à M. Bayrou : « *Le fédéralisme procède de la même logique que le so-*

Jean-Louis Saux

## L'Assemblée vote à l'unanimité le droit à l'accès aux soins palliatifs

LES DÉPUTÉS ont approuvé à l'unanimité, en première lecture, mercredi 12 mai, la proposition de loi visant à garantir le droit à l'accès aux soins palliatifs. Le texte vise à développer les soins palliatifs à l'hopital et à domicile. Il prévoit notamment l'ouverture du droit à un congé non rémunéré — pouvant aller jusqu'à trois mois — en vue d'accompagner un proche. Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, a rappelé que 200 millions de francs de crédits sont prévus, en 1999, en faveur des unités et des équipes de soins palliatifs.

Ce texte est une synthèse des propositions de Gilberte Marin-Moskovitz (MDC, Territoire de Belfort), Jean-Jacques Denis (PS, Meurthe-et-Moselle), Bernard Perrut (DL, Rhône) et Roger-Gérard Schwartzenberg (PRG, Val-de-Marne). Il reprend également les principales mesures de la proposition de loi de Lucien Neuwirth (RPR, Loire), adoptée à l'unanimité le 8 avril au Sénat.

## Les députés rétablissent le projet sur l'aménagement du territoire

L'ASSEMBLÉE NATIONALE a adopté, en deuxième lecture, mardi 11 mai, le projet de loi portant réforme de l'aménagement du territoire. Les députés ont rétabli, pour l'essentiel, le texte adopté par les députés, en première lecture, le 9 février (*Le Monde* du 11 février) et largement modifié par le Sénat. Ils ont notamment confirmé l'intervention du préfet de région dans la procédure de constitution des « pays » et supprimé celle des départements, souhaitée par les sénateurs. De même, le volet économique introduit par le Sénat a été rejeté. En revanche, l'Assemblée a repris, en le réécrivant, un amendement du Sénat qui vise à autoriser les collectivités locales à construire, sous de strictes conditions — notamment en cas de carence des « acteurs du marché » —, des réseaux de télécommunication à hauts débits et à les concéder à un opérateur.

DÉPÊCHES

■ **PACS** : le Sénat a rejeté, en seconde lecture, sans examen, la proposition de loi créant le pacte civil de solidarité (PACS), mardi 11 mai. La question préalable de Patrice Gérard (RPR, Seine-marie), rapporteur de la commission des lois, a été adoptée par 214 voix (RPR-UDF-DL) contre 99 (PS-PCF). M. Gérard a regretté que l'Assemblée n'ait pas tenu compte des propositions faites par le Sénat, en première lecture (*Le Monde* du 12 mai). Après la réunion de la commission mixte paritaire, prévue le 18 mai, les députés examineront en troisième lecture le texte, probablement du 8 au 10 juin.

■ **INFLATION** : l'indice des prix à la consommation de l'ensemble des ménages a augmenté de 0,2 % en avril. Cette hausse est due principalement à la poussée des prix des produits pétroliers, conjuguée au renchérissement des autres services. Sur un an, la hausse est de 0,4 %.

*cialisme : pour résoudre les difficultés, la solution serait de créer encore et davantage de centralisation étatique au niveau européen.* »

Désireux de nourir sur le fond ses propos de campagne, M. Sarkozy a entrepris, après l'exposé, dans un premier temps, du « mieux-disant européen », de rassembler les principales propositions du RPR, amendées par Démocratie libérale, en matière de construction européenne. En résumé, la prise de décision à la majorité qualifiée devrait être étendue au sein de l'Union européenne, à l'exception des domaines touchant à la défense et à la diplomatie.

JEAN JAURÈS

Il faut « une profonde modification des voix » entre les Etats, en fonction de leur démographie et de leur poids économique. Le tourniquet, pour la présidence, doit passer de six mois à deux ans. Les missions de la Commission de Bruxelles doivent être clarifiées, et le nombre de ses membres limité à vingt. L'établissement d'une « charte européenne » — et non pas d'une Constitution — doit permettre d'éclaircir la notion de subsidiarité, que contrôlerait, par ailleurs, « un Sénat européen » composé de représentants des Parlements nationaux.

M. Sarkozy plaide encore en faveur du scrutin uninominal fondé sur de grandes circonscriptions pour l'élection des députés européens et sur le regroupement des droites européennes au Parlement de Strasbourg.

« Européen enthousiaste », le président du RPR se veut aussi un européen pragmatique. Il puise dans la synthèse qui a été élaborée au sein du mouvement gaulliste, puis entre le RPR et DL. Sans oublier de faire frissonner, un instant, son public, en annonçant qu'il va citer Jean Jaurès : « *La nation est le man-teau des humbles.* »

## M<sup>me</sup> Prud'homme élue présidente de la CNAF, malgré les polémiques

La quasi-unanimité des administrateurs s'est prononcée en faveur de la candidate de la CFTC

APRÈS des semaines de polémiques, l'ensemble des organisations syndicales (FO, CFDT, CFTC, CFE-CGC) — à l'exception de la CGT, qui s'est abstenue —, patronales (Medef, CGPME, UPA) et familiale (UNAF) représentées au conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) ont finalement élu, mardi 11 mai, la candidate de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) à la présidence de la caisse.

La controverse autour de Nicole Prud'homme, vice-présidente de la centrale chrétienne, est née au début du mois d'avril, après la diffusion interne et parmi les administrateurs de la CNAF d'une lettre anonyme la présentant — ainsi que son mari — comme une proche des milieux catholiques intégristes. Rédigé par des opposants au président de la CFTC, Alain Deleu, ce tract témoignait de la crise profonde qui déchire depuis des mois la direction de la confédération (*Le Monde* daté 21-22 février).

La candidature de M<sup>me</sup> Prud'homme a donc suscité, initialement, l'« émotion » et les

« réserves » de plusieurs administrateurs de la CNAF, inquiets de voir, dans les attaches professionnelles du couple, une proximité avec les milieux d'extrême droite. L'Union nationale des associations familiales (UNAF), qui détient, avec cinq sièges, une place prépondérante au sein du conseil, envisageait ainsi de présenter son propre postulant si cette candidature « inimaginable » était maintenue. La CFDT, « sur le fil du rasoir », expliquait à mots couverts qu'une autre candidature de la CFTC « arrangerait tout le monde ». De son côté, le gouvernement retardait au maximum la nomination de M<sup>me</sup> Prud'homme, dans l'espoir que M. Deleu proposerait un autre nom.

Tout en reconnaissant que « certaines éléments du tract » étaient exacts, la direction de la CFTC décidait finalement de contre-attaquer en dénonçant, le 16 avril, « une campagne de délation et de diffamation ». Le 22 avril, le conseil confédéral de la centrale chrétienne réaffirmait, à l'unanimité, son soutien à M<sup>me</sup> Prud'homme. A cette date, la CFTC pouvait déjà

Alexandre Garcia



# Scènes de racisme ordinaire devant les assises du Val-d’Oise

Stéphane Braconnier nie avoir foncé intentionnellement sur un jeune d’origine africaine

**La cour d’assises du Val-d’Oise juge, depuis le 10 mai, un jeune manutentionnaire accusé d’avoir percuté volontairement et mortellement**

**en voiture, Abou Kamissoko, un adolescent qui, en vélo, croisait par hasard sa route à Ezanville, le 7 juillet 1997. Peu avant les faits, l’accusé avait**

**menacé de « niquer les Noirs et les Arabes » mais l’un des ses amis assure qu’« il n’a jamais tenu le moindre propos raciste ».**

*« tous les tuer ».* Dans sa chambre, il saisit un de ses couteaux de collection, que les deux femmes parviennent à lui retirer des mains.

Alors il descend, seul, se précipite vers la Clio rouge, garée en bas, et démarre en trombe. A 100 mètres, arrivant de la cité du Ru de Vaux, Abou passe à vélo. Le choc est très violent. Le fémur de l’enfant est brisé instantanément, mais surtout, sa tête heurte le montant du pare-brise. Quatre jours plus tard, il mourra à l’hôpital Necker des suites d’un œdème cérébral. Stéphane Braconnier ne s’arrête pas, fait le tour du pâté de mai-

*les enfants »,* dit sa demi-sœur, Christine. *« Il n’a jamais tenu le moindre propos raciste »,* ajoute son ami Rachid.

Bien sûr, depuis un an, il buvait plus. Ses relations avec sa mère s’étaient dégradées. Et puis il y avait eu les agressions. Une première, par « un Arabe », devant le café ; puis ce bras cassé le 27 juin, « par un Noir », alors qu’il traversait la cité en voiture. *« C’est malheureux à dire, mais chaque fois que je me suis fait agresser, c’était toujours des personnes de couleur »*, explique-t-il aujourd’hui. Devant son ami Guillaume, qui

est un de ses amis d’enfance, il se rappelle un jour où il avait pénétré dans la chambre d’une jeune femme qui était l’épouse d’un homme de couleur. *« Il avait dit que je devais aller chercher le père de son enfant, et qu’il avait peur qu’il vienne le chercher ».*

## « C’est malheureux à dire, mais chaque fois que je me suis fait agresser, c’était toujours des personnes de couleur », explique-t-il aujourd’hui

son, et range sa voiture. Une heure plus tard, il faudra des renforts de police pour le conduire au commissariat et empêcher la foule de lyncher « l’assassin ».

Un tueur d’enfant ? Un meurtrier raciste ? A la barre, c’est un tout autre portrait que dressent de lui ses proches, famille, amis, collègues de travail. Le garçon gentil et serviable. Trop, même. Il prête volontiers de l’argent, raccompagne les copains en voiture, n’hésite pas à accomplir le travail des autres. Il ne suit plus les cours de secourisme, a dû renoncer, à cause de sa taille de 1,67 mètre à entrer dans la police ou la gendarmerie pour y accomplir son rêve : guide de chiens d’avalanche. Mais au café, c’est encore lui qui paye le plus souvent les parties de baby-foot et les tournées. *« Il adore*

prépare un diplôme d’animateur, il aura des propos plus durs. » *« Comment tu peux aider ces gens-là ? Les niakoués nous piquent notre travail, nos femmes, notre argent. Moi, je n’avorterais même pas les femmes. Je buterais les enfants à la naissance »* Guillaume avait été choqué. Mais *« ce n’était pas du racisme pur, pense-t-il, juste le ras-le-bol de la vie quotidienne, quand on arrive pas à avancer ni à trouver d’issue de secours ».*

Ces mots, Stéphane Braconnier assure ne les avoir *« jamais pensés ».* *« Je ne me souviens même pas les avoir dits »,* souffle-t-il dans le micro. *« Pas dits ou pas pensés ? »*, interroge la présidente, Dominique Andréassier. Il hésite, bafoille, ne sait plus. S’emmêle, comme devant ces autres paroles,

lui, *« à la panique et à l’affolement »* de l’un de ses gardes du corps, le sergent-chef Jaffar, qui aurait mal apprécié la situation nouée, ce soir-là, dans le huis-clos du salon situé au premier étage de la résidence du président. Croyant son patron menacé par Bob Denard qui lui *« tapotait les joues »*, selon ce dernier, *« pour le rassurer »*, alors que des coups de feu retentissaient autour de la résidence, le sergent-chef Jaffar aurait fait usage de sa kalachnikov en direction des deux hommes. Bob Denard aurait plongé par terre, évitant la rafale de cinq balles qui atteignirent finalement le corps du président.

L’un des lieutenants de Bob Denard, Jean-Paul Guerrier, *alias* capitaine Siam – aujourd’hui en fuite –, aurait alors abattu Jaffar sur-le-champ. Dominique Malacrinu, *alias* commandant Marqués, qui commandait la GP, se trouvait à proximité. Des cinq témoins de la scène, deux sont morts, deux sont accusés, un dernier est introuvable. Aucune autopsie n’a été effectuée sur les corps des victimes. Seul un examen externe du corps du président a été établi par un médecin cependant sur la nécessité de ce *« simulacre ».* Le désarmement des FAC ne pouvait-il s’opérer plus *« pacifiquement »* ? Et de s’interrer sur la réalité de cette connivence entre Bob Denard et Ahmed Abdallah à propos de ce désarmement.

Un président au courant serait-il apparu le soir d’une telle opération… en pyjama ? Aurait-il eu si *« peur »* du redoublement des coups de feu à l’extérieur qu’il eût fallu lui *« tapoter les joues pour le rassurer »* ? En plein accord avec le mercenaire, n’aurait-il pas signé l’ordre de désarmement de l’armée régulière, que celui-ci lui demanda, bien avant 0 h 10, quelques minutes avant sa mort, en plein chambardement ? Autant de questions finalement aujourd’hui attelées aux seules vérités d’un homme de l’ombre.

## SOCIÉTÉ

# Financement du RPR : M. Chirac assigné devant un tribunal civil

La procédure se heurte à plusieurs écueils

Le juge d'instruction du tribunal civil de Paris, Jean Tibéri.

L'avocat de M. Braconnier, Pierre-Alain Brossault.

UN CONTRIBUABLE parisien, Pierre-Alain Brossault, admis à se constituer partie civile en lieu et place de la Ville de Paris, devait assigner, mercredi 12 mai dans la matinée, le président de la République Jacques Chirac, devant le tribunal de grande instance de Paris dans l’affaire du financement du RPR.

L’avocat de M. Brossault, M<sup>e</sup> Pierre-François Divier, entend faire comparaître M. Chirac, qui était maire de Paris et président du RPR à l’époque des faits, devant une juridiction civile afin d’obtenir le paiement d’un euro au titre des dommages-intérêts.

Le conseil de M. Brossault, M<sup>e</sup> Divier, dit avoir engagé cette procédure faute d’avoir pu poursuivre M. Chirac devant un tribunal pénal. En effet, le juge d’instruction de Nanterre (Hauts-de-Seine), Patrick Desmure, chargé d’enquêter sur le financement du RPR, et notamment la prise en charge des salaires des militants de cette formation politique par des entreprises

privées ou la Ville de Paris, avait réjé, le 15 février, une ordonnance dans laquelle il s’était déclaré *« incompétent pour instruire sur les faits susceptibles d’être imputés à Monsieur Jacques Chirac à titre personnel »*. Le magistrat rappelait qu’une décision du Conseil constitutionnel, rendue le 22 janvier, avait *« affirmé que pendant la durée de ses fonctions, la responsabilité pénale du président de la République ne peut être mise en cause que devant la Haute Cour de justice »*.

Le juge Desmure précisait cependant que *« le nombre de personnes concernées au regard de l’effectif déclaré des salariés du RPR, les fonctions que certaines d’entre elles exerçaient dans l’entourage immédiat du secrétaire général ou du président de ce parti, ainsi que des documents saisis dont certains semblent être signés*

*ou annotés de la main de Monsieur Chirac font peser à l’encontre de ce dernier, en l’état du dossier, des indices au sens de l’article 105 du code de procédure pénale d’avoir participé aux faits de prise illégale d’intérêt et de recel d’abus de biens sociaux ».*

**UN EURO DE RÉPARATION**

Face à l’incompétence du juge d’instruction, le défenseur de M. Brossault a décidé de porter son action en dommages-intérêts. Selon lui, puisque M. Desmure fait état d’indices *« graves et concordants »*, il devrait être envisageable d’obtenir, à titre conservatoire, un euro de réparation, en attendant que la procédure pénale soit terminée. Dans le même temps, il a adressé, le 11 mai, deux courriers à l’actuel maire de Paris, Jean Tibéri, afin qu’il émette, de son côté, *« des titres de perceptions »* à destination des personnes ayant commis un préjudice financier au détriment de la Ville de Paris.

Cette procédure inédite se heurte à plusieurs écueils. Le code de procédure pénale indiquant que *« le criminel tient le civil en l’état »*, le tribunal civil pourrait se déclarer incompétent jusqu’à ce que le juge Desmure ou le juge d’instruction parisien Xavieré Jiméoni, saisie de faits proches de ceux son collègue de Nanterre, mettent fin à leurs enquêtes. Dans l’entourage du président de la République, on fait en outre remarquer que le juge Desmure a relevé des faits de prise illégale d’intérêt et non de détournement de fonds publics, ce qui excluirait l’idée de remboursement de sommes indûment perçues. Enfin, cette même source précise qu’un juge civil n’est pas habilité à juger des affaires traitant de fonds publics.

*Jacques Follorou*

# Gouvernement, patronat et syndicats ensemble contre les discriminations

Le ministre de l'emploi, Jean-Michel Caron.

**A L’OCCASION** d’une table ronde organisée, mardi 11 mai, au ministère de l’emploi et de la solidarité, le gouvernement et les partenaires sociaux ont adopté une *« déclaration de Grenelle »* sur les discriminations raciales dans le monde du travail, *« expression collective du refus de l’intolérable ».* Les organisations patronales (Medef, CGPME, Unapl) et syndicales (CGT, CFDT, CFTC, FO, CFE-CGC) se sont retrouvées sur la nécessité d’une *« mobilisation durable, constante et déterminée »*, pour donner un *« nouvel élan »* à la *« sensibilisation, l’information, la prévention et la pédagogie »*, tandis que les pouvoirs publics s’engageaient à *« faire mieux respecter la loi »*, en utilisant *« tous les instruments existants »* voire en *« les renforçant »*. Plusieurs propositions de modifications législatives, qui pourront s’inscrire dans un projet de loi, ont aussi été proposées et seront encore soumises à concertation. Celles-ci auront pour objectif de rendre plus efficace le recours à la justice face à un *« phénomène complexe »*, qui touche aussi bien les personnes étrangères que *« ceux qui paraissent étrangers, eu égard à la couleur de leur peau »*, a souligné le ministre de l’emploi, Martine Aubry, à l’issue de la table ronde.

La principale de ces modifications devrait permettre aux organisations syndicales de saisir la justice au nom d’un salarié, comme peuvent déjà le faire les associations de lutte contre le racisme, lorsqu’un cas de discrimination raciale est constaté sur le lieu de travail. Une autre proposition, très attendue, mais qui n’a pas fait l’objet d’un consensus chez les partenaires sociaux, consiste à aménager les règles relatives à la charge de la preuve d’une discrimination, aujourd’hui du seul ressort du plaignant. Pour le patronat, *« un tel mécanisme ouvrirait la voie à tous les règlements de compte possibles ».* De leur côté, CGT et CFDT sont favorables à une inversion de

la charge de la preuve en matière de droit civil, mais pas en matière de droit pénal, *« sinon on remet en cause la présomption d’innocence, qui est intouchable »*, explique Michel Caron, représentant de la CFDT. Le ministre a cependant proposé que le juge puisse forger sa conviction au vu de l’ensemble des pièces du dossier, comme pour un licenciement ou une sanction disciplinaire.

Le ministre de l'emploi, Martine Aubry.

**« LES LOIS LES MOINS UTILISÉES »**

La loi devrait également permettre aux inspecteurs du travail de verbaliser en matière de discriminations raciales au travail, et d’inscrire ce problème dans les conventions collectives nationales. En revanche, tous les participants ont rejeté unanimement la création d’une autorité administrative indépendante, chargée d’instruire les dossiers de discrimination. Le principe de cette instance intermédiaire entre les victimes et la justice, proposition majeure du rapport de Jean-Michel Belorgey, au ministre, avait pourtant reçu le soutien des organisations anti-racistes (*Le Monde* du 7 avril). Un tel organisme *« jouerait un rôle d’écran, de tri »*, a expliqué la CGT. De son côté, M<sup>me</sup> Aubry a préféré *« dans un premier temps, faire appliquer la loi »*, telle qu’elle existe, avec les améliorations souhaitées, et impliquer l’ensemble des citoyens, qui pourraient se sentir dédouanés par la création d’une telle instance. *« On a les lois les plus avancées contre le racisme, mais aussi les lois les moins utilisées »*, a rappelé Martine Aubry.

Le ministère a enfin mis l’accent sur la formation des agents du service public de l’emploi et annoncé l’augmentation du nombre des parrainage de jeunes rencontrant des difficultés d’insertion (de 13 000 en 1998 à 30 000 en 1999). L’observatoire des discriminations, créé le 15 avril, devrait, lui, proposer de nouvelles actions.

*Alexandre Garcia*

## Au procès de Bob Denard, le mystère d’un huis-clos meurtrier

Bob Denard, chef des Forces armées comoriennes.

**AU LENDEMAIN** du 26 novembre 1989, les informations filtraient difficilement de l’archipel des Comores, où le président Abderrhemane Ahmed Abdallah avait été tué. Il fut question tout d’abord d’une attaque lancée contre sa résidence par des éléments incontrôlés de l’armée régulière : le commandant Mohamed Ahmed, patron des Forces armées comoriennes (FAC) depuis plusieurs années, avait agi, disait-on, par vengeance personnelle. Puis trois jours plus tard, percant l’épais brouillard qui persistait autour de la mort de l’ancien chef d’Etat, la rumeur se faisait insistante. Brassée au travers de multiples versions, elle mettait invariablement en cause Bob Denard, la figure légendaire du mercenariat, et ses hommes qui tenaient la garde présidentielle (GP) comorienne.

Cette unité d’environ 600 Comoriens encadrés par une trentaine de mercenaires européens, indépendante des FAC et financée par l’Afrique du Sud, avait été

### CORRESPONDANCE

# Une lettre du président du directoire de la Sacem

Dans votre exemplaire du 8 mai, sous le titre « Spoliation », vous reproduisez des accusations contre la Sacem, publiées par *Le Parisien* du 7 mai, à l’initiative de de M. Daniel Vangarde, compositeur, né en 1947, et qui de plus ne représente que lui-même. Les faits remontent au 7 novembre 1941, et tous les représentants légaux de la Sacem à cette époque ont disparu.

Pour néanmoins rétablir la vérité, je dois préciser que la circulaire de la Sacem du 7 novembre 1941 reproduisait les ordres donnés par le Commissariat général aux affaires juives. Contrairement à votre citation – tronquée –, les prescriptions étaient de *« verser les droits d’auteur revenant aux*

*juifs à leur compte dans des établissements limitativement prévus : banque, ou agent de change, ou caisse d’épargne, ou chèques postaux, après s’être assuré que ce compte [était] bloqué ».* Ce n’est qu’à défaut d’un tel compte que le Commissariat aux affaires juives *« devait faire ouvrir à la Caisse des dépôts et consignations les comptes au nom de tous les sociétaires juifs ».*

La Sacem devait respecter ces ordres, contrainte et forcée, et sous la menace de déportation de ses dirigeants. Je considère donc que ces accusations portées contre elle, sans aucune preuve, relèvent des tribunaux compétents.

## RÉGIONS

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

## Les terroirs français se vendent sur le Web

Fromages fermiers, miels, huiles rares ou plats préparés proposés au monde entier...  
Le commerce électronique offre aux zones rurales isolées des possibilités d'activités prometteuses

« **LES PRODUITS** du terroir français sont remarquables. Le problème est qu'ils restent souvent confidentiels et qu'ils ont peu de débouchés commerciaux. » Dominique Alarcon et Anne Monier, deux jeunes femmes anciennes cadres commerciales, l'une HEC, l'autre titulaire d'un DESS de marketing, ont créé en juillet 1998, à Mamers (Sarthe), la société de vente à distance Paniers, une « boutique gourmande » référençant et vendant en ligne sur le Net quelque 300 articles venus de toute la France. Des paniers composés de confitures, miels, huiles rares, plats préparés..., toutes choses presque introuvables pour le consommateur, hors des petits marchés forains de proximité.

Les deux « négociantes », comme elles se qualifient, sont de nouvelles adeptes du commerce électronique. De la petite ville qu'elles ont délibérément choisie – « qualité de vie » oblige –, elles livrent à J+2, en dehors de tous les circuits habituels et à destination de toute l'Europe, les produits qu'elles savent dénicher, telle l'huile de noisette de ce producteur savoyard que personne d'autre n'aurait pu sortir de l'ombre...

Le succès est fulgurant : les consultations du site sont multipliées par trois chaque mois. L'objectif – atteindre 2 000 clients – cette année est en passe d'être tenu. Parce qu'elles participent déjà à l'« Echange de demain », grâce à l'Internet marchand, Dominique Strauss-Kahn, en sa qualité de ministre de l'Industrie, leur a remis il y a quelques semaines un « électro-phée », prix qu'elles partagent avec cent autres lauréats nouvellement venus à l'e-business. Tous ont une caractéristique commune : ils travaillent en dehors des grandes zones d'activités traditionnelles, dans des fermes, des villages, des petites villes de la France rurale.

Exemples d'offre de ces nouvelles

implantations : « **French gourmet fromages** » s'engage à livrer dans le monde entier, dans un délai de soixante-douze heures maximum, des fromages frais. La société et son serveur sont installés à Saint-Avertin (Indre-et-Loire). « **Eat on line** » livre dans toute la France des repas à domicile à partir d'Azay-le-Rideau, dans le même département. « **Orme boutique** », dans son magasin virtuel, a regroupé plusieurs producteurs locaux de cidre normand, jus de fruit, terrines, foie gras, et vend leurs produits en ligne... Les initiatives se multiplient. Elles sont le fait d'entrepreneurs locaux et viennent marcher sur les talons de puissantes sociétés de négoce – notamment pour vins et spiritueux – qui découvrent tout juste le commerce électronique.

En dehors d'exemples déjà médiatisés, comme la galerie marchande de Parthenay, la « ville numérique » des Deux-Sèvres, nombre de très petites entreprises pressentent que l'e-business est un atout d'avenir. Surtout lorsqu'elles sont situées dans des zones rurales fragiles et enclavées, en proie au dépeuplement.

« **L'intérêt existe** », témoigne Christian Delluc, qui, à Catus, gros village de 800 habitants dans le Lot, anime des « points » de formation à l'informatique d'une communauté de communes de 4 500 habitants. « **En avril 1998, nous avons réussi à réunir près de 150 personnes – élus socioprofessionnels, agriculteurs, artisans, commerçants – afin de les sensibiliser aux nouvelles technologies. C'est un succès dans une zone où la déprise agricole est forte.** » « **Le but est de regrouper autour d'un serveur une dizaine de ces producteurs isolés pour assurer la promotion et la vente de produits du terroir emblématiques du Lot à destination des pays de l'Europe du Nord** », fait valoir Jean-Paul Larcher, responsable de la cellule de développement local. Pour l'heure,

le « pays » de Bouriane attend les financements publics escomptés pour aller plus avant dans son projet.

Beaucoup plus abouti, et d'une autre dimension, est le parc d'activités du pic du Midi installé, depuis 1998, à Saint-Laurent-de-Neste (Hautes-Pyrénées), un village de 900 habitants entouré de bois. La communauté de communes, le conseil général et le groupe Matra y ont implanté le Centre européen des technologies de l'information en milieu rural (Cetir). Il s'agit d'une

« **Créer une surface de vente virtuelle requiert des compétences techniques, mais aussi commerciales** »

opération pilote, destinée à favoriser la création à la campagne d'activités nouvelles, de services (incubateurs d'entreprise, centre de recherches sur les télécommunications) grâce aux nouvelles technologies de l'information. Première réalisation concrète : la création de Bigourel, une PME spécialisée dans la télé-saisie des chèques du Crédit lyonnais. A ce jour, quarante-deux personnes originaires du canton y travaillent.

« **C'est un défi territorial et un pari économique que nous lançons** », s'enthousiasme Jean-Louis Curret, directeur du Cetir. « **Nous étudions avec le comité régional du tourisme un système d'information sophistiqué, afin de vendre le département sur le Net à une large clientèle potentielle.** » « **Nous savons que la demande existe, aussi notre démarche est-elle antici-**

patrice », ajoute Josette Durieux, sénateur (PS) des Hautes-Pyrénées.

Le commerce électronique, encore en émergence en France, serait-il une panacée pour le « rural profond » (Le Monde du 7 mai) ? Moins de 10 % des entreprises agricoles sont aujourd'hui branchées sur le Net, et les problèmes liés à la sécurisation des paiements ne sont pas tout à fait résolus. « **Pour le moment, les tentatives existantes sont très isolées. Pour que l'e-business émerge, il faut une stratégie de développement. Mais tout va très vite** », commente Laurent Vielmas, directeur des études et de la prospective au conseil régional de la région Midi-Pyrénées.

« **Les chances de réussite sont infimes pour les acteurs isolés**, prévient François Bouvier, conseiller pour les nouvelles technologies auprès de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar). **Un producteur se lançant seul dans l'aventure a aussi peu de chances qu'une personne vendant des fraises au bord d'une grande route. Créer une surface de vente virtuelle requiert des compétences techniques, mais aussi commerciales : marketing, gestion des stocks, régularité des approvisionnements, maîtrise du juste-à-temps... D'où la nécessité d'être conseillé, de mutualiser les connaissances. Pourquoi pas des coopératives virtuelles ?** »

« **Les "électrophées" ont eu le mérite de détecter et d'inventorier des entreprises pratiquant l'e-business en pleine campagne**, ajoute, à Paris, Cécile Alvergnat, directrice d'Echangeur, le premier, et nouveau, centre de formation pour le « commerce futur ». **Les collectivités locales sont de plus en plus nombreuses à avoir saisi tout l'intérêt de ces nouvelles applications. L'intérêt premier ? Maintenir, voire créer, de l'activité sur leurs territoires.** »

Jean Menanteau

## « La dématérialisation des achats publics a été bien engagée »

« **ON ASSISTE** au développement d'une forte dynamique locale et régionale, associant autour de projets à finalité économique, élus, entreprises, associations et administrations », observe une note de synthèse, publiée par la mission pour le commerce électronique, mise en place en octobre 1998 à la demande de Dominique Strauss-Kahn, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. La note, établie pour la fin 1998, précise que « **le commerce électronique prend progressivement place au centre des activités économiques et professionnelles, que ce soit au sein des industries ou des administrations** ».

Le nombre d'utilisateurs d'Internet a doublé en un an, pour approcher les quatre millions

de personnes utilisatrices à titre privé ou professionnel. Le trafic Internet a crû de 240 % ; le nombre de sites Web a été multiplié par 2,5 et les ventes de détail sur Internet auraient atteint en 1998, selon les estimations, de 500 millions à 1 milliard de francs (de 75 à 150 millions d'euros), chiffres à comparer cependant avec les 8 milliards de francs générés du Minitel.

## PRUDENCE

La note de synthèse fait encore observer que la « **dématérialisation des achats publics a été bien engagée** », en soulignant que l'état d'avancement « **demeure plus lent [qu'il] ne serait souhaitable** ». Explication : ce chantier « **dépend de la réforme particulièrement**

« **complexe du code des marchés publics** ». La mission estime en revanche que « **l'expérimentation de moyens de paiements électroniques et la simplification des mesures administratives ont fortement progressé** ». 78 formulaires administratifs ont été mis en ligne en mai 1998. Une centaine devraient l'être aujourd'hui. Enfin, l'une des contributions de la mission se montre très prudente quant à l'effet du commerce électronique sur l'emploi : « **Il faut se garder de diffuser des prévisions chiffrées, mais il faut prendre conscience que tous les secteurs d'activité sont concernés. Que savait-on des enjeux sociaux de l'automobile en 1905 ?** »

J. M.

## Les pollutions industrielles ont « nettement reculé depuis dix ans »

**LES ACTIVITÉS** industrielles sont directement responsables de plus de la moitié de la pollution organique de l'eau, de la majeure partie des rejets toxiques et des trois quarts des rejets de dioxydes de soufre dans l'atmosphère. Tel est l'état des lieux, dressé par la direction de la prévention de la pollution et des risques (DPPR) du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement et présenté mardi 11 mai à la Maison de la chimie à Paris, lors d'une journée de l'inspection des installations classées organisée par le ministère de l'environnement. Dominique Voynet y a réuni, pour la première fois, les inspecteurs des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) et les directeurs des services vétérinaires pour faire le bilan de l'application de la législation.

« **Si les pollutions industrielles ont nettement reculé depuis dix ans** », la ministre a rappelé « **qu'il reste beaucoup de travail à faire** », pour agir sur les différentes sources de pollution : élevages hors sol en Bretagne, pollution de l'air en Haute-Normandie, incinérateurs hors normes, décharges d'ordures ménagères illégales... Autant de sujets qui, a-t-elle souligné, « **nécessitent un regain de vigilance et d'attention** » de la part des services de l'État.

500 000 installations classées sont soumises à déclaration, 63 000 à autorisation. Elles recouvrent toutes les activités industrielles ou agricoles polluantes. Seuls quelque 700 inspecteurs des Drire et des directions des services vétérinaires sont chargés de veiller à l'application de la loi. La ministre Verte veut mettre à profit les discussions budgétaires en cours pour obtenir un renforcement de

cette police. En attendant, elle souhaite remettre à plat les procédures de contrôle. C'est le sens du « **programme triennal d'actions** » annoncé mardi, sorte de contrat d'entreprise qui permet de « **hiérarchiser les priorités des Drire et de clarifier leur rôle** ».

## RÉSEAU D'EXPERTISE

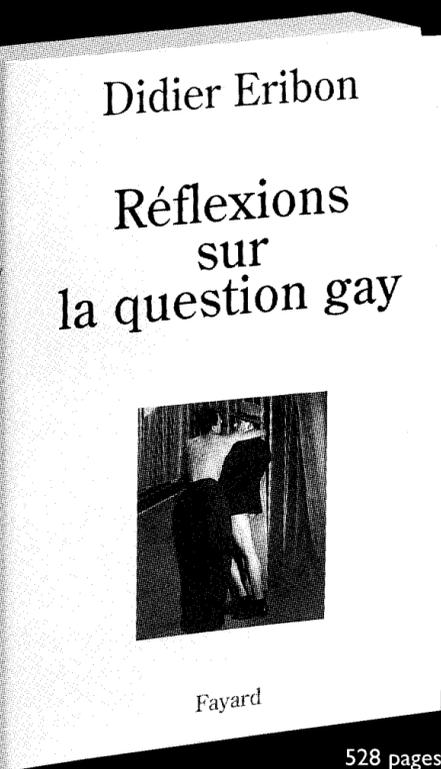
Soumis aux pressions des élus locaux comme au chantage à l'emploi des exploitants, les ins-

## DÉPÊCHES

■ **ENVIRONNEMENT** : la qualité des eaux de baignade s'améliore depuis une vingtaine d'années, selon le rapport annuel, publié lundi 10 mai, par les ministères de l'environnement et de la santé. En 1998, 95 % des baignades françaises (94 % en eau de mer et 96 % en eau douce) étaient conformes aux seuils microbiologiques fixés par une directive européenne de 1975. L'amélioration est plus nette pour les baignades en eau douce. Mais cent soixante-dix plages étaient toujours non conformes, en raison principalement de dysfonctionnements du système d'assainissement des eaux usées. La directive européenne de 1975, qui régit la surveillance sanitaire des eaux de baignade, est en cours de révision. Ce texte est considéré comme dépassé compte tenu des évolutions scientifiques et techniques et des attentes des populations.

■ **RECENSEMENT** : le maire d'Aumontzey (Vosges), Maurice Jechoux a été placé en garde à vue, mardi 11 mai, parce qu'il refusait de rendre les bulletins de recensement pour protester contre la classification par l'Insee, de cette commune de quatre cent cinquante habitants en « **unité urbaine** » (Le Monde du 3 avril). Dimanche 9 mai, lors d'un référendum, les habitants d'Aumontzey s'étaient prononcé à 91 % pour la poursuite du boycottage du recensement. Après avoir remis les bulletins de recensement au procureur, M. Jechoux a été relâché dans l'après-midi.

## DIDIER ERIBON

528 pages  
145 F

Un livre magistral, à la fois personnel et universel..., un événement.

Paul Veyne,  
Professeur au Collège de France

Sous l'effet d'une passion née peut-être du souvenir d'épreuves intimes, de la remémoration de tant de vies brisées, de tant d'amis disparus, le familier des amphes et des campus attrape souvent un feu d'artiste... Pour paraphraser un poète penché au bord de la Seine : au fond de ce fleuve d'érudition, il y a une larme. En quoi réside sa force. Il serait fol de le nier.

Angelo Rinaldi,  
Le Nouvel Observateur

histoire de la pensée

FAYARD

Sylvia Zappi



## Lettre d'un voyageur au président de la République

*Suite de la première page*

Certains témoignages que j'ai recueillis, vérification faite ensuite sur les lieux d'origine, se sont révélés cependant outranciers, voire inexacts. Ce qui ne change rien, bien sûr, au scandale ignominieux de cet exode.

Que nous répétez-vous ? *« Nous ne faisons pas la guerre au peuple serbe mais à un dictateur, Milosevic, qui, refusant toute négociation, a programmé de sang-froid le génocide des Kosovars. Nous nous limitons à détruire son appareil de répression, destruction déjà bien avancée. Et si nous continuons à frapper, malgré de regrettables erreurs de ciblage et d'involontaires dommages collatéraux, c'est que les forces serbes continuent au Kosovo leurs opération de nettoyage ethnique. »*

J'ai lieu de craindre, Monsieur le président, que chacun de ces mots ne soit une duperie.

1. *« Pas la guerre au peuple... »* Ne savez-vous pas qu'au cœur du vieux Belgrade le théâtre pour enfants Dusan-Radevic jouxte la télévision et que le missile qui a détruit celle-ci a frappé celui-là ? Trois cents écoles, partout, ont été touchées par les bombes. Les écoliers, laissés à eux-mêmes, ne vont plus en classe. Dans la campagne, il en est qui ramassent des tubes jaunes explosifs en forme de jouets (modèle CBU 87). Ces bombes à fragmentation, les Soviétiques en répandaient de semblables en Afghanistan.

La destruction des usines a mis à pied cent mille travailleurs – avec un revenu de 230 dinars, soit 91 francs par mois. La moitié, à peu près, de la population est au chômage. Si vous croyez la retourner ainsi contre le régime, vous vous égarez. Malgré la lassitude et les pénuries, je n'ai pas observé de fissure dans l'union sacrée. Une jeune fille m'a dit à Pristina : *« Quand on tue quatre Chinois, ressortissants d'une grande puissance, le monde s'indigne ; mais quatre cents Serbes, cela ne compte pas. Curieux, non ? »*

Je n'ai certes pas été témoin des carnages opérés par les bombardiers de l'OTAN sur les autobus, les colonnes de réfugiés, les trains, sur l'hôpital de Nis, et ailleurs. Ni des raids sur les camps de réfugiés serbes (Majino Maselje, 21 avril, quatre morts, vingt blessés). Je parle des quelque quatre cent mille Serbes que les Croates ont déportés de la Krajina sans micros ni caméras.

Pour m'en tenir aux lieux et moments de mon séjour au Kosovo, le général Wertz, porte-parole de l'OTAN, a déclaré : *« Nous n'avons attaqué aucun convoi et nous n'avons jamais attaqué de civils. »* Mensonge. J'ai vu dans le hameau de Lipjan, le jeudi 6 mai, une maison particulière pulvérisée par un missile : trois fillettes et deux grands-parents massacrés, sans objectif militaire à 3 kilomètres de la ronde. J'ai vu, le lendemain, à Prizren, que vous êtes se souvient certainement – un million de civils algériens furent déplacés et enfermés par nous dans des camps barbelés, pour *« vider l'eau du poisson »*, ont laissés des traces à ciel ouvert, ici et là : maisons brûlées, villages déserts. Ces affrontements militaires ont entraîné des fuites de civils – pour la plupart, m'a-t-on dit, des familles de combattants – avant les bombardements. Elles étaient, selon le correspondant de l'AFP, en nombre très limité. *« Les gens trouvaient refuge dans d'autres maisons voisines, a constaté ce dernier. Personne ne mourait de faim, ne se faisait tuer sur les routes, ne fuyait vers l'Albanie et la Macédoine. C'est l'attaque de l'OTAN qui a bel et bien déclenché, en boule de neige, la catastrophe humanitaire. De fait, il n'était pas besoin, jusqu'alors, de camps d'accueil aux frontières. »*

Les premiers jours, tous en conviennent, ont vu un déchaînement de représailles de la part d'éléments dits « incontrôlés », avec la complicité probable de la police locale.

M. Vuk Drasković, vice-premier ministre qui a aujourd'hui pris ses distances, et d'autres m'ont dit avoir fait, depuis, arrêter et inculper trois cents personnes au

réquippée de Hitler. A trop se voiler la face, on devient aveugle.

3. *« Le génocide des Kosovars... »* Terrible chapitre. Des témoins occidentaux, accessibles et oculaires, je n'en ai rencontré que deux. L'un, Aleksander Mitic, d'origine serbe il est vrai, est correspondant de l'AFP à Pristina. L'autre, Paul Watson, canadien anglophone, est correspondant pour l'Europe centrale du *Los Angeles Times*. Il a couvert l'Afghanistan, la Somalie, le Cambodge, la guerre du Golfe et le Rwanda : ce n'est pas un bleu. Plutôt anti-Serbes, il suivait depuis deux ans la guerre civile au Kosovo, dont il connaît chaque village et chaque route. Un héros, donc un modeste. Quand tous les journalistes étrangers, au premier jour des bombardements, ont été expulsés de Pristina, il s'est planqué pour rester, anonymement. Sans cesser de circuler et d'observer.

Son témoignage est pondéré et, recoupé avec d'autres, convaincant. Sous le déluge des bombes, les pires exactions ont été commises, les trois premiers jours (24, 25 et 26 mars), avec incendies, pillages et meurtres. Plusieurs milliers d'Albanais ont alors reçu l'ordre de partir. Il m'a assuré n'avoir pas trouvé trace, depuis, d'un crime contre l'humanité. Sans doute ces deux scrupuleux observateurs n'ont-ils pas tout vu. Et moi encore moins. Je ne puis témoigner que de paysans albanais de retour à Pudajevo, de soldats serbes montant la garde devant des boulangeries albanaises – dix rouvertes à Pristina –, et des blessés des bombardements, albanais et serbes côte à côte, dans l'hôpital de Pristina (deux mille lits).

Alors, que s'est-il passé ? A leur avis, la superposition soudaine d'une guerre aérienne internationale à une guerre civile locale, celle-ci d'une extrême cruauté. Je vous rappelle que, en 1998, 1 700 combattants albanais, 180 policiers et 120 soldats serbes

### Parler face à M. Milosevic de Munich, c'est inverser le rapport du faible au fort et supposer qu'un pays isolé et pauvre de dix millions d'habitants, qui ne convoite rien en dehors des frontières de l'ancienne Yougoslavie, puisse être comparé à l'Allemagne conquérante et suréquipée de Hitler

ont été tués. L'UCK a kidnappé 380 personnes, en a remis en liberté 103, les autres étant mortes ou disparues, parfois après torture – parmi elles 2 journalistes et 14 ouvriers. L'UCK revendiquait 6 000 clandestins à Pristina, et ses *snipers*, m'a-t-on dit, sont entrés en action aux premières bombes. Les Serbes, jugeant qu'ils ne pouvaient se battre sur deux fronts, auraient alors décidé d'évacuer *manu militari* la *« cinquième colonne de l'OTAN »*, sa *« force terrestre »*, c'est-à-dire l'UCK, en particulier dans les villages où elle se confondait avec et se fondait dans la population civile.

Localisées mais certaines, ces évacuations, dites là-bas *« à l'israélienne »*, et dont l'ancien d'Algérie que vous êtes se souvient certainement – un million de civils algériens furent déplacés et enfermés par nous dans des camps barbelés, pour *« vider l'eau du poisson »*, ont laissés des traces à ciel ouvert, ici et là : maisons brûlées, villages déserts. Ces affrontements militaires ont entraîné des fuites de civils – pour la plupart, m'a-t-on dit, des familles de combattants – avant les bombardements. Elles étaient, selon le correspondant de l'AFP, en nombre très limité. *« Les gens trouvaient refuge dans d'autres maisons voisines, a constaté ce dernier. Personne ne mourait de faim, ne se faisait tuer sur les routes, ne fuyait vers l'Albanie et la Macédoine. C'est l'attaque de l'OTAN qui a bel et bien déclenché, en boule de neige, la catastrophe humanitaire. De fait, il n'était pas besoin, jusqu'alors, de camps d'accueil aux frontières. »*

Les premiers jours, tous en conviennent, ont vu un déchaînement de représailles de la part d'éléments dits « incontrôlés », avec la complicité probable de la police locale.

M. Vuk Drasković, vice-premier ministre qui a aujourd'hui pris ses distances, et d'autres m'ont dit avoir fait, depuis, arrêter et inculper trois cents personnes au

Kosovo convaincues d'exactions. Maquillage ? Alibi ? Mauvaise conscience ? Ce n'est pas à exclure. Après, l'exode a continué, mais à plus petite échelle. Sur jonction de l'UCK, désireuse de récupérer les siens, par crainte de passer pour des « collabos », par peur des bombardements – qui ne distinguent pas, à 6 000 mètres, entre Serbes, Albanais et autres –, pour rejoindre les cousins déjà partis, parce que le bétail est mort, que l'Amérique va gagner, que c'est l'occasion d'émigrer en Suisse, en Allemagne ou ailleurs... Propos entendus sur place. Je vous fais mention, non caution.

Aurais-je trop écouté « les gens d'en face ? ? Le contraire serait du racisme. Définir *a priori* un peuple – juif, allemand ou serbe – comme collectivement criminel n'est pas digne d'un démocrate. Après tout, il y a eu, pendant l'occupation, des divisions SS albanaise, musulmane et croate – jamais de serbe. Ce peuple philosémité et résistant – plus de dix nationalités coexistent en Serbie même – serait-il devenu nazi avec cinquante ans de retard ? Nombre de réfugiés kosovars m'ont dit qu'ils avaient échappé à la répression grâce à des voisins, des amis serbes.

4. *« La destruction bien commentée des forces serbes... »* Désolé : celles-ci semblent se porter comme un charme. Un jeune sergent pris en stop sur l'autoroute Nis-Belgrade et servant au Kosovo m'a demandé pour quelle raison stratégique l'OTAN s'acharnait sur les civils. *« Nous, quand on va à la ville, où il n'y a plus d'électricité, on est forcé de boire du Coca tiède. C'est embêtant, mais on peut faire avec. »* Je suppose que les unités ont leur groupe électrogène.

Vous avez, au Kosovo, cassé des ponts, que l'on contourne aisément par des gués – quand on ne passe pas dessus, entre les trous. Endommagé un aéroport sans im-

### frontière face à l'Albanie et les documents d'identité des partants m'ont indigné. C'est de crainte, m'a-t-on répliqué, que les « terroristes » ne s'infiltrent à nouveau, en les subtilisant pour maquiller voitures et papiers. Beaucoup a pu échapper à mes modestes observations, mais le ministre allemand de la défense a menti, le 6 mai, lorsqu'il a déclaré qu'*« entre 600 000 et 900 000 personnes déplacées ont été localisées à l'intérieur du Kosovo »*. Sur un territoire de 10 000 kilomètres carrés, cela ne passerait pas inaperçu aux yeux d'un observateur en déplacement, le même jour, d'est en ouest et du nord au sud. A Pristina, où vivent encore des dizaines de milliers de Kosovars, on peut déjeuner dans des pizzerias albanaises, en compagnie d'Albanais.

Nos ministres ne pourraient-ils interroger là-bas des témoins à la tête froide – médecins grecs de Médecins sans frontières, ecclésiastiques, popes ? Je pense au Père Stéphane, le prieur de Prizren, singulièrement pondéré. Car la guerre civile n'est pas une guerre de religion : les mosquées, innombrables, sont intactes – sauf deux, à ce que l'on m'a rapporté.

On peut acheter la politique étrangère d'un pays – ce que font les Etats-Unis avec ceux de la région –, non ses rêves ou sa mémoire. Si vous voyiez les regards de haine que jettent, aux postes-frontières, les douaniers et les policiers macédoniens sur les convois de chars qui remontent chaque nuit de Salonique à Skopje, sur leurs escortes arrogantes et inconscientes de ce qui les entoure, vous comprendriez sans peine qu'il sera plus facile de rentrer sur ce « théâtre » que de s'en extraire. Aurez-vous, à l'instar du président italien, la vaillance, ou l'intelligence, de renoncer à des postulats irréels, pour rechercher, avec Ibrahim Rugova, et selon ses propres termes, *« une solution politique sur des bases réalistes » ?*

En ce cas, un certain nombre de réalités s'imposeront à votre attention. La première : pas de salut en dehors d'un *modus vivendi* entre Albanais et Serbes, comme le demande M. Rugova, parce qu'il n'y a pas une mais deux, et même plusieurs communautés au Kosovo. Sans entrer dans la bataille des chiffres due à l'absence de recensement fiable, j'ai cru comprendre qu'il y avait un million et plus d'Albanais, deux cent cinquante mille Serbes et deux cent cinquante mille personnes appartenant à d'autres communautés – Serbes islamisés, Turcs, gorans ou montagnards, romanis, « Egyptiens » ou gitans albanophones –, lesquelles craignent la domination d'une grande Albanie et ont pris le parti des Serbes. La deuxième : prévenir la renaissance d'une guerre intérieure féroce, épisode d'un aller-retour séculaire, l'acte I sans lequell l'acte II d'aujourd'hui est incompréhensible, mais qui succédait lui-même à une oppression antérieure.

Les politiques au présent se mènent toujours par analogie avec le passé. Encore faut-il trouver la moins mauvaise possible. Vous avez choisi l'analogie hitlérienne, avec les Kosovars en juifs persécutés. Permettez-moi de vous en suggérer une autre : l'Algérie. M. Milosevic n'est certes pas de Gaulle. Mais le pouvoir civil a affaire à une armée qui en a assez de perdre et rêve d'en découdre. Et cette armée régulière cotoie elle-même des paramilitaires autochtones qui pourraient bien ressembler un jour à une OAS.

Et si le problème n'était pas la Belgrade, mais dans les rues, les cafés, les épiceries du Kosovo ? Ces hommes-là, c'est un fait, n'ont rien de rassurant. Ils m'ont, une fois ou deux, pris sévèrement à partie. Et je dois à la vérité de dire que ce sont des officiers serbes qui, arrivant à la rescousse, m'ont à chaque fois sauvé la mise.

Vous vous souvenez de la définition par de Gaulle de l'OTAN : *« Organisation imposée à l'Alliance atlantique et qui n'est que la subordination militaire et politique de l'Europe occidentale aux Etats-Unis d'Amérique. »* Vous nous expliquerez un jour les raisons qui vous ont conduit à modifier cette appréciation. En attendant, je dois vous avouer une certaine honte quand, demandant, à Belgrade, à un opposant démocrate serbe pourquoi son actuel président recevait avec empressement telle personnalité américaine et non française, il me répondit : *« De toute façon, mieux vaut parler au maître qu'à ses domestiques. »*

*Régis Debray*

# Et demain ?

*par Catherine Lalumière*

AUJOURD'HUI, au-delà des dossiers habituels, aussi importants soient-ils (l'emploi, les politiques économique et sociale, le *« gouvernement économique »* la réforme de l'agriculture, la protection de l'environnement, etc.), réapparaissent pour l'Europe, les choix fondamentaux qui furent ceux de l'après-seconde guerre mondiale : la paix ou la guerre sur le continent européen, le poids que nous voulons accorder aux droits de l'homme, le sens que nous voulons donner à la démocratie, la manière de traiter les minorités, la portée et les limites que nous traçons à la souveraineté des Etats et de leurs dirigeants, etc. Tous ces choix concernant les valeurs fondamentales sur lesquelles fut bâtie la construction européenne et sans le respect desquelles cette construction se déliterait.

A ces choix fondamentaux s'ajoutent bien évidemment ceux concernant l'action, la manière d'agir ou de ne pas agir lorsque ces valeurs sont en cause, la volonté de prévenir le mal ou d'attendre que ce mal soit fait pour réagir, plus ou moins vite ou plus ou moins mollement.

Aucun de ces choix ne va de soi, ce qui explique que, depuis des mois, on ait tout entendu, compris à l'intérieur d'une même famille politique. L'une des contradictions les plus douloureuses traverse la gauche prise entre sa tradition pacifiste et son désir de voir respecter la valeur suprême : les droits de l'homme.

Que faire ? La première exigence, qui vaut pour le passé comme pour l'avenir, est d'analyser correctement la situation. Les Balkans : non seulement, il convient d'en connaître l'histoire singulière, mais aussi, au-delà du particularisme balkanique, de savoir en dégager les leçons applicables à toute l'Europe et au-delà. Le régime de Slobodan Milosevic présente des ressemblances avec le régime nazi, même si ce constat peut choquer et si ces ressemblances ne signifient pas équivalences. Les valeurs foulées au pied sont les mêmes. Le nationalisme, le soutien au dictateur d'une population crispée, fière et sûre de son bon droit, ressemblent à ce qui se passait en Allemagne nazie dans les années 30. Et la tentation des démocraties de laisser-faire la violence – comme ce fut le cas à Munich – se présentait de la même façon.

Finalement, pour la Bosnie comme pour le Kosovo, les pays de l'Union européenne ont décidé de réagir. Tant mieux, même si la manière de réagir, les choix stratégiques et tactiques peuvent légitimement susciter des inquiétudes, voire des critiques : frappes aériennes de l'OTAN, relations Europe - Etats-Unis, etc.

Depuis près de dix ans, j'observe l'éclatement de la Yougoslavie, la montée des nationalismes, le repli sur soi, le mépris et la haine des autres, la violence et le refus de négocier malgré les exhortations de la communauté internationale. Même si la tentation est grande de ne pas ajouter la guerre à la guerre, face à la barbarie, le pacifisme est une faute. Dans l'avenir, cette leçon ne devrait jamais être oubliée par les Européens. Mais, bien évidemment, cet usage de la force doit être encadré au maximum dans des procédures juridiques existantes ou à créer, afin de limiter autant que faire se peut les dérives arbitraires.

On n'insistera jamais assez sur l'importance de l'ONU et des mandats du Conseil de sécurité. Certes, les interventions de l'ONU se heurtent à nombre de difficultés. Mais tout doit être fait, au moins dans l'avenir, pour que ces conflits régionaux ou entre nations soient gérés, d'une manière ou d'une autre, par l'ONU et selon des mécanismes de droit international. Ce n'est pas simple. La pente la plus facile est de laisser les Etats-Unis se comporter en unique gendarme du monde. Mais l'Europe doit avoir les idées claires et une volonté non moins claire : le droit international (ce qui inclut le « droit des gens » et exclut la sacralisation de la souveraineté des Etats), malgré ses imperfections et ses insuffisances, est une arme encore plus importante que la force

militaire. Parmi tout ce que nous devons faire pour le futur, une place essentielle doit être consacrée à compléter ces instruments de droit international.

La force, le droit sont nécessaires. Reste le problème de fond qui ne peut trouver de solution que par le politique au sens le plus large du mot. Il s'agit, bien sûr, de négocier. Avec qui, comment, sur quoi ? Les réponses ne sont pas encore nettes. Il semble en tout cas impossible que le principal objectif visé par Milosevic – l'épuration ethnique du Kosovo, déjà réalisée en pratique – puisse être accepté dans l'accord final : ce serait le pire exemple que l'on pourrait donner à la face de l'Europe tout entière et du monde.

Une autre tâche est nécessaire : renouer le dialogue avec le peuple serbe. Il a très majoritairement soutenu son chef qui lui-même s'est largement inspiré des idées nationalistes de certains intellectuels serbes. Réflexe patriotique, fierté nationale humiliée, résultat d'un isolement de plus en plus accentué ? Peu importent les raisons. Le fait est là. Rien de solide ne sera reconstruit si ce peuple ne retrouve pas un minimum de confiance en lui et dans les autres, et ne se guérit pas de ce délire

### L'isolement des Serbes est devenu terrifiant. Nous avons, et surtout nous aurons le devoir de multiplier avec eux les contacts afin de les faire revenir dans le monde des valeurs humanistes et – si possible – dans la famille européenne

morbide dans lequel son chef l'a entraîné. Il s'agit d'un travail politique et psychologique qui nous concerne tout. Le rôle des Russes peut être extrêmement bénéfique : ils sont aujourd'hui presque les seuls à jouir d'un minimum de confiance auprès des Serbes.

L'isolement des Serbes est devenu terrifiant. Nous avons, et surtout nous aurons le devoir de multiplier avec eux les contacts afin de les faire revenir dans le monde des valeurs humanistes et – si possible – dans la famille européenne. Ces contacts ne devront pas détourner l'UE des autres peuples des Balkans qui ont besoin de nous. Kosovars, Albanais, Macédoniens, Monténégrins, etc. Pensons aussi aux Bulgares et à d'autres peuples d'Europe centrale et orientale qui ont toujours souffert de se sentir éloignés de l'Europe occidentale et qui, aujourd'hui, pour de multiples raisons, après avoir ardemment souhaité entrer dans les organisations européennes, se découragent et développent des sentiments anti-européens, voire anti-occidentaux.

Dans les années à venir, l'UE sera engagée dans un gigantesque travail qui ressemblera à l'œuvre de reconstruction après la seconde guerre mondiale. Ce travail concerne les Balkans, mais aussi l'Europe centrale et orientale et peut-être une bonne partie des pays qui bordent la Méditerranée. Car ce sont toutes, aux portes de l'UE, des zones fragiles dans lesquelles il faut reconstruire les esprits et réintroduire ou consolider à la fois les valeurs fondamentales (droits de l'homme, démocratie, tolérance) et les conditions économiques et sociales sans lesquelles le respect de ces valeurs est quasiment impossible.

*Catherine Lalumière, ancienne secrétaire générale du Conseil de l'Europe, est députée au Parlement européen.*

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : [http ://www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

ÉDITORIAL

## L'Europe de l'antidopage

**O** N a cru trop longtemps que le pouvoir sportif pouvait à lui seul résoudre le problème du dopage. L'affaire Festina, qui a terni le Tour de France 1998, et les récentes révélations de l'affaire Lavelot-Sainz mettant une nouvelle fois en cause Richard Virenque et d'autres membres du peloton, ont démontré que les autorités cyclistes nationales et internationales étaient impuissantes face à ce phénomène.

Les premières ne disposent ni des moyens pour mettre en œuvre un système de contrôle fiable, ni de l'autorité nécessaire pour appliquer des sanctions dissuasives, quand elles ne manifestent pas, comme en Espagne, une indifférence proche de la complicité. Quant aux instances internationales, elles n'ont jamais affiché la volonté politique indispensable à une action efficace.

A chaque fois, la société sportive s'est montrée incapable de faire respecter les règles de ses jeux. Et la société civile a repris ses droits, considérant, à juste titre, que la question du dopage relevait de la santé publique. La vérité n'a pu être approchée qu'à la faveur d'investigations judiciaires forcément douloureuses pour un milieu qui s'était habitué à laver son linge sale en famille.

Il n'est pas agréable de voir les champions, dont les exploits nous régalaient, traités comme des délinquants. On ne peut se réjouir de constater que les plus grandes compétitions, celles qui éveillent en nous tant de merveilles souvenirs, sont troublées

par des opérations de police. Mais il ne s'agit plus désormais d'exploits et de souvenirs, il s'agit de légalité. Le sport, objet de tant de convoitises, doit-il supporter plus longtemps des pratiques de hors-la-loi ?

Faire du cyclisme le bouc émissaire de la situation serait une erreur, même s'il a banalisé le dopage depuis belle lurette, allant – et c'est là un autre problème grave – jusqu'à en faire un élément central de sa culture. Faire peser le soupçon sur toutes les disciplines et l'ensemble des pratiquants serait une autre erreur. Mais il faut prendre la mesure exacte du mal et appliquer un remède commun.

Puisque les autorités sportives ne parviennent pas à se convaincre de l'urgence du combat, c'est aux autorités politiques de le mener jusqu'au bout. Le ministre français de la jeunesse et des sports a montré la voie, tout comme la justice italienne, qui n'a pas hésité à enquêter sur les clubs de football les plus prestigieux du calcio. C'est maintenant à la Communauté européenne de prendre le relais, d'inciter ses membres à une action concertée.

La ministre, Marie-George Buffet, ne désespère pas de persuader le nouveau président de la Commission, Romano Prodi, de s'atteler à la tâche au plus vite avant d'aborder le problème, une nouvelle fois, avec ses homologues des Quinze, lors de la réunion de Paderborn (Allemagne), les 1<sup>er</sup> et 2 juin. Juges et policiers ont prouvé que les filières du dopage ignoraient les frontières, il serait paradoxal que la prévention et la lutte s'y arrêtent.

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzy, Pierre Georges, Jean-Yves Lhometou  
Directeur artistique : Dominique Roynet  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :  
Alain Frachon, Erik Izraelewicz (*Éditoriaux et analyses*) ;  
Laurent Grelsamer (*Suppléments et cahiers spéciaux*) ; Michel Kajman (*Débats*) ;  
Eric Le Boucher (*International*) ; Patrick Jarreau (*France*) ; Franck Nouchi (*Société*) ; Claire Blandin (*Entreprises*) ;  
Jacques Buob (*Aujourd'hui*) ; Josyane Savigneau (*Culture*) ; Christian Massol (*Secrétariat de rédaction*)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;  
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)  
**Le Monde** est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 985 000 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs,  
Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

### IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## La reconstruction de Boulogne-sur-Mer

**DU HAUT** du calvaire des Marins, on domine assez bien le désastre boulois, presque toute une ville écrasée, décapitée, retournée, brûlée, et laissée là au bord de la mer comme un grand cadavre rongé de vermine. Mais on voit aussi un peu partout les signes de la résurrection : ces cases grises, nues, géométriques, et comme soudées dans le même bloc, ce sont les nouveaux ateliers des mareyeurs, déjà prêts à servir ; cette fumée légère, presque blanche, c'est la fumée des coresses, qui plane déjà au-dessus des ateliers de conserves tout neufs.

Derrière nous, sur la hauteur de Fort-Montplaisir, des centaines de pioches creusent la bosse verte, des centaines de mains ajustent, en un bâti de dominos, les éléments préfabriqués des immeubles d'Etat. On entend bour-

donner les bétonneuses, gronder les marteaux-piqueurs. Plus bas, dans l'îlot Faidherbe, des ruines s'écroulent, dans une poussière de plâtras, pour faire place aux constructions modernes.

S'il ne s'était agi que de déblayer des ruines, que de rebâtir des maisons, la reconstruction de l'agglomération bouloisaise – sinistrée dans son ensemble à 70 % – n'eût été qu'un épisode local de la reconstruction générale du pays. Il fallait tout d'abord rendre à Boulogne ses activités nourricières, essentielles pour l'économie de la nation. Il fallait restituer à son port, centre de pêche mais aussi de transit voyageurs et de messageries, le rôle très important qu'il tenait dans les relations nationales et internationales d'avant guerre.

Jean Couvreur  
(13 mai 1949.)

### Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-36

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30  
Index et microfils du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# L'Occident a-t-il « perdu » la Chine ?

**UN PLAN DE VILLE PÉRIMÉ** de Belgrade – ou quelque autre embrouille encore obscure mais moins absurde – a-t-il conduit l'Occident à « perdre » une nouvelle fois la Chine – ainsi qu'on a pu le dire, aux Etats-Unis, quand celle-ci versa dans le communisme en 1949 ? Il serait tout aussi imprudent de l'assurer que de l'exclure. A tout le moins, le « dommage collatéral » provoqué par le bombardement de l'ambassade de Chine en ex-Yougoslavie est assurément d'une gravité qui dépasse la difficile recherche d'une solution négociée à ce conflit-là.

L'explosion de rage anti-américaine à laquelle on vient d'assister en Chine a quelque chose de décalé par rapport à l'événement qui en est la cause. Quelque chose qui indique que le vrai fond du problème n'est pas le sort, hélas funeste, des victimes de l'erreur de tir dont l'OTAN s'est rendue coupable.

Qu'il se soit agi d'un tragique « accident » (une erreur de renseignement ou d'informatique) ou de la conséquence d'un imbroglio dans lequel la mission chinoise aurait joué un rôle trouble (en abritant peut-être l'émetteur de Kosava, la télévision appartenant à la fille de Slobodan Milosevic, transgressant ainsi la neutralité professée par Pékin), l'affaire mérite d'être examinée à l'aune de

la réaction qu'elle a provoquée en Chine : c'est-à-dire un désastre sur le plan des rapports sino-occidentaux.

Jamais, dans les vingt ans écoulés depuis que Deng Xiaoping, succédant à Mao, a enterré la hache de guerre avec les Etats-Unis, des Chinois ne s'en sont pris aussi massivement, comme ils viennent de le faire, à des étrangers, à leur drame (américain, mais pas seulement), à leur mission diplomatique, à leurs personnes même, au seul vu de leur physique d'Occidentaux.

### DOGME INTANGIBLE

Jamais cela ne leur serait venu à l'idée ; jamais le gouvernement ne l'aurait toléré – et on sait qu'il a les moyens d'empêcher pareil comportement.

Depuis vingt ans, la Chine et l'Occident vivent dans la commune acceptation d'un dogme aussi intangible que mal défini : l'ouverture de la première aux technologies du second serait inéluctable, définitive et à l'abri de tout contre-coup notable.

Au-delà de cette certitude, les attitudes divergent. Pour l'Occident, il va de soi qu'avec les technologies, s'exportent les idées et valeurs qui ont permis l'éclosion du monde industriel : libertés d'invention, d'entreprise, de commerce, de pensée et donc liberté tout court. Le gouvernement chinois y voit une

contrebande intellectuelle difficilement acceptable. Toute la question des droits de l'homme – une cause rejetée par certains, embrassée par d'autres – tourne autour de ce délicat dialogue de cultures.

Dès lors se distinguent à Pékin deux clans principaux : ceux pour qui tout compromis sur cette question est inconcevable au motif qu'il s'agirait d'une abdication culturelle ; ceux pour qui, au contraire, le terreau culturel chinois finira par absorber les importations indésirables tandis que la Chine aura su profiter, après la mort de Mao en 1976, de la période de clémence la plus durable dans ses rapports avec l'Occident, pour s'enrichir de savoir-faire moderne.

Les deux dernières décennies ont vu la prééminence, occasionnellement soumise à des revers mais jamais remise en cause, des seconds sur les premiers. En va-t-il encore de même aujourd'hui ? Ce n'est pas si sûr.

Depuis quelque temps déjà, le régime chinois se débat dans des difficultés qui sont l'aboutissement logique de vingt ans de croissance spectaculaire. Ces difficultés l'ont amené à flirter avec la tentation nationaliste plutôt que de faire face à des restructurations économiques coûteuses en termes sociaux, susceptibles d'apparaître comme des concessions intolérables à des pressions étrangères. Or le sentiment

national est si fort en Chine qu'aucun leader en difficulté ne peut paraître céder à de telles pressions, à moins de donner le change à ses pairs par quelque posture ultra-rigide.

C'est très précisément la position où se trouve le premier ministre Zhu Rongji. « Coqueluche » des financiers occidentaux, il a, avant même le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade, été désavoué à Pékin pour les concessions qu'il avait esquissées devant les dirigeants américains, au cours de sa visite aux Etats-Unis à la mi-avril, à propos de l'accession de son pays à l'Organisation mondiale du commerce.

### DONNANT-DONNANT

La Chine a fait savoir que contrairement à la version qu'en avait donnée Washington, elle n'était pas disposée à garantir, par exemple, que des intervenants bancaires étrangers sur le marché chinois seraient traités à égalité face aux banques autochtones.

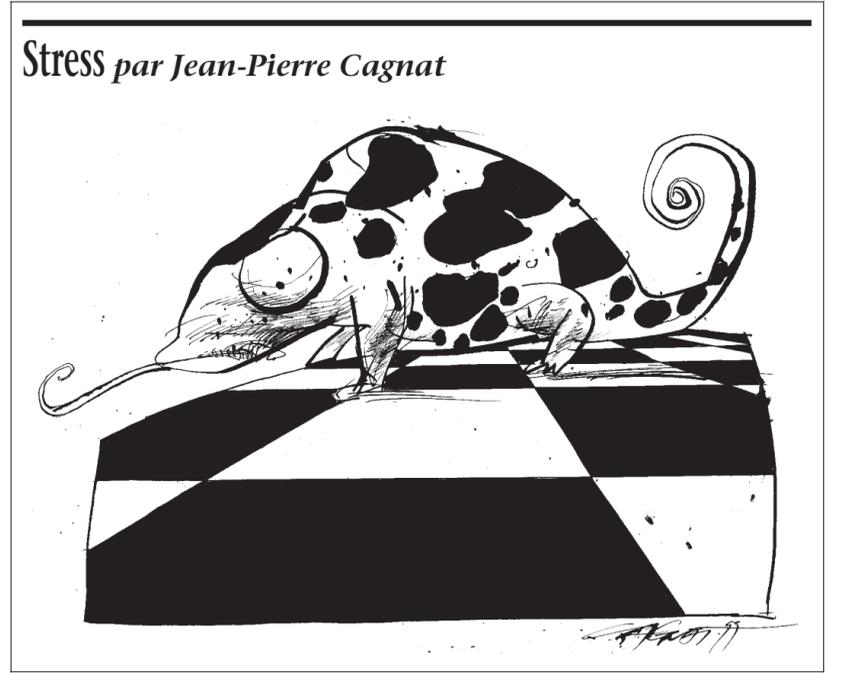
M. Zhu incarne un « libéralisme » économique (et cela seulement) probablement indispensable pour pousser le pays vers la deuxième phase de son décollage, mais perçu avec méfiance au sein du pouvoir chinois pour les soupçons de compromission avec l'étranger dont il est entaché – comme ce fut le cas de Deng Xiaoping avant la mort de Mao. L'affaire de Belgrade le contraindra donc à durcir sa position.

Si M. Zhu pèse encore de quelque poids sur l'avenir économique de la Chine, on peut s'attendre à voir Pékin adopter une attitude pragmatique : donnant-donnant, la Chine ne ferait pas obstacle à un éventuel règlement négocié du conflit du Kosovo mais exigerait – avec de bonnes chances de l'obtenir cette fois – d'entrer à l'OMC à des conditions privilégiées que celle-ci lui déniait jusqu'à présent.

Mais on peut chandrer aussi un scénario plus sombre : que le drame de l'ambassade de Belgrade provoque une ébullition incontrôlable de la chaudière politique chinoise, avec une crise au sommet et des troubles à la base, l'une et les autres se nourrissant mutuellement.

Dans cette hypothèse, l'ouverture au monde extérieur lancée voici vingt ans par Deng Xiaoping, et son corollaire, la coopération de Pékin avec la communauté internationale pour l'apaisement des conflits, risqueraient de ne pas peser lourd dans la balance des passions domestiques et des luttes de pouvoir. L'Occident pourrait alors se demander s'il n'a pas « perdu » à nouveau la Chine.

Francis Deron



## La grève à la SNCF : le particulier et le général

**IL Y A** deux façons d'analyser la grève à la SNCF. Elle peut être perçue comme un mouvement social spécifique à cette société nationale, un de plus, diront certains. Elle peut être considérée aussi comme le révélateur des difficultés auxquelles sont confrontées les entreprises qui cherchent à mettre en place les 35 heures.

La première lecture n'est pas fautive. Le nombre de préavis de grève déposés à la SNCF relève de la pathologie sociale. Le mouvement mené par des cheminots qui travaillent 31 h 30 par semaine et prennent leur retraite à cinquante ans a pu paraître choquant. Une telle lecture est rassurante pour le gouvernement – ah ! cette incorrigible SNCF ! –, elle est insuffisante. Tous les mouvements sociaux ont un sens, le mépris ne saurait faire office de grille de lecture.

A la SNCF, après quatre mois de négociations au cours desquelles ils avaient joué un rôle moteur, les deux principaux syndicats, la CGT et la CFDT (qui, ensemble, totalisent 66 % des voix), étaient prêts, le 15 avril, à parapher l'accord. Dans une entreprise qui a supprimé 4 500 emplois ces trois dernières années, il est difficile de refuser un accord

qui prévoit environ 5 000 créations d'emplois « au statut », une augmentation du pouvoir d'achat du salaire de base et une flexibilité toute relative.

Ces syndicats avaient, par ailleurs, chacun une autre bonne raison de signer. Bernard Thibault, secrétaire général de la CGT, est toujours secrétaire général de la fédération des cheminots. Il sait qu'il ne trouvera pas de sitôt une belle occasion pour prouver que la CGT bouge. De son côté, la CFDT-cheminots a à cœur de montrer qu'elle a abandonné, dans les faits, et pas seulement dans ses textes, le slogan « en lutte » qu'elle avait adopté après le conflit de 1995.

### INDISPENSABLE APPUI SYNDICAL

Pourtant, et c'est en cela que le conflit est révélateur de la difficulté de la mise en place des 35 heures, le message a du mal à passer. Comme dans la plupart des entreprises, la négociation a été précédée d'un diagnostic partagé sur les temps de travail réels. Souhaité par les négociateurs, cet exercice est souvent mal vécu par les salariés, qui y voient une remise en cause de certaines petites libertés, mais aussi par l'encadrement, qui craint que de tels changements n'engendrent des tensions sociales.

A cette difficulté du dialogue entre négociateurs syndicaux et salariés s'ajoutent, à la SNCF comme bien souvent ailleurs, deux autres éléments : la complexité des accords et la division syndicale. En général, et c'est le cas à la SNCF, le texte du projet d'accord est long – une trentaine de pages – et compliqué. Les directions doivent faire un effort d'explication ; celle de la SNCF a

apporté des précisions pour tenter de rassurer les salariés et faciliter le travail des syndicalistes. La division syndicale ne facilite pas, naturellement, ce travail d'explication.

Le ministère du travail souligne que 89 % des accords sur les 35 heures sont signés par l'ensemble des syndicats, et 8 % par tous les syndicats sauf un. On peut, comme Martine Aubry, se féliciter de cet unanimisme. On peut aussi en déduire que, lorsqu'un projet d'accord ne fait pas la quasi-unanimité, les signataires potentiels se rétractent, car ils savent qu'ils ont davantage à perdre qu'à gagner.

Pour les directions d'entreprise, la mise en œuvre des 35 heures et des nouvelles organisations du travail qu'elles entraînent sont trop importantes pour qu'elles prennent le risque de les appliquer sans être certaines d'être soutenues par les syndicats les plus représentatifs. Si quelques entreprises, comme Renault Véhicules industriels, s'y risquent, la majorité s'y refuse et recherchent à tout prix l'accord du syndicat majoritaire : ce fut le cas à EDF-GDF en février. Aujourd'hui, à la RATP, la direction entend que son projet d'étape sur les 35 heures soit signé par des syndicats majoritaires.

Souvent, la recherche du consensus relève de la quadrature du cercle. A la SNCF, si la Fédération générale autonome des agents de conduite (Fgaac) s'est opposée à l'accord, c'est aussi que son existence même est en jeu. Non seulement la Fgaac recueille moins de voix que la CGT parmi les agents de conduite, mais surtout le projet d'accord sur les 35 heures lie, dans un même ensemble dénommé les « roulers », les agents de conduite

et les contrôleurs. A terme, cela signifie que le collège électoral de la Fgaac (son fonds de commerce) est menacé de disparition. Cette situation n'est pas sans rapport avec celle de la CFE-CGC, qui, au niveau national, voit sa spécificité disparaître.

Pour les syndicats minoritaires notamment, la tentation d'affirmer leur différence à l'occasion des 35 heures est d'autant plus grande que leur mise en place n'est pas toujours populaire. Quand la réduction du temps de travail s'accompagne d'une réorganisation en profondeur (suppression des pauses, travail le samedi, création d'une équipe de nuit...), il est souvent difficile d'expliquer aux salariés l'intérêt de l'accord. « Vous parlez de modifications d'organisation du travail. Les salariés traitent : changements d'habitudes et enquinements », reconnaissent plusieurs patrons.

Paradoxalement, la maîtrise du temps libéré par les 35 heures est aussi un sujet délicat. A la SNCF, un des points d'achoppement a été, comme chez Renault, de savoir qui, du salarié ou de la direction, organiserait le planning des jours de repos supplémentaires. « Une de nos principales difficultés consiste à faire admettre aux salariés la nécessité du changement », reconnaît un syndicaliste de la CFDT, pourtant farouche partisan de la réduction du temps de travail. C'est pourquoi, même si l'accord sur les 35 heures à la SNCF est signé, le plus difficile sera de négocier localement les modalités concrètes de sa mise en œuvre.

Frédéric Lemaître

# ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

**PHARMACIE** Le conseil d'administration de Rhône-Poulenc a approuvé, mardi 11 mai, l'accélération du projet de fusion totale avec l'allemand Hoechst, qui doit donner nais-

sance à Aventis, l'un des leaders mondiaux en sciences de la vie. ● **CET ACCORD** a été donné « sous réserve » d'un feu vert définitif et écrit de la Kuwait Petroleum Corporation (KPC),

principal actionnaire de Hoechst avec 24,5 % du capital. Le projet doit être approuvé par 75 % des porteurs de parts du groupe allemand. ● **LA CONFIRMATION** du soutien koweïtien

à la fusion Rhône-Poulenc-Hoechst, attendue mardi, n'est pas parvenue en temps voulu. Le KPC veut valoriser au mieux sa participation et éviter une imposition fiscale trop lourde.

● **LA POURSUITE** de la fusion est entre les mains de KPC, dont la position pourrait être connue vendredi. Le patron de Hoechst s'est rendu au Koweït le week-end dernier.

## La fusion Hoechst-Rhône-Poulenc reste suspendue au feu vert des Koweïtiens

Les conseils des deux groupes ont bien approuvé mardi, comme prévu, la création d'Aventis, futur leader des sciences de la vie.

Mais l'actionnaire principal du groupe allemand, un investisseur du Koweït, tarde à donner sa réponse

**NI RHÔNE-POULENC**, ni Hoechst n'ont pu, comme ils s'y étaient engagés, présenter mardi 11 mai les modalités définitives de leur fusion pour créer Aventis, l'un des leaders mondiaux des sciences de la vie. En fin d'après-midi, le conseil d'administration du groupe français a bien « approuvé le projet d'accélération de la fusion totale avec Hoechst pour créer Aventis » et donné à son président, Jean-René Fourtou, le pouvoir de conclure. Mais seulement « sous réserve de la confirmation de l'accord du principal actionnaire de Hoechst », le holding pétrolier Kuwait Petroleum Corporation (KPC).

Dans la soirée, le conseil de surveillance de Hoechst, qui avait de son côté approuvé l'opération, précisait que la direction du KPC avait « donné une réponse favorable aux termes de la transaction, et la présentera à la direction du KPC pour une approbation finale ». Selon le communiqué de Francfort, de prochaines informations sont attendues vendredi.

Ce mardi devait pourtant être une journée historique pour Aventis, avec la présentation simultanée par les Français et les Allemands de leurs nouvelles modalités de mariage. Tout avait été conçu pour faire oublier divers épisodes fâcheux intervenus depuis l'annonce de ce projet, en décembre 1998. Sur le papier, la synchronisation était parfaite. Dans la pratique, l'impression de confusion a dominé.

### Les modalités du rapprochement

● **La fusion** entre les groupes français et allemand devrait s'effectuer sous la forme d'une OPE, une offre publique d'échange d'actions Rhône-Poulenc sur les titres Hoechst.

● **Dans cet échange**, Hoechst paie plus que Rhône-Poulenc, mais un rééquilibrage a été prévu, ramenant le rapport entre les valeurs des deux groupes de 60/40 à environ 53/47. Pour y parvenir, l'Allemand devrait procéder à deux opérations : un rachat d'actions et le versement d'un super dividende. Celui-ci proviendrait de la cession de sa chimie lourde (les sociétés Celanese et Ticona) d'ici à la fin de l'année. Il serait réservé aux actionnaires qui s'engageront à apporter leurs titres à la fusion. Ces ventes devraient rapporter 1,5 milliard d'euros, soit près de 10 milliards de francs.

● **Les deux groupes** devraient s'engager à céder toutes leurs participations dans la chimie le

CLASSEMENT DES DIX PREMIÈRES COMPAGNIES EN 1998			
	CHIFFRE D'AFFAIRES en milliards de dollars		PARTS DE MARCHÉ
* AVENTIS	(France-Allemagne)	10,8	4,3 %
1 NOVARTIS	(Suisse)	10,6	4,2 %
2 MERCK & CO	(Etats-Unis)	10,6	4,2 %
3 GLAXO WELLCOME	(Royaume-Uni)	10,5	4,2 %
4 PFIZER	(Etats-Unis)	9,9	3,9 %
5 BRISTOL MYERS SQUIBB	(Etats-Unis)	9,8	3,9 %
6 JOHNSON & JOHNSON	(Etats-Unis)	9,0	3,6 %
7 AMERICAN HOME	(Etats-Unis)	7,8	3,1 %
8 ROCHE	(Suisse)	7,6	3,0 %
9 LILLY	(Etats-Unis)	7,4	2,9 %
10 SMITHKLINE BEECHAM	(Royaume-Uni)	7,3	2,9 %

\* Société qui doit être créée par la fusion Rhône-Poulenc-Hoechst Source : IMS Health

Etaien prévues, simultanément, la tenue d'un conseil d'administration de Rhône-Poulenc, à 14 h 30 au siège du groupe à Courbevoie (Hauts-de-Seine), et celle d'un conseil de surveillance de Hoechst à Francfort, sous la forme d'une téléconférence, car certains de ses membres ne pouvaient se déplacer. Ces réunions n'étaient pas jugées particulièrement délicates puisque, sans attendre l'issue des débats, deux conférences de presse avaient été convoquées pour 17 h 30 : l'une, par téléphone, avec les dirigeants

allemands et l'autre, dans un grand hôtel parisien, avec les responsables français.

Trois communiqués devaient saluer cette fusion : deux venant des industriels, et le troisième des koweïtiens. Actionnaire principal de Hoechst avec 24,5 % du capital, via le groupe pétrolier KPC, leur accord est indispensable, car en Allemagne, une fusion doit être approuvée par les trois quarts des actionnaires.

Alors que les journalistes patientaient dans un salon aux couleurs bleutées, au centre de Paris,

plus rapidement possible. Côté français, la participation dans Rhodia serait ainsi vendue.

● **En cas d'accord** des Koweïtiens, le groupe français devrait, pour des raisons fiscales, échanger leur participation de 24,5 % détenue par l'intermédiaire d'une société d'investissement néerlandaise contre des titres Rhône-Poulenc. Le Koweït deviendrait alors le premier actionnaire d'Aventis, avec près de 12,5 % du capital.

● **Les assemblées générales** de Rhône-Poulenc et de Hoechst devront approuver ces projets, à hauteur de 66 % des actionnaires présents ou représentés en France et de 75 % à Francfort. Elles se tiendront avant l'été. Le calendrier prévoit que la fusion soit effective à la fin de l'année.

● **Aux cours de Bourse actuels**, Hoechst pèse 24,7 milliards d'euros (162 milliards de francs) et Rhône-Poulenc 17 milliards d'euros (111 milliards de francs).

### Le KPC, un actionnaire de plus en plus exigeant

#### LONDRES

de notre correspondant à la City

« En théorie, le Koweït a le pouvoir d'arrêter cette fusion » : comme l'indique le 12 mai un analyste de la City, l'éminent pétrolier regimberait devant la perte d'influence qu'entraînerait la fusion entre Hoechst et Rhône-Poulenc. La Kuwait Petroleum Corporation (KPC), la compagnie nationale des hydrocarbures, qui détient 24,5 % de Hoechst, en effet, refuserait de voir sa participation diminuée de moitié dans le nouvel ensemble franco-allemand. En frappant sur la table, le micro-Etat qui demeure, malgré les revers et les scandales du passé, imbu de sa légitimité financière, voudrait faire valoir ses droits d'actionnaire minoritaire qui, à ses yeux, ne sont pas autant pris en considération sur le continent européen que par les milieux financiers anglo-saxons.

« Traditionnellement, la stratégie d'investissement des Koweïtiens est plutôt conservatrice, axée sur les grandes compagnies (blue chips) et visant à répartir les risques, géographiquement comme par secteur industriel. Mais au coût considérable de la guerre du Golfe de 1990-1991 sont venus s'ajouter le déficit budgétaire créé par la reconstruction et la baisse du prix du pétrole. Désormais, les gestionnaires du Kuwait Investment Office (KIO) doivent rentabiliser au maximum leurs investissements. D'où un comportement plus dynamique qu'il y a dix ans », explique Toby Ash, analyste de la région auprès de la Middle East Economic Digest, un hebdomadaire publié à Londres, spécialisé dans le monde arabe. A l'écouter, l'hostilité du Koweït à l'encontre du

à quelques kilomètres de là, au douzième étage du siège de Rhône-Poulenc, les administrateurs s'interrogeaient sur la conduite à tenir. Contre toute attente, les Koweïtiens ne leur avaient pas transmis d'accord par écrit. N'ayant toujours pas reçu leur engagement irrévocable, le président du conseil, Jean-René Fourtou, décidait vers 17 heures d'en savoir plus et les contactait par téléphone. La réponse fut brève. Bien qu'approuvant l'opération, le KPC se réservait encore quelques jours pour décider d'apporter ou non ses titres. Furieux et déçus, les dirigeants de Rhône-Poulenc décidaient alors d'annuler la conférence de presse, comme venaient de le faire ceux de Hoechst.

La création d'Aventis est entre les mains des Koweïtiens, qui semblent partagés. Leur représentant au conseil de surveillance de Hoechst, Khaled Saleh Buhamrah, président de Petrochemical industries, doit convaincre le conseil d'administration du KPC du bien-fondé du montage financier et de son intérêt pour les actionnaires.

A l'origine de cette difficulté imprévue, une énorme bourde : Jürgen Dormann, le président du directoire, a omis d'avertir les Koweïtiens de son projet d'alliance avec les Français, considérant que cet actionnaire approuverait la décision, comme il l'a toujours fait par le passé. Le KPC a d'autant moins apprécié cet « oubli » que le montage initialement rete-

projet d'alliance entre Hoechst et Rhône-Poulenc serait uniquement motivée par « l'amélioration du rendement et de la plus-value de son placement », notamment du point de vue fiscal.

Contrairement aux autres avoirs industriels placés sous la responsabilité de la Kuwait Investment Authority, l'organisme de supervision du KIO, dépendant du premier ministre, la participation dans Hoechst est gérée par la KPC. La compagnie nationale des pétroles, actuellement en pleine restructuration, dépend du puissant ministre des hydrocarbures, le cheikh Saud Nasser Al Sabah.

#### DURCISSEMENT

Certains soulignent que le durcissement observé depuis février dans l'affaire Hoechst cacherait en fait une âpre bataille en coulisse pour le contrôle, au sein de la famille régnante, de l'un des plus beaux portefeuilles du monde, estimé aujourd'hui à 70 milliards de dollars (66,04 milliards d'euros), contre 100 milliards de dollars il y a dix ans.

« La stratégie actuelle du KIO n'est guère différente de celle des autres fonds d'investissement, à savoir privilégier la création de valeur à l'actionnaire, ce qui, vu du KIO, est loin d'être garanti dans le cas de la fusion franco-allemande », indique un banquier très au fait des affaires, pour le moins opaques, du KIO comme de la KPC.

Marc Roche

Dominique Gallois

## Après un mois de conflit, la mobilisation des « cybergrévistes » d'Elf reste intacte

#### TOULOUSE

de notre correspondant régional

Les grévistes d'Elf s'étaient préparés en commando pour envahir l'aéroport de Pau-Pyrénées, mardi 11 mai. Mais il n'y eut besoin ni de pinces coupantes ni de ma-

#### REPORTAGE

Le blocage, à Pau, d'un central informatique paralyse toujours le groupe

nœuvres osées. Les gendarmes ouvriront eux-mêmes les portes aux centaines de salariés qui s'installèrent au milieu des pistes, paralyisant le trafic aérien et pique-niquant dans la bonne humeur au milieu des drapeaux rouges. C'est que la grève des Elf à Pau est très populaire. Population, socioprofessionnels et élus, d'André Labarère, maire PS de Pau, à François Bayrou, président UDF du conseil général des Pyrénées-Atlantiques,

sont solidaires des 2 300 employés de la branche exploitation-production, en grève depuis un mois. Ils s'opposent aux projets de la direction du groupe pétrolier : un plan dit de performance prévoit un millier de suppressions d'emplois sur le site de Pau, avec 500 départs anticipés à la retraite et 500 emplois « externalisés ». Après avoir proposé de suspendre l'application de ce plan pendant un mois, la direction a décidé, devant le refus des salariés, de lancer la procédure en convoquant un comité central d'entreprise, le 2 juin.

« Si c'étaient des sacrifices pour sauver l'entreprise, on pourrait discuter, mais là, pas question, c'est seulement pour augmenter les bénéfices en Bourse », résume Florent Gil, employé depuis vingt ans au centre tout proche de Lacq dont la majorité des 1 400 salariés a rejoint ceux de Pau dans le conflit, ramenant la production de gaz de 9 millions de mètres cubes par jour à 3 millions. Eux aussi se sentent menacés : en 2008, en raison de

l'épuisement du gisement de gaz, ils ne seront plus que 400. « C'est une mécanique infernale », confirme Jean-Yves Lalanne, secrétaire de la CGT de Lacq et membre de la commission exécutive confédérale. Le groupe Elf se porte bien mais, pour satisfaire les actionnaires, il faut un rendement de 15 % des capitaux employés. Il n'est que de 9,8 % actuellement. Alors on cogne sur la masse salariale pour faire grimper les actions. »

#### REVENUS SUPÉRIEURS

Malgré les engagements de la direction d'Elf de ne pas procéder à des licenciements secs et de veiller à ce que les postes de travail externalisés le soient à des conditions favorables, le personnel reste mobilisé. Chacun ici est convaincu que la notion d'externalisation cache soit « un mode de licenciement différé », soit la perte du statut de salarié d'Elf, qui offre des revenus en moyenne 20 % supérieurs à ceux de la branche chimie.

« La direction croyait que le mou-

vement allait pourrir », dit Robert Marco, élu CFDT. Elle a eu tort de spéculer sur un recul des salariés. Jaffré est un nul. » La grève est reconduite massivement en assemblée générale et à bulletin secret et rien ne semble devoir entamer l'unité syndicale entre la CGT, la CFDT, FO, la CFTC et la CGC.

Les salariés de Pau, en majorité des cadres, ingénieurs et techniciens, ne se caractérisaient pas jusque-là par une combativité sociale exceptionnelle, à la différence de ceux de Lacq, plus proches des traditions ouvrières. Ils se sentent aujourd'hui d'autant plus déterminés qu'ils croient avoir découvert le talon d'Achille du groupe : un bâtiment banal et gris du centre Jean-Feger, appelé bâtiment « Alpha ». Il abrite la salle informatique où se concentrent tous les serveurs et les systèmes de communication du groupe avec ses filiales à l'étranger. Ici se situe le cerveau pétrolier d'Elf.

« C'est une grève d'un nouveau type et d'une très grande efficacité », observe Michel Aguer, le secrétaire du syndicat CGT d'Elf Pau. L'action ne porte pas sur la production comme dans une grève traditionnelle mais sur la matière intellectuelle. Une « cybergrève » en quelque sorte : la chaîne informatique et le réseau de communication sont paralysés. Si elle nécessite un fort degré de mobilisation, elle est relativement simple à organiser et peu coûteuse pour les grévistes.

#### « IMPARABLE »

Deux heures de grève tourmente suffisent à chacun pour participer à l'occupation : « On fait les 3 x 8 de l'occupation. » Le reste du temps, le salarié retourne à son poste de travail. Là, l'informatique étant bloquée, il n'a rien à y faire. « Deux heures de grève par jour, cela ne fait jamais qu'une semaine de salaire en moins par mois », constate Michel Aguer. « On peut tenir longtemps », estime Michel Carreras, le délégué FO.

« C'est imparable », disent les

grévistes, heureux de se découvrir ensemble un esprit soixante-huitard. Les murs se couvrent d'affiches et de commentaires, on s'amuse à la « dératation » – la disparition des souris des micro-ordinateurs –, on accable le président Jaffré de sarcasmes. Les nuits et les week-ends d'occupation ressemblent à des fêtes. Thérese, Josy, Robert, Patrick, Brigitte, Claudine, Michel et les autres sont ravis : « C'est extra. On se retrouve entre trente et cinquante la nuit, on discute, on échange, on met en place des commissions pour faire des contre-propositions. Ça crée une fraternité que Jaffré ne pourra pas détruire. C'est une communion colossale. »

Vendredi 28 mai, ils monteront à Paris dans deux TGV loués spécialement pour l'assemblée générale des actionnaires du groupe Elf. Ils sont décidés à faire entendre leur logique, une logique de l'emploi à l'opposé de « la logique du fric ».

Jean-Paul Besset



## COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

## La Grande-Bretagne parie sur le numérique hertzien

La concurrence est très vive entre le nouveau bouquet numérique hertzien, On Digital, qui revendique 110 000 abonnés, et BSkyB, l'offre satellitaire de Rupert Murdoch, qui compte déjà près de 7 millions de souscripteurs

## LONDRES

de notre envoyé spécial

En Grande-Bretagne, la diffusion numérique hertzienne fait désormais partie intégrante du paysage audiovisuel. Lancé le 15 novembre 1998, le bouquet numérique hertzien On Digital revendique 110 000 abonnés. Même modeste, ce résultat est un nouveau démenti aux professionnels qui contestent la viabilité de deux bouquets de télévision à péage concurrents sur un même marché. « Presque aucun des abonnés d'On Digital ne provient de BSkyB », précise la direction de la plate-forme numérique hertzienne. Comme en France, où la compétition fait rage entre Télévision par satellite (TPS) et le groupe Canal+, l'affrontement entre les deux offres britanniques contribue à « élargir le marché ».

La direction d'On Digital reste prudente et se refuse à préciser le nombre d'abonnés attendus à l'issue de sa première année d'existence. Tout juste indique-t-elle que

le bouquet sera à l'équilibre avec deux millions d'abonnés. On Digital s'est donné les moyens de parvenir à cet objectif : « Le budget de promotion pour la première année atteindra près de 900 millions de francs (137,2 millions d'euros). » Face aux près de 7 millions d'abonnés de BSkyB, le bouquet numérique hertzien a adopté un positionnement plus haut de gamme. Le football et le cinéma sont moins mis en avant au profit d'une communication insistant sur toute l'étendue de la palette des programmes. La classe moyenne est directement visée.

## « PLUG AND PLAY »

Le principal argument de vente de On Digital reste sa simplicité d'installation. « On Digital, no dish, no cable, simply an aerial » [« ni parabole, ni câble, simplement l'antenne râtaeu »], clame le slogan publicitaire du bouquet. La direction confirme : « "Plug and play" (« branchez et regardez ») est un

message très fort » auprès du public. Il s'agit d'atteindre les 75 % des foyers britanniques qui ne se sont jamais abonnés à une offre de télévision à péage.

La concurrence se durcit entre les deux offres. Comme en France, les deux bouquets font assaut de promotions. Peu après qu'On Digital a annoncé la gratuité de son décodeur numérique pour les nouveaux abonnés pendant un mois, BSkyB a répliqué par une proposition similaire prévue pour le 1<sup>er</sup> juin. Le premier vainqueur de cette compétition est la télévision numérique. En situation de monopole de fait avant l'avènement d'On Digital, BSkyB avait prévu, comme Canal+ en France, de transférer graduellement ses millions d'abonnés analogiques vers son offre numérique. Cette démarche a vécu. BSkyB vient d'annoncer son passage rapide au tout numérique (*lire ci-dessous*).

Pour les industriels, les jours de la diffusion analogique sont

comptés. A terme, le numérique sera la norme sur tous les supports. Déjà le japonais Hitachi a mis sur le marché un téléviseur avec décodeur numérique hertzien intégré. Le modèle au format 16/9 est commercialisé 1 199 livres (près de 12 000 francs). Un prix élevé, mais selon On Digital, « dans deux à trois ans le prix d'un téléviseur numérique rejoindra le prix d'un poste analogique d'aujourd'hui ». Faute de contrôle d'accès intégré, ce premier modèle mis en vente ne permet de recevoir que les chaînes en clair. Pourtant, à la différence de la France, les abonnés ne seront pas obligés d'empiler les boîtiers pour capter les différentes offres. Un petit module adaptable sur le téléviseur permettra bientôt de cumuler les abonnements.

Toutefois, la mise sur le marché de ce téléviseur sans contrôle d'accès intégré correspond à la volonté de l'Independent Television Council (ITC), autorité de régulation de l'audiovisuel privé, d'organiser ra-

pidement le passage de la réception analogique hertzienne vers le numérique. Selon l'ITC, le transfert prendra au moins dix ans. Pour favoriser cette démarche, l'ITC et le gouvernement ont décidé que le meilleur moyen de persuader les téléspectateurs était de mettre en place le « simulcast » des chaînes généralistes analogiques.

## « MIEUX-DISANT CULTUREL »

Un des six multiplexes numériques a été concédé sans compétition à la BBC et un second aux autres chaînes hertziennes privées et locales. Pour les multiplexes réservés à la télévision à péage, l'ITC a attribué les fréquences hertziennes aux candidats dont l'offre de programmes « présentait une grande variété de services et pas seulement des chaînes de sports et de cinéma ».

En clair, l'instance de régulation a opté pour un « mieux-disant culturel ». Pragmatique, elle a aussi choisi en fonction de « la puissance

financière des candidats ». Prétendant à l'attribution de capacités sur le spectre hertzien, Rupert Murdoch a été écarté pour permettre à une concurrence de voir le jour. Un demi-succès. Détenteur des droits de cinéma et de sports les plus convoités, le propriétaire de BSkyB fournit les programmes premiums d'On Digital. De même, les principales chaînes de BSkyB sont reprises par la plate-forme numérique hertzienne.

Quelques mois après son lancement, « le numérique terrestre est incontournable en Grande-Bretagne », constate l'ITC. L'instance de régulation a voulu mettre toutes les chances de son côté. On Digital a été exonéré de redevance pendant 12 ans. En contrepartie, le bouquet « doit sponsoriser les décodeurs numériques ». En pratique, le prix d'achat d'un décodeur, sans abonnement, est de 400 livres (environ 4 000 francs). Avec un abonnement à On Digital, le coût est moitié moindre : 200 livres. Enfin, le développement du numérique hertzien est « basé sur le fait que tous les diffuseurs emploient la même technologie », précise On Digital.

Du côté de la BBC, on prévoit que ce nouveau mode de diffusion deviendra majoritaire lors de la prochaine décennie. Selon le service public, les différents supports seront alors largement complémentaires. En 2008, le satellite rassemblera 21 % des foyers équipés de télévision, juste après le câble (24 %) et le numérique hertzien (30 %). Toutefois, l'analogique n'aura pas disparu. Il continuera à attirer 25 % des foyers. Une situation qu'on retrouverait peut-être en France où le modèle britannique pourrait faire école.

Marc Roche

Guy Dutheil

## Rupert Murdoch tente de prendre ses concurrents de vitesse

## LONDRES

de notre correspondant à la City

La décision de Rupert Murdoch d'offrir gratuitement des décodeurs pour avoir accès à Sky Digital a relancé, sous l'œil attentif de la City, l'âpre bataille pour le contrôle de la télévision numérique en Grande-Bretagne. Le moral laminé par la pente déclinante des abonnements, l'échec de ses projets de rachat de Manchester United et d'alliance avec Canal+ ainsi que par les zizanies au sommet de BSkyB, le magnat australo-américain voulait faire un coup susceptible de redorer son image le plus vite possible.

Pour court-circuiter ses concurrents, il s'est livré, le 5 mai, à un feu d'artifice d'annonces médiatiques : conversion de BSkyB au tout-numérique à partir de la fin 2002, constitution de provisions à cette fin de 315 millions de livres (479 millions d'euros) au quatrième trimestre de l'exercice, multiples cadeaux aux abonnés comme l'offre gratuite de décodeurs pour Sky Digital ou l'accès gratuit à Internet. Si la non-distribution d'un dividende – résultat des investissements massifs nécessaires au passage rapide au numérique – désolent les petits actionnaires, cette offensive a ravi la City, comme l'attestent l'envolée du cours BSkyB et la chute des titres de Carlton et Granada, partenaires de On Digital, et de Cable & Wireless Communications (CWC).

Infatigable, Rupert Murdoch applique au numérique la stratégie qui lui a réussi avec Sky en 1989 et avec le Times en 1993 : cas-

ser les prix, se servir de son empire de presse pour « vendre » le produit, tenter de détruire ses adversaires en partant avant tout le monde.

L'objectif affiché pour Sky Digital est d'atteindre un million d'abonnés d'ici à octobre, soit un an après le lancement du service, alors que les derniers chiffres font état de 551 000 abonnés. « Avec le développement du numérique, le bouquet analogique Sky Television perd de son attrait. Par ailleurs, la nécessité de disposer d'une énorme parabole a limité le développement de Sky dans les foyers de la classe moyenne habitant des immeubles sur lesquels l'érection des "saladiers" est réglementée. Murdoch se devait de réagir », insiste un analyste des médias.

Le coup est dur pour On Digital, qui a opté pour la commercialisation de téléviseurs numériques avec la technologie maison intégrée. Si Sky Digital s'enorgueillit de 140 chaînes et bientôt de 200, la filiale de Granada et de Carlton n'en offre qu'une trentaine, qui visent un public plus aisé qui attire davantage les publicitaires.

## GRAVE MENACE

Toutefois, c'est le géant des télécoms Cable & Wireless, dont la filiale câble CWC doit lancer sa télévision numérique l'année prochaine, qui constitue la plus grave menace pour Murdoch. Un adversaire d'autant plus formidable que la City évoque une possible alliance entre CWC et les deux autres opérateurs, NTL et Telewest, désormais liés à Microsoft. BSkyB aurait du mal à concurren-

cer une telle force de frappe financière lors de la négociation, dans deux ans, des droits de retransmission télévisés du football anglais ou de films hollywoodiens.

## LE FACTEUR DÉCISIF

Mais, vu de la City, face à BSkyB CWC est pénalisé par le démarrage tardif, un mauvais service à la clientèle et les menaces du régulateur de contraindre les groupes de câble de scinder leurs activités télévision et téléphone.

Selon la banque d'affaires Fleming, en 2003, 46 % des foyers du royaume seront équipés du numé-

rique. Les parts de marché détenues par les trois principaux acteurs, BSkyB, CWC et On Digital, devraient être respectivement de 45 %, 38 % et 17 %. « Rupert Murdoch peut savourer son premier bulletin de victoire sur le plan du marketing et des relations publiques. Mais il ne s'agit pas de lutte à mort sur un marché du numérique a priori assez large pour trois participants. Le facteur décisif ne sera pas les gadgets commerciaux mais la qualité des programmes », conclut le rapport.

**NOUVEAU**

**Le Web des Franciliens**

**Ensemble, parlons de l'Île-de-France de demain !**

**exprimez-vous**  
**TOUT NET**

;-)	:-/
Sourire heureux	Sourire sceptique
;-@	;^)
Sourire grimaçant	Petit sourire narquois
;-D	;-))
Sourire rieur	Sourire vraiment heureux
;- (	>:- (
Sourire triste	Sourire coléreux

**Dialoguez en direct avec Jean Paul HUCHON,**  
**Président de la Région,**  
**Le mercredi 12 Mai de 17h30 à 19h.**


**www.cr-ile-de-france.fr**

## Glossaire

● **Numérique** : Cette technologie, issue de l'informatique, permet de transformer les images et les sons en longues suites de 0 et de 1. Une fois numérisé, un signal audiovisuel peut aussi être compressé pour occuper moins d'espace lors de sa diffusion.

● **Diffusion numérique** : La compression numérique d'un signal audiovisuel permet de diffuser plusieurs chaînes (jusqu'à 8 par satellite et 6 en numérique hertzien) sur un même canal là où la retransmission analogique n'en laisse passer qu'une.

● **Simulcast** : Cette technique permet de diffuser simultanément via un même canal une chaîne en analogique et sa version numérique.

● **Multiplex** : L'agence des fréquences a répertorié au moins six fréquences nationales utilisables pour le numérique hertzien. Chaque fréquence proposera un bouquet de six programmes.

● **Bouquets** : Grâce au numérique, les chaînes de télévision peuvent être groupées et commercialisées en bouquets (comme Télévision par satellite ou CanalSatellite) lors de leur diffusion.

● **Réception** : A la différence du satellite ou du câble, le numérique hertzien ne nécessite pas d'être relié à une parabole ou à un réseau câblé pour recevoir des programmes. L'antenne actuelle, utilisée pour la réception des six chaînes généralistes, devrait suffire.

● **Décodeur** : Comme pour le satellite ou le câble, un décodeur numérique sera nécessaire pour décoder les programmes. A terme, les fabricants prévoient d'intégrer le décodeur dans le téléviseur.

## Le gouvernement français renvoie le débat à l'automne

LA GRANDE-BRETAGNE a, la première, franchi le pas de la commercialisation de la télévision numérique hertzienne. La Suède, l'Espagne, l'Italie et l'Allemagne ont déjà pris des mesures législatives pour organiser cette transition. La France, elle, n'a encore rien décidé dans ce domaine. Pourtant, Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication, a voulu croire, mercredi 12 mai, lors d'une conférence de presse organisée avec le secrétaire d'Etat à l'Industrie, Christian Pierret, que la France détenait certains atouts comme sa place de meilleur élève dans la télévision numérique par satellite en Europe (avec 1,8 million d'abonnés) ou l'accélération de la numérisation du câble (300 000 foyers).

Selon la ministre, « la numérisation [du réseau hertzien, qui reste le mode unique de réception de la télévision pour 80 % des foyers] pourrait rencontrer un très large succès si elle se faisait au moindre coût pour les Français et leur permettait de bénéficier d'une offre de programmes et de services plus nombreux et de meilleure qualité ». Son souci sera de « préserver l'articulation des modes de diffusion pour éviter de déstabiliser une économie en croissance ».

## LA VOIE DE LA CONCERTATION

Les ministres souhaitent avant tout privilégier la voie de la concertation. Dans tous les domaines, que ce soit sur les principes du passage au tout-numérique, les conditions d'attribution des fréquences par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), l'arrivée sur le marché des téléviseurs numériques, le lancement de nouveaux services ou l'arrêt de l'actuelle diffusion en analogique. Un livre blanc sera élaboré avant la mi-juin par la Rue de Valois, en association

avec Bercy – le grand public ayant voix au chapitre par le biais de forums Internet organisés par le gouvernement.

Une consultation avec les professionnels devra être achevée trois mois plus tard, avant que le gouvernement n'annonce, à l'automne, ses orientations dans le domaine de la télévision numérique hertzienne. Il n'est donc pas certain que ces futures mesures puissent être raccrochées à la réforme de la loi Trautmann sur l'audiovisuel, qui sera examinée en première lecture par les députés la semaine prochaine.

Dès à présent, le gouvernement souhaite que « le CSA procède dans les meilleurs délais aux travaux d'étude du spectre et de planification des fréquences ». D'ores et déjà, certaines avancées ont été réalisées. Télédiffusion de France (TDF) a lancé à l'automne 1998 une première expérimentation technique de télévision numérique hertzienne à Rennes. Une étude de l'Agence nationale des fréquences a montré qu'il était possible de dégager au moins six « multiplexes » couvrant la grande majorité des régions, pour proposer aux foyers français entre 24 et 36 programmes au total.

Enfin, le rapport de Jean-Pierre Cottet et Gérard Eymery, récemment remis à Catherine Trautmann, prône un engagement sans délais inutiles dans ce nouveau mode de diffusion (*Le Monde* du 23 avril 1999). Les auteurs affirment que cette technologie permettra de s'adresser à des audiences plus ciblées et proposent que le service public joue un rôle moteur dans cette nouvelle donne.

Nicole Vulser



FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs du secteur des services aux collectivités ont progressé, mardi 11 mai, après la publication des bénéfices de l'allemand Veba qui ont plus que triplé au premier trimestre 1999, dopés par la cession d'une participation dans le britannique Cable & Wireless. Veba a gagné 0,53 %, et Vivendi s'est appréciée de 3,57 %, profitant des attentes très positives du groupe français concernant ses résultats futurs.

● Le titre Crédit suisse a perdu 1,59 %, mardi, à 278 francs suisses, après que sa filiale, Crédit Suisse First Boston, et Nordiska Fondkommission, un courtier suédois, se sont vu pénalisés d'une amende pour des irrégularités commises en 1998 sur les actions du groupe Stora.

● La valeur Kinopolis a gagné mardi 4,69 %, à 118,3 euros. Le groupe cinématographique belge a annoncé une émission de nouvelles actions d'un montant de 68 millions d'euros destinée à financer son développement.

● L'action Rentokil initial a plongé, mardi, de 19,5 % à 291 pence. Le groupe britannique de services a indiqué qu'il ne parviendrait pas à son objectif d'accroître son bénéfice par action de 20 % par an, en précisant que la progression de ses résultats, au premier trimestre comme sur l'année 1999, serait plutôt comprise entre 10 % et 15 %.



12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>AUTOMOBILE</b>		
AUTOLIV SDR	SE	32,32
BASF AG	BE	40,4
BMW	DE	676
CONTINENTAL AG	DE	24,2
DIEMERCHRYSLER	DE	91,25
FIAT	IT	3,18
FIAT PRIV.	IT	1,57
LUCAS VARIETY	GB	4,31
MICHELIN-B-/RM	FR	42,2
PEUGEOT/RM	FR	154
PIRELLI	IT	2,81
RENAULT	FR	40,32
VALEO/RM	FR	84,5
VOLKSWAGEN	DE	64,9
VOLVO -A-	SE	24,83
VOLVO -B-	SE	25,17
<b>DJ E STOXX AUTO P</b>		<b>280,35</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>BANQUES</b>		
ABBEY NATIONAL	GB	20,46
ABN AMRO HOLDIN	NL	20,9
ALLIED IRISH BA	GB	14,05
ALPHA CREDIT BA	GR	69,74
ARGENTARIA R	ES	22,1
B PINTO MAYOR R	PT	17,96
BANCO ESSI R	PT	10,44
BANK AUSTRIA AG	AT	51,3
BANK OF IRELAND	GB	18,60
BANK OF PIREAUS	GR	31,05
BANKINTER R	ES	37,6
BARCLAYS PLC	GB	27,86
BAYR.HYPO-UVLR	DE	62,9
BCA FIDEURAM	IT	5,28
BCA INTESA	IT	5,03
BCA ROMA	IT	1,47
BCO BILBAO VIZC	ES	14,17
BCO POPULAR ESP	ES	67,6
BOSCH R	ES	20,3
BCEP R	FR	27,19
BCEP/RM	FR	60,55
CCF/RM	FR	105,6
CHRISTIANIA BK	NO	3,44
COMIT	IT	7,42
COMM.BANK OF GR	GR	180,45
COMMERZBANK	DE	30
DEN DANSKE BK	DK	110,18
DEN NORSEK BANK	NO	3,28
DEUTSCHE BANK A	DE	55,9
DEXIA CC	BE	147,8
DEXIA FCE RM	FR	130
DRESNER BANK	DE	39,1
ERGO BANK	GR	92,22
FIRST AUSTRIAN	AT	...
FOERENINCSBS A	SE	19,74
FOKUS BK	NO	9
HALIFAX	GB	12,25
HSBC HOLDS	GB	32,75
IONIAN BK REGS	GR	55,47
JYSK BANK REG	DK	81,48
KAPITAL HOLDING	DK	23,06
KBC BANCASSURAN	BE	60,65
LLOYDS TSB	GB	13,67
MERITA	FI	5,55
NAT BANK GREECE	GR	69,78
NATEXIS	FR	52,75
NATI WESTM BK	GB	21,44
NORDBANKEN HOLD	SE	5,76
ROLO BANCA I473	IT	22,95
ROYAL BK SCOTTL	GB	20,05
S-E BANKEN -A-	SE	11,74
STE GENERAL-A-/	FR	172,8
SV HANDBK -A-	SE	36,35
UBS REG	CH	311,53
UNICREDITO ITAL	IT	4,59
UNIDANMARK -A-	DK	65,95
XIOSBANK	GR	30,74
<b>DJ E STOXX BANK P</b>		<b>282,4</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>PRODUITS DE BASE</b>		
ALUMINIUM GREEC	GR	107,57
ARJO WIGGINS AP	GB	2,92
ASSIDOMAN AB	SE	19,29
AVESTA	SE	3,97
BEKAERT	BE	450
BILTON	GB	4,58
BOEHLER-UDDEHOL	AT	52,4
BRITISH STEEL	GB	2,18
BURHMAN NV	NL	16
BUNZL PLC	GB	4,08
CART.BURGO	IT	6,24
ELKEM ASA, OSLO	NO	18,43
GE	SE	15,29
INPARSA	PT	15,83
JOHNSON MATTHEY	GB	8,82
MAYR-MELNHOF KA	AT	46,11
METSAE-SERLA A	FI	8,5
MODB B FR	SE	25,05
NORSKE SKOGIND-	NO	36,06
OKUTOKUMPU OY -A	FI	11,3
PECHINEY-A	FR	41,88
PORTCEL INDUST	PT	5,65
RAIFABLUUKI K	FI	6,7
RIO TINTO	GB	15,14
SIDENOR	GR	30,53
SILVER & BARYTE	GR	37,78
SMURFIT JEFFERS	GB	2,51
SONAE INDUSTRIA	PT	9,66
SOPORCEL	PT	9,11
SSAB SW ST A FR	SE	12,08
STORA ENSO -A-	FI	10,85
STORA ENSO -R-	FI	10,95
SVENSKA CELLULO	DE	24,55
THYSSEN	DE	17,4
TRELLEBORG B	SE	8,44
UNION MINIERE	BE	36,6
UPM-KYMMENE COR	FI	29,6
OSAKI	FR	13,75
VIOHALCO	GR	34,86
VOEST-ALPINE ST	AT	29,93
<b>DJ E STOXX BASI P</b>		<b>181,27</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>CHIMIE</b>		
ACA -A-	SE	13,20
ACA -B-	SE	13,20
AIR LIQUIDE/RM	FR	149,7
AKZO NOBEL	NL	...
BASF AG	DE	40,4
BAYER AG	DE	38,25
BOC GROUP PLC	GB	17,04
CIBA SPEC CHEM	CH	74,77

FINNAIR	FI	5,2
G WIMPEY PLC	GB	2,67
GRANADA GROUP P	GB	19,46
HERMES INTL	FR	84,85
HPI	IT	0,63
KUNTER DOUGLAS	NL	32,15
KLM	NL	30,75
LADDBROKE GRP	GB	4,32
MOUNLIX/RM	FR	11,87
NCL HDG	NO	2,49
PATHE/RM	FR	238
PENTLAND GRP	GB	1,65
PERSIMON PLC	GB	4,08
PREUSSAG AG	DE	47,5
RANK GROUP	GB	3,58
SANICORP N	CH	212,04
SAS DANMARK AS	DK	11,10
SEB/RM	FR	83,2
THE SWATCH GRP	CH	622,44
THE SWITCH GRP	CH	140,69
WILLIAM BAIRD	GB	1,68
WILSON BOWDEN	GB	12,18
WOLFORD AG	AT	46
WWW UK UNITS	GB	0,91
<b>DJ E STOXX CYC GO P</b>		<b>168,78</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>CONGLOMERATS</b>		
AKER RCJ -A-	NO	13,14
CGIP/RM	FR	45,06
CIR	IT	1,08
D'IETRE SA	BE	431,8
GAZ ET EAUX/RM	FR	45,5
GBL	BE	172,2
GENL ELECTR CO	GB	9,56
GEVAERT	BE	62,5
HAGEMeyer NV	NL	31,5
INCHEAPE PLC	GB	2,28
INVESTOR -A-	SE	10,74
INVESTOR -B-	SE	10,86
KVAERNER -A-	NO	18,59
LYM/RM	FR	258,9
MYTILINEOS HOLD	GR	21,21
NORSK HYDRO	NO	41,35
OERLIKON-BUEHLR	CH	139,29
ORKLA -A-	NO	17,15
ORKLA -B-	NO	14,84
SONAE INVESTIME	PT	34,96
VEBA AG	DE	56,9
<b>DJ E STOXX CONG P</b>		<b>257,48</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>TÉLÉCOMMUNICATIONS</b>		
BRITISH TELECOM	GB	15,30
CABLE & WIRELES	GB	12,27
DEUTSCHE TELEKO	DE	35,9
EUROPOLITAN HLD	SE	82,20
FRANCE TELECOM	FR	72,5
HELLENIC TELE C	GR	23,73
KONINKLIJKE KPN	NL	41,35
CAMPDEN NATIONAL	GR	...
PORTUGAL TELECO	PT	41,4
SWISSCOM N	CH	329,56
TELE DANMARK	DK	90,21
TELECEL	PT	128,5
TELECOM ITALIA	IT	9,77
TELECOM ITALIA	IT	4,86
TELEFONICA	ES	45,98
TIM	IT	5,57
VODAFONE GROUP	GB	16,92
<b>DJ E STOXX TCOM P</b>		<b>647,14</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>CONSTRUCTION</b>		
ACCIONA	ES	46,48
ACESA REG	ES	11,82
AKTOR SA	DK	23,13
ASKO OY	FI	16,15
AUMAR R	ES	20,1
AUTOSTRADA	IT	7,04
BCA INTESA	IT	5,03
BICC PLC	GB	1,45
BLUE CIRCLE IND	GB	6,45
BOUYGUES/RM	FR	241,6
BPA	GB	4,94
CARADON	GB	2,18
CBR	SE	91,8
CHARTER	GB	6,72
CIMPOR SCPS R	PT	26,59
COLAS/RM	FR	190
CRH PLC	FR	18,13
CRISTALERIA ESP	ES	53,45
DRAGADOS CONSTR	ES	33,12
FOM CON CONTRAT	ES	52,6
GROUPE TCM	FR	92,5
HANSEL PLC	GB	9,19
HEIDELBERG ZE	DE	72
HELLTECHWOOD	DK	20,06
HERACLEES ENL R	GR	31,51
HOCHTIEF GSS	DE	42
HOLDERBANK FINA	CH	312,77
HOLDERBANK FINA	CH	1221,86
IMETAL/RM	FR	126
ITALCEMENTI	IT	11,3
ITALCEMENTI RNC	IT	4,68
LAFARGE/RM	FR	92,3
MICHANIKI REG.	GR	13,78
PARTEK	FI	11
PHILIPP HOLZMAN	DE	171
PILKINGTON PLC	GB	1,16
RMC GROUP PLC	GB	13,31
RUGBY GRP	GB	1,87
SAINT GOBAIN/R	FR	162
SEMAPA	PT	15,35
SKANSKA -B-	SE	34,89
SUPERFOS	DK	12,98
TARMAC	GB	1,75
TAYLOR WOODROW	GB	2,70
TECHNIP/RM	FR	102,7
TITAN CEMENT RE	GR	90,84
UNICEM	IT	10,95
URALITA	ES	8,72
VALENCIANA CEM	ES	9
WIENERB BAUSTOF	AT	176,6
WILLIAMS	GB	6,33
<b>DJ E STOXX CNST P</b>		<b>203,93</b>

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>CONSUMMATION CYCLOQUE</b>		
ACCOR/RM	FR	241,2
ADIDAS-SALOMON	DE	98,5
ALITALIA	IT	3,06
AUSTRIAN AIRLIN	AT	26,81
BANG & OLLUFSEN	DK	61,98
BARRATT DEV PLC	GB	5,67
BEAZER GROUP	GB	3,25
BENETTON GROUP	IT	1,79
BERKELEY GROUP	GB	11,41
BRITISH AIRWAYS	GB	7,40
BRYANT GROUP PL	GB	2,27
CHARGEURS RM	FR	54,45
CLUB MED/RM	FR	86,8
COATS VIVELLA	GB	0,66
COMPASS GRP	GB	9,58
COURTAULDS TEXT	GB	2,57
DIA-LUFTTHANSA N	DE	21,3
ELECTROLUX -B-	SE	19,12
EMI GROUP	GB	7,49
EURO DISNEY/RM	FR	1,53

12/05 10h25

Code pays	Cours en euros	% Var. veille
<b>ALIMENTATION ET BOISSON</b>		
ALLIED DOMECOQ	GB	8,22
ASSOCIATE BRIT	GB	7,24
BASS	GB	14,75
BBAG DE BRAU-BE	AT	41,2
BONGRAIN/RM	FR	350
BRAU-UNION	AT	47,7
CADBURRY SCHWEP	GB	12,40
CARLSBERG -B-	DK	44,67
CARLSBERG AS -A	DK	44,26
CHR. HANSEN HLD	DK	99,56
CULTOR -1-	FI	17,25
DANISCO	DK	45,11
ALLEANZA ASS	IT	48,6
ALLIANZ AG	DE	275
ALLIED ZURICH	GB	12,07
ASPS PRONIA GE	GB	15,92
AXA/RM	FR	115,3
CCU	GB	13,73
CNP ASSURANCES	FR	23,9
CORP.MAPFRE R	ES	19,88
ERGO VERSICHERU	DE	117
ETHNIKI GEN INS	GB	53,77
FONDIARIA ASS	IT	5,13
FORSIKRING CODA	DK	96,20
FORTIS AMEV NV	NL	...
GENERALI ASS	IT	35,85
GENERALI HLD VI	AT	193
IRSA	IT	2,31

VALEURS FRANÇAISES

L'action BNP s'échangeait, mercredi 12 mai, en baisse de 0,62 % et, à 80,05 euros. Paribas chutait de 0,48 %, à 103,04 euros et le titre SG gagnait 0,11 %, à 173 euros, après les propos tenus dans le quotidien Les Echos par le président de la Société générale, estimant que le projet SBP souffre d'« un vice congénital ».

RÈGLEMENT MENSUEL

Table with columns: France, Précédent en euros, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Paiement dernier coupon (t). Lists various French companies and their stock prices.

Table with columns: BIC, BIS, B.N.P., BOLLORÉ, BONGRAIN, BOUYGUES, etc. Lists international and other French companies with their stock prices and changes.

Table with columns: GPE VALFOND ACT., GUILBERT, GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, etc. Lists companies including GPE, GUILBERT, GUYENNE GASCOGNE, etc.

Table with columns: SIMCO, S.I.T.A., SKIS ROSSIGNOL, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, etc. Lists companies including SIMCO, S.I.T.A., SKIS ROSSIGNOL, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, etc.

MERCREDI 12 MAI

Table with columns: Cours relevés à 10h15, Liquidation : 21 mai. Lists market data for Wednesday, May 12, 1999.

MERCREDI 12 MAI

Table with columns: Cours relevés à 10h15. Lists market data for Wednesday, May 12, 1999.

International

Table with columns: AMERICAN EXPRESS, A.T.T., BARRICK GOLD, CROWN CORK ORD., etc. Lists international market data.

ABRÉVIATIONS

Table with columns: B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes. Lists abbreviations and symbols used in the market data.

NOUVEAU MARCHÉ

Table with columns: ADL PARTNER, ALB SOFT, ALPHA MEDIA, etc. Lists new market data for various companies.

NOUVEAU MARCHÉ

Table with columns: ARKOPHARMA, ASSURBOPOP, ASSYSTEM, etc. Lists new market data for various companies.

SECOND MARCHÉ

Table with columns: ARKOPHARMA, ASSURBOPOP, ASSYSTEM, etc. Lists second market data for various companies.

SECOND MARCHÉ

Table with columns: ARKOPHARMA, ASSURBOPOP, ASSYSTEM, etc. Lists second market data for various companies.

SICAV

Table with columns: AGIPI AMBITION (AXA), AGIPI ACTIONS (AXA), ANTIQUE TRÉSOR, etc. Lists SICAV (Investment Funds) data.

SICAV

Table with columns: AGIPI AMBITION (AXA), AGIPI ACTIONS (AXA), ANTIQUE TRÉSOR, etc. Lists SICAV (Investment Funds) data.

Advertisement for Volkswagen Passat V6 TDI. Includes text: 'Ski extrême. Saut à l'élastique. Surf. V6 TDI. Parachutisme. Rafting.' and an image of the car.

Fonds communs de placements

Table with columns: ACTILION DYNAMIQUE C., ACTILION DYNAMIQUE D., ACTILION ÉQUILIBRE C., etc. Lists data for various investment funds.

SG ASSET MANAGEMENT

Table with columns: ACTIMONÉTAIRE C., ACTIMONÉTAIRE D., CADENCE 1 D., etc. Lists data for SG Asset Management funds.

# AUJOURD’HUI

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

**SPORTS** Entendu par la brigade des stupéfiants, mardi 11 mai, dans l’affaire de dopage concernant l’avocat Bertrand Lavelot et le faux médecin Bernard Sainz, Richard Vi-

renque a reconnu s’être approvisionné auprès de ce dernier. Le coureur varois, qui a accepté de se soumettre à des analyses, n’aurait pu nier un certain nombre d’évi-

dences. ● SELON NOS informations, Richard Virenque a confié avoir absorbé du céphyl et du « venin », l’EPO en argot de peloton, à la veille du dernier Milan-San Remo. ● SON

AVOCAT, M<sup>e</sup> Gilbert Collard, affirmait cependant qu’il n’y avait pas eu d’aveux et que le coureur serait bien au départ du Tour d’Italie, samedi 15 mai. ● LE COUREUR belge

Frank Vandenbroucke a expliqué les soins conseillés par Bernard Sainz et les méthodes du réseau mis au jour par les enquêteurs (lire aussi notre éditorial page 16).

# Richard Virenque reconnaît s’être approvisionné auprès de Bernard Sainz

Le coureur varois, entendu mardi 11 mai par la brigade des stupéfiants parisienne, avait absorbé un médicament interdit (le Céphyl) et reçu une injection d’un produit surnommé le « venin » avant la course Milan-San Remo disputée le 20 mars

**CINQ PERSONNES** entendues au quai des Orfèvres, un champion sur les nerfs (Richard Virenque) dont nul ne sait trop s’il a avoué ou non s’être dopé... L’enquête de la brigade des stupéfiants dans le milieu cycliste a connu de nouveaux rebondissement, mardi 11 mai. Mercredi matin la question essentielle concernait toujours Richard Virenque : l’ancien meilleur grimpeur du Tour de France, connu pour avoir toujours réfuté les accusations de dopage, est-il passé aux aveux dans les bureaux de la PJ ? A-t-il eu recours aux services de l’avocat Bertrand Lavelot et du faux docteur Bernard Sainz, deux hommes considérés par les enquêteurs comme les organisateurs d’un système d’approvisionnement en produits illicités (*Le Monde* du 11 mai) ?

Dans la nuit, le défenseur de Richard Virenque, M<sup>e</sup> Gilbert Collard, avait démenti les « aveux » annoncés par des médias. « *Richard Virenque n’a jamais reconnu avoir pris de produits dopants* », avait affirmé l’avocat, contredisant ainsi les « sources policières » citées par certains journalistes.

Selon nos informations, il semble que Richard Virenque n’ait pas avoué ; du moins aussi clairement qu’on s’est empressé de le dire. De

bonnes sources, on indique qu’il s’agit là d’un « raccourci de journalistes ». Les mêmes sources précisent cependant que Richard Virenque, « dans un état de total abattement », a donné des précisions déterminantes sur ses relations avec Bernard Sainz, qui laissent peu de place au doute sur les méthodes de préparation du champion.

Celui-ci a admis avoir eu recours à cet éleveur de chevaux, surnommé « docteur Mabuse », pour obtenir des substances qu’il croyait « homéopathiques ». C’est ainsi que le coureur varois a révélé avoir absorbé deux produits, fournis par Sainz, à la veille de la classique italienne Milan-San-Remo, disputée le 20 mars. A l’entendre, il s’agissait d’un médicament, le Céphyl (laboratoires Boiron). Le Céphyl associe aspirine, caféine, ainsi que diverses substances à doses infimes (belladone, etc.). L’intérêt de ce médicament est de compenser l’épaississement du sang provoqué par l’érythropoïétine (EPO) par l’effet fluidifiant de l’aspirine. La dose antiagrégante correspond justement à un comprimé. Mais Richard Virenque a également reconnu avoir eu recours, toujours avant Milan-San-Remo, à un autre produit, sur-

nommé d’après lui le « venin » dans le peloton. Or, à en croire plusieurs sources interrogées par *Le Monde* dans le milieu cycliste, le « venin » désignerait l’EPO ou tout autre produit injecté par piqûre.

Interrogé dans la soirée de mardi par l’agence Reuters, M<sup>e</sup> Collard, défenseur de Richard Virenque n’a pas évoqué les déclarations de son client sur le « venin », le Céphyl et Milan-San-Remo. L’avocat a simplement déclaré : « Il [Richard Virenque] s’est expliqué sur la réalité de ses relations avec Me Lavelot, et celui qu’on appelle « le docteur Mabuse », il s’est expliqué sur des écoutes téléphoniques. Mais il n’y a

*jamais eu d’aveu où il aurait reconnu s’être dopé*». Selon une source policière, il reste à savoir si Virenque a « tout dit » à son avocat.

Quoi qu’il en soit, cette journée de mardi fera date. Arrivé dans la matinée pour être entendu en tant que témoin, Richard Virenque a vite pris la mesure des éléments réunis contre lui. Les surveillances, notamment téléphoniques, ont démontré ses liens avec MM. Sainz et Lavelot, qui était par ailleurs l’un de ses avocats.

Très marqué par une confrontation houleuse, la veille, à Lille, dans l’affaire Festina, le coureur a d’abord refusé de se soumettre à

### Mme Buffet plaide pour un dispositif européen

**Marie-George Buffet, ministre de la jeunesse et des sports, a annoncé, mardi 11 mai, qu’elle proposera à ses homologues européens, qui se réuniront les 1<sup>er</sup> et 2 juin en Allemagne, de mettre rapidement en place un dispositif européen de coopération policière, judiciaire et douanière spécifique à la lutte contre le dopage. Elle souhaite que les propositions élaborées par quatre pays européens concernant l’Agence internationale voulue par le Comité international olympique (CIO) avancent rapidement « vers une concrétisation ».**

« *De tels dispositifs permettraient de s’attaquer plus efficacement aux filières du dopage*», a-t-elle assuré, annonçant qu’**elle a proposé que les crédits affectés à la lutte antidopage en France, passés en 1999 de 37 à 63 millions de francs (5,7 à 9,6 millions d’euros) soient portés à 115 millions de francs (17,5 millions d’euros) en l’an 2000.**

## Le héros des bords de route est devenu un champion brisé

**DIX MOIS** de négations, puis un aveu, ou peut-être simplement le début d’un aveu. En reconnaissant, mardi 11 mai dans les bureaux de la brigade des stupéfiants à Paris, s’être approvisionné en produits auprès du faux docteur Bernard Sainz, Richard Virenque vient-il de porter le coup de grâce à l’image qu’il a toujours voulu véhiculer de lui ? La vérité, jusque-là, importait peu, finalement. Coureur propre, ainsi qu’il le prétendait, ou « dopé » parmi les autres, mais persécuté par la police, la justice et la presse réunies, le Varois continuait de recueillir les suffrages le long des routes, comme si de rien n’était. Son retour à la compétition, sur Paris-Nice début mars, avait ouvert le chemin d’une rédemption trop belle et trop rapide pour être vraie.

A la fin de l’année 1998, l’homme avait pourtant annoncé qu’il raccrochait son vélo. Son frère Lionel, qui s’occupe également de veiller sur sa carrière, avait déclaré lors de l’émission « Stade 2 » que, faute d’avoir pu trouver un nouvel employeur, le coureur était contraint de « *laisser derrière lui un travail inachevé*». L’émotion dans les chaumières fut brève. Moins de six semaines plus tard, l’ancien leader de l’équipe Festina signait un contrat avec la formation italienne Polti. Habitué aux ascensions les plus raides, Richard Virenque jubilait sous cape : une garde à vue en plein Tour de France (le 23 juillet), des résultats d’analyse médicale révélant une consommation d’EPO et une convocation dans le bureau du juge lillois Patrick Keil (1<sup>er</sup> décembre) auraient mis à terre mille autres coureurs. Mais pas lui.

Ses confessions, mardi, dans les bureaux de la brigade des stupéfiants signent-elles en revanche

la fin de sa carrière ? A 29 ans, Richard Virenque n’est pas loin d’être un champion déchu. Il conservera ses titres de gloire – professionnel depuis 1992, il a notamment emporté trois étapes du Tour de France, terminé deux fois sur le podium (3<sup>e</sup> en 1996, 2<sup>e</sup> en 1997) et a gagné à quatre reprises le maillot à pois rouges de meilleur grimpeur (1994, 1995, 1996, 1997) –, mais sa renommée de sportif populaire est en péril.

« **LE TOUR, MA RAISON DE VIVRE** »

Arc-bouté sur une seule et même ligne de défense depuis le début de l’affaire Festina, l’homme protégeait avant tout son image. Depuis Raymond Poulidor, jamais coureur n’avait été autant aimé par la plèbe des bas-côtés et des tables de camping. Si « Pouppou » ne revêtît jamais le maillot jaune, « Richard » ne le porta qu’un seul jour, le 7 juillet 1992. Ses attaques n’étaient pas toujours payantes, mais qu’importe : le spectacle était garanti. « *Le Tour, c’est ma raison de vivre*», répétait-il à l’envi.

L’envers du décor cachait une vérité moins angélique. « *Montre-toi !*», lui dit un jour un journaliste à qui il demandait ce qu’il fallait faire pour passer à la télévision. Le débutant allait retenir le conseil. Attentif à la présence des caméras dans les cols, l’homme calculait ses offensives. A ses coéquipiers, il demandait toujours le maximum. En 1997, on le vit s’offusquer en public de la venue d’un autre leader dans l’équipe Festina, le Suisse Alex Zülle, un coureur plus complet que lui et qui risquait de lui ravir la vedette. Car s’il était disposé à partager beaucoup de choses, comme ses primes du Tour de France 1994 qu’il reversa

aux enfants du Rwanda, Richard Virenque n’a jamais voulu céder ce qui a toujours été le plus important à ses yeux : sa relation d’amour avec le public. « *Etre adulé est un immense bonheur, ce n’est jamais difficile à vivre*», s’enchantait-il.

Aux yeux de ses nombreux admirateurs, les affaires de dopage n’allaient, paradoxalement, pas écorner le prestige du champion. Depuis Jules Ladoumègue, qui fut suspendu à vie pour cause de professionnalisme dans les années 30, la France s’est souvent entichée de perdants magnifiques, qu’ils soient victimes de complots ou d’erreurs de l’histoire. Brocardé par les Guignols de Canal+, convoqué à quatre reprises en tout dans le bureau du juge Keil, mis en examen par ce dernier le 30 mars, obligé de réduire ses exigences financières auprès de ses commanditaires (il gagna 450 000 francs chez Polti), Richard Virenque s’était fait un devoir de ne jamais craquer. Plus que sa crise de nerf et ses pleurs, mardi au Quai des Orfèvres, c’est bien la nature de ses aveux aux enquêteurs de la brigade des stupéfiants qui décidera de son avenir.

*Frédéric Potet*

■ **Les dirigeants de l’équipe italienne Polti**, qui avaient engagé Richard Virenque malgré l’affaire Festina, ont fait savoir, mardi 11 mai, que « l’officialisation des aveux de Virenque » entraînerait son retrait définitif de la formation. « *Si c’est le cas, ce n’est même plus la peine de parler du Giro* [le Tour d’Italie, dont le départ sera donné samedi 15 mai], *entre lui et nous, ce sera fini*», a notamment déclaré le directeur sportif, Gianluigi Stanga.

## Les experts scientifiques affirment que la prise d’EPO pourrait être dépistée

« **RÉALISER** des prélèvements sanguins et urinaires avant les compétitions ou de façon inopinée avant tout exercice et entraînement. » Les vingt-cinq experts internationaux réunis, mardi 11 mai, à Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis) au siège de la Fédération française de cyclisme (FFC) ont affirmé qu’il s’agissait là du meilleur moyen « de dépister toute manipulation illicite » de l’érythropoïèse (formation des globules rouges) par l’usage d’érythropoïétine (EPO) exogène. Ces prélèvements devraient être effectués selon des modalités et des moments équivalents pour tous les athlètes soumis à ce contrôle antidopage...

Organisée à l’initiative de la FFC et cofinancée par les équipes Festina (et non Casino comme nous l’avions mentionné par erreur dans *Le Monde* du 11 mai), Cofidis, Crédit agricole et La Française des jeux, la première conférence « de consensus » consacrée à la lutte contre la prise d’EPO avait été décidée à la suite des résultats alarmants des premiers tests sanguins du suivi longitudinal, au début du mois de

février. A Rosny-sous-Bois, les scientifiques français, auxquels s’étaient joints des experts venant notamment des Etats-Unis, d’Australie et des pays scandinaves, tous très concernés par l’usage massif d’EPO par les sportifs, ont affirmé que des tests pourraient permettre de dépister l’utilisation de ce produit connu pour améliorer les performances de ses consommateurs.

**EXPERTS TRÈS CONCERNÉS**

Les analyses qui devraient être effectuées porteraient sur l’hématocrite (concentration de globules rouges dans le sang), sur les globules rouges de forme, de couleur ou de contenu anormaux, les réticulocytes (forme jeune des globules rouges) et sur les taux d’hémoglobine contenu dans ces dernières.

« *Cette conférence nous a permis d’avancer de façon très sensible*, a indiqué au *Monde*, l’un des participants, le docteur Gérard Dine. *Nous avons notamment pu constater une convergence importante dans les méthodes d’approche entre les méthodes françaises et australiennes.* » Tout au long d’une journée, « dense

et fructueuse », dix-huit chercheurs et praticiens hospitalo-universitaires ont exposé leurs travaux sans réserve.

« *Je suis surpris de la volonté d’avancer manifestée durant ces travaux*, a déclaré au *Monde* Armand Mégret, le responsable médical de la FFC, *une volonté rare dans les milieux scientifiques.* » Pour Gérard Guillaume, docteur de l’équipe La Française des jeux, il est établi que les autorités sportives peuvent disposer d’une « nouvelle arme dans la

*lutte contre l’EPO* ». D’ici deux semaines, le groupe de travail devrait dresser des « recommandations précises », avec des chiffres et des valeurs de référence. Ces recommandations devraient donner lieu à une publication scientifique. Une fois ce parcours théorique bouclé, les fédérations nationales et internationales n’auraient plus qu’à adopter les mesures de mise en œuvre de ces protocoles.

*Yves Bordenave*

## Les confessions d’un espoir nommé Frank Vandenbroucke

**DEPUIS LA REPRISE** de la saison cycliste, le 2 février, Frank Vandenbroucke s’est montré aux premiers rangs du peloton. Fort de victoires à Liège-Bastogne-Liège, au Het Volk et au Grand Prix *La Marseillaise*, mais aussi de places d’honneur dans le Tour des Flandres et Paris-Roubaix, le jeune coureur belge (24 ans) semblait parti pour confirmer les qualités qu’on lui prêtait depuis son entrée dans les rangs professionnels voici cinq ans.

« La grâce », « la classe et le talent à l’état pur », « une intelligence en course remarquable... » celui que l’on appelle « VDB » dans le peloton et dans lequel la Belgique voit le successeur d’Eddy Merckx, aurait pu ployer sous le flot des qualificatifs. Au contraire ce Wallon, qui s’exprime aussi en flamand, n’a jamais manqué une occasion de se les approprier avec un aplomb frisant parfois l’absence de modestie.

Suite à son interpellation vendredi 7 mai par la brigade des stupéfiants de Paris et sa suspension par l’équipe Cofidis, qu’il a rejointe comme chef de file à l’intersaison, l’envol du jeune Belge s’interrompt brutalement. A l’image d’un athlète sûr de lui, aux choix carrés, aux déclarations ne souffrant pas la contestation, tend à se substituer celle d’un jeune homme naïf, impressionnable et en proie au doute.

Tel est le visage de lui-même qu’a voulu présenter VDB à l’occasion d’une conférence de presse tenue, mardi 11 mai chez lui à Ploegsteert, pour expliquer les relations qu’il entretenait avec Bernard Sainz, le faux médecin soupçonné d’être, avec l’avocat Bertrand Lavelot, au cœur d’un trafic de produits illicités. L’actuel leader de la Coupe du monde a reconnu avoir « *peut-être été naïf*», mais « pas malhonnête ». Clamant sa « bonne foi », il a demandé à Cofidis « de continuer à [lui] faire confiance ». « J’espère qu’ils peuvent lever leur sanction », a-t-il avancé.

« **NAÏF ET MALHONNÊTE** »

Il lui faudra attendre. Car même si Alain Bonduë, manager de l’équipe, a cru voir un Frank Vandenbroucke « plein de sincérité », la suspension décidée lundi 10 mai ne sera pas levée tant que ne seront pas connus les résultats des « analyses des produits saisis chez Bertrand Lavelot ou Bernard Sainz » et des prélèvements de cheveux et de sang effectués sur « VDB », ainsi que sur Philippe Gaumont. « Si un coureur

*a pris des produits interdits, il sera licencié*», a ajouté Alain Bonduë.

Frank Vandenbroucke a raconté avoir « fait la connaissance de Bernard Sainz en décembre 1998, par l’intermédiaire de Philippe Gaumont et de son avocat Bertrand Lavelot ». Le coureur belge a été « impressionné » par celui que le peloton connaît sous le nom de « docteur Mabuse », qui lui a montré « des photos de lui en train de prodiguer des soins à des grandes figures du sport comme Eddy Merckx, Lucien Van Impe, Bernard Hinault, Laurent Fignon, Raymond Poulidor, Cyrille Guimard. Et à d’autres sportifs comme Alain Prost ».

« **JEÛNER 2 FOIS 3 JOURS** »

« VDB » a indiqué s’être méfié, avant de faire « peu à peu confiance » au faux docteur. « Il m’a expliqué que ses soins étaient basés sur des méthodes naturelles et des médecines douces. » C’est ainsi qu’« en janvier 1999 il m’a demandé de jeûner 2 fois 3 jours. Je prenais seulement une poudre, qui provoquait une forte diarrhée. Cette diète était censée nettoyer mon corps de toutes ses toxines ». A suivi la prise de « gouttes d’un produit homéopathe, chaque jour, à raison de 10 gouttes sous la langue », avant le recours à « des injections ».

Le coureur belge, qui a payé à Bernard Sainz « 7 000 francs pour ses gouttes homéopathiques et 50 000 francs pour ses honoraires, depuis le début de l’année », assure s’être inquiété de la nature de ces injections. « Il m’a répondu qu’il s’agissait de produits homéopathiques et licites et que je devais lui faire entièrement confiance ». Dont acte, « VDB » n’ayant pas voulu « indisposer » le faux docteur. « J’ai eu et j’ai encore la conviction que les traitements étaient homéopathiques et naturels, a-t-il fait valoir. J’espère ne pas m’être trompé ».

L’apparition du nom de Frank Vandenbroucke dans une affaire de dopage intervient alors que ses succès avaient conduit certains observateurs à le propulser représentant d’une nouvelle génération de cyclistes. Génération qui avait renoué avec certaines « traditions » – présence dans les courses dès le début de la saison et pas seulement dans le Tour de France – mais qui avait rompu, pensaient-ils, avec d’autres « traditions », celles liées au dopage.

*Philippe Le Cœur*

# Le Tarn via Jaurès

**AMBIALET**  
de notre envoyé spécial  
A l'écart des deux stars départementales que sont la cathédrale rouge d'Albi et le musée Goya de Castres, Ambialet, acropole dénichée et boisée, étagée dans une boucle du Tarn village, prieuré, auberge, viaduc et plage, est un de ces lieux cachés de la campagne tarnaise sur lesquels on tombe par hasard. L'œil, les poumons, les jambes, l'esprit y trouvent leur compte. Et aussi le palais, puisqu'à l'Hôtel du Pont la même lignée depuis 1860 accueille le poulet Célestine au gaillac et aux olives.

Amateur légendaire de plats régionaux mais également de marches à pied à travers champs et forêts, même quand il fut ventru et coiffé d'un haut-de-forme, Jean Jaurès, né à Castres en 1859, passait l'été à Bessoulet, un peu au sud-est de Villefranche-d'Albigeois, au bord de l'étroite départementale 74 qui mène aussi à Ambialet. Bessoulet, maison sans prétention que lui apporta en dot sa femme, fille de sous-préfet, comportait (et comporte toujours) un pré à arperer et un cabinet de verdure pratiqué dans un massif de buis. Jaurès aimait y lire un Balzac rare, par exemple *Béatrix*, y blaguer avec ses électeurs du cru, y préparer ses philippiques contre les massacres d'Arméniens en Anatolie, la peine de mort ou la guerre paneuropéenne qu'il sentait venir.

Issu de ruraux comme la plupart des Français, Jaurès à proprement parler n'était pas lui-même un paysan, malgré son enfance à La Fédiol, ferme castraise de ses parents. Il fut plutôt un « rurbain » avant la lettre, pourvu de trois amiraux dans sa famille, et il reçut une éducation des plus « bourgeoises », jusqu'à Normale-Sup et l'agrégation de philo. C'est justement peut-être parce qu'il n'était pas un vrai cul-terreux que le tribun socialiste sut parler de « l'odeur forte et saine [du maïs mûr] qui réjouit la poitrine », de « la route blanche, sous la clarté de la pleine lune » ou du « vallou frais » qui l'accueillait durant la canicule avec son ombrelle et son livre de botanique. Pour se rendre de La Fédiol à Castres, le jeune Jean et

Le tribun socialiste connaissait bien son terroir. Suivons-le autour de Castres et d'Albi, sur les routes placées désormais sous son invocation !

son frère Louis franchirent des centaines de fois le « pierreux coteau de Peyrous tout couvert de vignes ». Ce site est aujourd'hui tapissé de prairies et de chênaies, mais on va y reconstituer le chemin foulé jadis par le futur fameux député du Tarn ; ce sentier pédestre de 3 km sera l'une des cent ramifications de la « Route Jaurès » où le piéton, promet-on, ne sera pas moins considéré que l'automobiliste.

### PERSONNALITÉ POIVRÉE

« Au confluent de l'Agout et du Thoré, au pied des monts du Sidobre et de la Montagne noire, dans ce paysage de collines que domine le Massif central, les hommes depuis la plus lointaine préhistoire ont inscrit leurs pas, inventé l'agriculture, su utiliser plusieurs terroirs, celui de la montagne et de la plaine, du calcaire, du granit et de l'alluvion ; là les paysans ont le parler occitan ; là la revendication libertaire est le sang même d'une civilisation qui a refusé de se soumettre aux orthodoxies » (Max Gallo, *Le Grand Jaurès*). Appartenant historique-

### Les Balkans vus de Castres

Les conflits balkaniques de 1912 captivèrent Jaurès qui a écrit : « Ces événements donnent une idée de ce que serait la guerre universelle » ou encore « La rivalité haineuse des peuples balkaniques fait un mal infini ». Sur fond de Kosovo, le Centre Jaurès a invité Paris Petridis, photographe grec de Salonique, à exposer ses travaux à Castres. En noir et blanc, ils ne portent pas sur des faits militaires mais sur la vie actuelle aux confins gréco-albano-turco-macédoniens. Toujours rythmée par saisons et religions, l'existence dans ces rocailles rappelle *Le Roi des montagnes* d'Edmond About : bergers albanais au regard d'eau, religieuses orthodoxes tonsurées, lutteurs turcs, curistes grecques en peignoir, fiancées musulmanes sous mousseline. Scènes de bars, de rues ou de douanes dénuent sans cruauté ni ménagement une Europe méconnue, loin, très loin de nous : le monde du Kosovo.

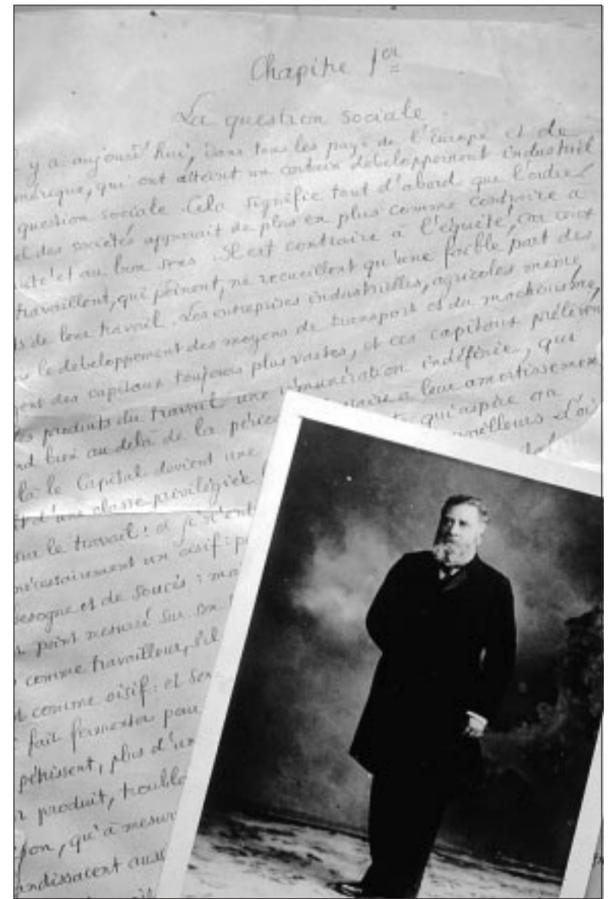
★ « Sur la route », 52 photos de P. Petridis, jusqu'au 16 mai au Centre Jaurès, Castres (tél. : 05-63-72-01-01).



ment au Languedoc, rattaché maintenant à la région Midi-Pyrénées, n'ayant pas sur son sol

ces gorges - elles sont dans l'Aveyron - qui ont rendu célèbre le nom de Tarn, le département tarnais, en dépit de sa personnalité poivrée, peine, à notre époque friande d'« images » exclusives, à se tailler un profil bien à lui. On songea, comme porte-drapeau, à Toulouse-Lautrec, natif certes d'Albi, mais le peintre fut trop vite ravi à son terreau méridional par les femmes et l'absinthe de la capitale.

Jaurès, au contraire, sut toute sa vie accorder ses intérêts électoraux et ses sentiments personnels, et put donc demeurer proche de ses racines. Ce comportement paye encore si l'on en croit un sondage publié par *Marianne* : ayant à opter entre Jeanne d'Arc et Jean Jaurès comme héros national, 49 % des



Français interrogés mi-avril ont choisi le héros socialiste et 34 % la Pucelle. L'élu passe pour le personnage le plus statufié de France, avec une trentaine d'effigies, la dernière ayant été érigée en bronze à Montpellier en février.

### MENTOR ÉCOLOGIQUE

L'idée de susciter de l'intérêt pour itinéraires et panoramas du Tarn à travers le prisme jaurésien n'est donc pas incongrue. Le balisage routier *ad hoc* s'achèvera fin 1999, mais les circuits sont là, de Carmaux à Castres, d'Albi à Alban, de Gaillac à Graulhet, tentants pour les amateurs d'étés agrestes, pimentés par une histoire encore palpable. Jaurès, mentor écologique avant l'écologie, se double d'un bon connaisseur du patrimoine

En haut à gauche : la maison de Bessoulet transformée en centre de loisirs

En haut à droite : manuscrit et photographie de Jaurès au Musée de Castres

Au milieu : le cabinet de verdure pratiqué dans un massif de buis

L'église Saint-Salvy d'Albi

Page 27, le Tarn vu du pont d'Ambialet

Le Tarn vu du musée Toulouse-Lautrec à Albi

PHOTOGRAPHIES JOSEPH CLAUSS

**EVA SION**  
Publicités

**3615 DREAMS Voyages**  
propose séjours de qualité et vols des meilleures compagnies aux prix les plus bas.  
Lic. N° 075 95 0514 - (2,23 F/mn)

**ANY WAY**  
Vols A/R\*  
Promos Printemps  
**NEW YORK 1450F**  
**S. FRANCISCO 2090F**  
**JOHANNESBURG 3090F**  
**BUENOS AIRES 3095F**  
**TEL AVIV 1990F**  
Bons Plans Juillet Août  
**BOSTON 3640F**  
**LAS VEGAS 4600F**  
**HOUSTON 4265F**  
**SAN DIEGO 4680F**  
Et hôtels, locations de voiture à prix moindres...  
**0 803 008 008**  
**NOUVEAU !**  
Réservez et achetez vos billets d'avion en ligne sur <http://www.anyway.fr> et **3615 ANYWAY**  
Cliquez, vous décollez !  
10 Ans déjà !  
**ANY WAY**

**HAUTES-ALPES**  
**05350 MOLINES-EN-QUEYRAS**  
SATION VILLAGE - ÉTÉ - HIVER  
Soleil - Neige - Tous Ski - Raquettes  
**HÔTEL LE CHAMOIS\*\***  
LOGIS FRANCE 2 cheminées  
**1/2 pension 280 F - 310 F**  
Tél. : 04.92.45.83.71 - Fax : 04.92.45.80.58

**Directours.**  
Dépensez moins, voyagez plus !  
achetez en direct au tour opérateur  
**TUNISIE**  
départs et retours tous les jours !  
de Paris et de province.  
Oubliez la sempiternelle semaine suivie de la semaine sup.  
Partez et revenez aux dates de votre choix.  
5 Hôtels de qualité, conformes à leur catégorie  
**PARK PLAGE**  
**HAMMAMET 3\* : 2 230 F**  
**SOL CLUB SELIMA PORT EL KANTAOUI 3\* : 2 545 F**  
**PALM MARINA PORT EL KANTAOUI 4\* : 3 070 F**  
**LIBERTY SKANES 3\* sup. : 2 405 F**  
**DJERBA MENZEL 3\* (rénové) : 3 115 F**  
Prix 8j/7n à partir de 1/2 pension incluse.  
BROCHURE GRATUITE sur demande au 01.45.62.62.62 de province au 08.01.63.75.43 Minitel 3615 Directours (2,23 F/mn) Internet : [www.directours.fr](http://www.directours.fr)  
90, av. des Champs-Élysées, PARIS 8e Membre SNAV - Garantie APS

**ÎLES MALDIVES**  
VENEZ DÉCOUVRIR CE PARADIS TERRESTRE  
CROISIÈRES :  
• Yacht luxueux «Coral Princess» 8 550 F\* la semaine  
• Dhoni «Vaaredhuni» 4 160 F\* la semaine  
SÉJOURS :  
• De nombreuses îles à différents prix vous seront proposées.  
LA MAISON DES MALDIVES  
50, passage des Panoramas 75002 Paris  
Tél. : 01 42 21 44 55  
Fax : 01 40 39 93 36  
E mail : [info@maldives.org](mailto:info@maldives.org)  
web : [www.maldives.org](http://www.maldives.org)

Prix sacrifiés pour plus de 2000 VOYAGES DE DERNIÈRE MINUTE !!!  
Agréation par téléphone 08 36 68 38 00  
Spécial départs immédiats !  
Prix exceptionnels à saisir : + de 11 000 départs !  
Vols, séjours, circuits, croisières à prix discount !  
+ de 1000 locations en France, Dom-Tom, et à l'Étranger...  
**3617 airévasion**  
**3617 écovoyage**  
**3617 infomer**  
AGENCE DE VOYAGES AGREEE TATA

**NOUVELLES FRONTIÈRES**  
les premiers prix  
**NEW YORK 1700 F** 259,16 €  
LISBONNE 890 F 135,68 €  
AJACCIO 890 F 135,68 €  
BARCELONE 980 F 149,40 €  
ATHENES 1 250 F 190,56 €  
TEL AVIV 1 980 F 301,85 €  
LOS ANGELES 1 980 F 301,85 €  
ABIDJAN 2 290 F 349,11 €  
BOMBAY/DELHI 2 800 F 426,86 €  
TAHITI 4 900 F 747,00 €  
VOIS ALLER RETOUR DÉPART DE PARIS A CERTAINES DATES HORS TAXES AÉRIENNES 200 AGENCES EN FRANCE 0 803 33 33 33 (1,09F LA MINUTE)  
PROFESSIONNELS DU TOURISME, POUR COMMUNIQUER DANS CETTE RUBRIQUE  
APPELEZ LE : 01.42.17.39.40

**ESPAÑE - Ibiza**  
**Hôtel**  
"Les Jardins De Palermo"  
un endroit pour rêver ou pour amoureux, avec ses 9 chambres autour d'une piscine, dans des jardins exotiques avec la vue sur la baie de San Antonio.  
Tél. 00349 71 80 03 18 - Fax 00349 71 80 04 53  
<http://www.jardinsdepalermo.com>

**ONLINE**  
**EGYPTE FF 1990**  
(Croisière) 8 Jours/7 Nuits  
Vol + Bateau 4\* pension complète  
**GRECE FF 2180**  
(Balnéaire) 8 Jours/7 Nuits.  
Vol + Club-Hôtel pension complète  
**ZIG ZAGUEZ.**  
**01 47 42 26 37**  
**3615 OLT**  
AGENCE DE VOYAGES AGREEE TATA

**3615 Bye Bye**  
**TUNISIE 1790 Frs**  
Vols + 8 jours Hôtel 3\* Demi-pens. + Transfers  
**EGYPTE 2640 Frs**  
Vols + 8 jours Croisière Bateau 5\* Pens. compl.  
**TURQUIE 2970 Frs**  
Vols + 15 jours Circuit + Séjour  
**BALI 5490 Frs**  
Vols + 11 jours Hôtel 4\* Petits-déj + Transfers  
Sous réserve de disponibilités - Lic. 029250054 - 2,23 F/mn

**JUSQU'AU BOUT DU MONDE...**  
Des steppes mongoles aux sentiers de l'Atlas marocain, du Rupshu indien au chemin de l'Inca, de l'Isalo malgache au Kamtchaka...  
**01.42.85.13.93**  
Minitel : 3615 ZIG ZAG VOYAGES.  
<http://www.zig-zag.tm.fr>

**FORUM VOYAGES**  
Vols réguliers et charters vers 1500 destinations  
**ROME 1 220 F\***  
**NEW YORK 1 710 F\***  
**WASHINGTON 1 710 F\***  
**CHICAGO 1 825 F\***  
**MONTREAL 1 825 F\***  
**MIAMI 2 055 F\***  
**ORLANDO 2 055 F\***  
**LOS ANGELES 2 165 F\***  
**BEYROUTH 2 185 F\***  
**CARACAS 2 505 F\***  
**MEXICO CITY 2 850 F\***  
**RIO DE JANEIRO 2 965 F\***  
**BANGKOK 2 965 F\***  
**PEKIN 3 125 F\***  
**JOHANNESBURG 3 195 F\***  
**FLORIDE**  
Location de voiture en Floride, à partir de 1 385 F la semaine cat EC, Km illimité, assurances CDW et LIS, un plein d'essence, un conducteur supplémentaire, taxes incluses.  
Vous trouverez également dans toutes nos agences les produits du Club Med et d'autres tour opérateurs.  
Renseignements et réservations au : **0803 833 803\*\***  
ou dans toutes les agences **FORUM VOYAGES**  
\* Prix aller-retour au départ de Paris, hors taxes, à certaines dates et selon disponibilités.  
\*\* 0,99 F TTC/mn  
Licence LI 075980018 - RCS Nanterre B 306591520  
RCP Axa Global Risks - Garantie Financière Crédit Lyonnais



**Carnet de route**

● **Accès.** Vol quotidien Orly-Castres par la compagnie Protéus (tél. : 0-802-802-802). Aller-retour à partir de 930 F (141,3 €)

● **Sites.** La demeure natale de Jaurès, 5, rue Sœur-Richard à Castres, et les maisons où il a vécu à La Fédiat et à Bessoulet ne peuvent être vues que de dehors. A Castres : Centre national et Musée Jean-Jaurès (tél. : 05-63-72-01-01) et Musée Goya (tél. : 05-63-71-59-25). A Albi : Musée Toulouse-Lautrec (tél. : 05-63-49-48-70). Café-restaurant du Croissant, 146, rue Montmartre, 75002 Paris.

● **Etapas.** A Ambialet, l'hôtel-restaurant du Pont : chambres à partir de 315 F (47,8 €) ; menu à 110 F (16,7 €), tél. : 05-63-55-32-07. Deux hôtels de caractère avec restaurant à Castres : Le Renaissance : chambres à partir

de 320 F (48,6 €) ; menu de midi à 68 F (10,3 €), tél. : 05-63-59-30-42. L'Europe, chambres à partir de 290 F (44 €), tél. : 05-63-59-00-33. Dans le même établissement, le Café des Arts.

● **Documentation.** *Castres à travers l'Histoire*. BD de Pierdec, éd. Mairie de Castres et Mas, 50 p., 50 F (7,6 €). En vente notamment au Musée Goya. *Le Grand Jaurès*, de Max Gallo, R. Laffont, 625 p., photos, 179 F (27,2 €). Guides Michelin *Pyrénées Roussillon Albigeois et Gorges du Tarn Cévennes Languedoc*, 69 F l'un (10,5 €). Carte du Tarn, Institut géographique national, 35 F (5,3 €). Cédérom sur le circuit jauresien en préparation au Centre Jaurès de Castres.

● **Renseignements.** Espace Tarn, 111, rue Réaumur 75002 Paris (tél. : 01-40-13--81-81). Offices du tourisme d'Albi (tél. : 05-63-49-48-80) et de Castres (tél. : 05-63-62-63-62).



architectural, et d'abord des églises. Anticlérical – mais non point antireligieux –, l'adversaire politico-philosophique du dévot marquis de Carmaux prenait un malin plaisir à vanter à ses visiteurs les vertus artistiques des édifices chrétiens qu'on l'accusait à tort de vouloir démolir ; tel Saint-Salvy, où d'ailleurs Jaurès s'était marié, antiquissime sanctuaire albigeois, fondé sous les Carolingiens en mémoire d'un évêque mérovingien et qui a souffert par la suite de la « concurrence déloyale » de sa gigantesque voisine, la cathédrale Sainte-Cécile.

Faire halte, avant une randonnée, au très didactique Centre Jaurès à Castres est utile, même si les amateurs de reliques regrettent de ne pas y voir la redingote noire élimée du grand homme, ce vêtement mythique appartenant à une autre institution locale qui ne l'expose pas et, paraît-il, refuse de le prêter... Près d'un siècle après sa mort, y compris parmi ses sympathisants, Jaurès provoque encore des remous : ainsi, le centre jauresien de Castres, tout a fait suf-

fisant, aura peut-être bientôt un concurrent carmausin... Pour dépasser le Tarn, certains jauresiens actuels songent à prolonger, d'une manière ou d'une autre, la « Route Jaurès » jusqu'au... Portugal, en Argentine, voire en Algérie, pays où leur idole accomplit de marquants voyages. Sans courir si loin, il n'est pas défendu, à Paris, d'aller boire un *socialo* ou un *communard* au café du Croissant sur la table même où Jaurès le pacifiste, en train de se régaler d'une tarte aux fraises des bois, fut abattu par un belliciste. C'était à la veille même du début de la « grande boucherie » de 1914 contre laquelle, là-bas dans son jardin languedocien, il avait concocté tant de puissantes sentences jetées ensuite à la face du monde. En vain.

Jean-Pierre Péroncel-Hugoz

L'Irlande à deux, c'est encore mieux.

L'Irlande à partir de 1,534€\* pour deux.

Pour de plus amples informations, contactez Aer Lingus  
tél: 01 55 38 38 42, fax: 01 55 38 38 40,  
Minitel 3615 Aer Lingus  
(2,23F/mn) ou votre agence de voyages.

Aer Lingus

\*TAXES COMPRIS: TARIF A/R POUR DEUX ET VOLS DÉPART PARIS AUX CONDITIONS PARTICULIÈRES ET SOUS RÉSERVE D'APPROBATION GOUVERNEMENTALE.

**A tous prix**

■ 30 F (4,5 €) : l'exposition « Balzac et la peinture » présentée, du 28 mai au 30 août au Musée des beaux-arts de Tours, 18, place François-Sicard, tous les jours, sauf le mardi. Une cinquantaine d'œuvres (dont des toiles de Girodet, son peintre favori, Gérard, Delacroix, Boulanger, etc.) qui ont hanté l'imagination d'un romancier fasciné par la peinture néo-classique déjà teintée de romantisme. Avec une évocation de la postérité du *Chef-d'œuvre inconnu* grâce à des œuvres de Cézanne et de Picasso. Un des nombreux événements (opéra comique, cinéma, promenade littéraire, conférences, gastronomie, colloque international, salon du livre) programmés par la ville de Tours pour l'« année Balzac ». Renseignements au 02-47-21-64-66.

■ 360 F (55 €) : le forfait « Fête de l'estive » (hébergement et repas de gala) qui permet de participer, les samedi 29 et dimanche 30 mai, à Allanche, à la célébration des salers, ces vaches racées à la robe acajou et aux cornes en forme de lyre. L'occasion de découvrir les traditions des paysans du Cantal (travail du chien de berger, fauchage à la faux), de savourer les fromages locaux et d'accompagner un troupeau dans sa montée vers les pâturages d'estive des vastes plateaux du Cézallier. Le prix indiqué est « à partir de ». Renseignements auprès du Comité départemental du tourisme et du service Loisirs Accueil (tél. : 04-71-46-22-00, internet : www.cdt.cantal.fr), à Aurillac.

■ 4 965 F (757 €) : la Pentecôte sur le chemin de Compostelle, du 21 au 25 mai. De Burgos à Santiago via Leon, un itinéraire dense qui, en cette année de jubilé, permet, dans un temps assez court et grâce au choix des étapes et à la qualité de la conférencière, d'avoir une vision globale des différents aspects du chemin et de découvrir, lors de parcours à pied judicieusement choisis, la vie des pèlerins et le sens de l'accueil des habitants. Le prix comprend les vols Paris/Valladolid et Saint-Jacques/Paris, le transport en car, le logement en hôtel 2 et 3 étoiles (supplément de 980 F, 149 €, pour une chambre individuelle) avec petits déjeuners, 4 repas et l'assurance rapatriement. Renseignements auprès d'Univia Plus (tél. : 01-42-79-08-65).

**SCANDITOURS**

**LE SPECIALISTE LEADER DES PAYS NORDIQUES**

CIRCUIT ACCOMPAGNE  
**FJORDS ET MONTAGNES**  
8 JOURS  
A PARTIR DE  
**8 990 F\***  
PENSION COMPLETE

CROISIERE A BORD DE L'EXPRESS COTIER  
**A LA DECOUVERTE DE LA NORVEGE AUTHENTIQUE**  
13 JOURS  
**10 100 F\***  
PENSION COMPLETE A BORD  
Départs quotidiens

CIRCUIT ACCOMPAGNE  
**FEERIES D'ISLANDE**  
11 JOURS  
A PARTIR DE  
**14 330 F\***  
DEMI-PENSION

SCANDITOURS est une marque du Groupe KUONI

TEL : 01 42 85 64 30  
et agences de voyages



DISPARITIONS

Jürgen Fuchs

Un ancien dissident est-allemand

L'ÉCRIVAIN et ancien dissident est-allemand Jürgen Fuchs est mort, dimanche 9 mai à Berlin, à l'âge de quarante-huit ans d'une leucémie.

Né à Reichenbach en 1950, étudiant en psychologie à l'éna, Jürgen Fuchs commence à écrire en 1971, puis entre au Parti communiste de RDA, le SED, pour « mener des changements et décrire l'appareil de l'intérieur ». Qualifié de « contre-révolutionnaire » et de « calominateur contre l'Etat », il est exclu, avant la fin de ses études, du parti, de l'université et interdit de publication. Avec d'autres intellectuels, il proteste vivement en 1976 lorsque son ami le chanteur contestataire est-allemand Wolf Biermann est expulsé de RDA et déchu de sa nationalité est-allemande. L'éclat lui vaut de passer neuf mois dans les geôles de la Stasi, la police politique, à Berlin Niederschönhausen, avant de se faire à son tour expulser de RDA et déchoir de sa nationalité en 1977.

Il est encore en prison lorsque paraît à Hambourg son livre Gedächtnis Protokoll (Procès-verbaux

de la mémoire), qui décrit notamment les entretiens avec les responsables de l'université de l'éna avant son exclusion. Plus tard, il décrira ses expériences en prison et dans l'armée populaire de RDA. « La méthode documentaire apparaît alors comme la seule arme qui reste à l'individu contre la violence surpuissante de l'Etat », écrit la Frankfurter Allgemeine Zeitung.

LES FICHIERS DE LA STASI

Après la chute du mur, Jürgen Fuchs travaille sur les crimes de la RDA et met en garde contre l'oubli de la réalité des crimes de la dictature communiste. Combattant intraitable des collaborateurs de la police secrète, il s'intéresse particulièrement aux liens des artistes avec la Stasi. Il fut même quelque temps collaborateur de la fondation Gauck, chargée d'étudier les fichiers de la police politique est-allemande.

Son dernier ouvrage, Magdalena, présenté en 1998 à la Foire de Leipzig, décrivait la Stasi et son travail à la fondation Gauck.

Arnaud Leparmentier

ÉMILE DANOËN, écrivain populiste, est mort à Meudon, vendredi 7 mai, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Né le 20 janvier 1920 dans le Finistère, élevé au Havre, Emile Danoën - de son vrai nom Emile Orvoën - s'installe à Marseille durant la guerre et gagne sa vie comme violoniste ambulancier. C'est là qu'il rencontre les animateurs des Cahiers du Sud auxquels il collabore. Son premier roman, Cerf-volant, paraît en 1942. Viendront ensuite, chez Julliard, La Queue à la pègre (1949), L'Heureuse aventure (1950), Une Maison soufflée aux vents (qui lui vaut le Prix populiste en 1951)... En 1958, Gallimard publie un de ses romans, Le Conseiller hippique. Critique littéraire à Ce soir, chroniqueur dans diverses publications - Les Lettres françaises, Europe, Mystère Magazine, Les Cahiers du

peuple -, Emile Danoën se voulait, comme l'écrivait Léon Dery dans Les Cahiers du Sud, un « romancier de la vie et, dans l'épaisseur du quotidien, du retentissement de la vie dans les esprits, les âmes ». Il laisse plusieurs romans inédits à caractère autobiographique sur ses années en Bretagne et au Havre.

JOURNAL OFFICIEL

Au Journal officiel daté dimanche 9 - lundi 10 - mardi 11 mai sont publiés :

Mines antipersonnel : un décret pris pour l'application de l'article 7 de la loi tendant à l'élimination des mines antipersonnel ; un décret instituant une Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Catherine et Michel JULLIEN, ont le plaisir de faire part de la naissance de

Marie, Aline, France, 3,4 kg, 50 cm.

La maman qui se remet tout sourire et Michel le papa, tout fier, qui jure qu'elle lui ressemble.

Anniversaires de naissance

- Sarcelles.

13 mai 1981-13 mai 1999.

Dix-huit ans et tant de rives nouvelles à aborder ! Dix-huit milliers de baisers pour un très joyeux anniversaire

Laure !

Maman, Vava, Tarik et tous ceux qui t'aiment.

- Aujourd'hui,

Adrien Prebet

a deux ans. Joyeux anniversaire.

Le Cendre, et bientôt Dallet...

- Le 13 mai, à Meylan,

naissaient

Serge et Alain

Bon anniversaire !

Michel, François, Jean-Louis.

13 mai 1981-13 mai 1999.

Sophie,

dans Le Monde du 21 mai 1981, tes parents et tes trois frères annonçaient fièrement ta naissance,

Déjà dix-huit ans, la « majorité »... le monde est à toi,

Que ta vie soit belle !

Que tes dix-huit ans soient la source d'un bonheur infini !

Bon anniversaire à notre belle femme.

Maman et tous ceux qui t'aiment dans cette famille qui s'est élargie au fil des années

15, avenue du Monoplan, B. 1150 Bruxelles.

Décès

- Le président de l'Institut Charles-de-Gaulle, le conseil d'administration, les membres de l'Institut Charles-de-Gaulle, ont le regret de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Louise de BEA, chevalier de la Légion d'honneur, médaille de la Résistance, croix de guerre 1939-1945, médaille commémorative des services volontaires dans la France libre.

Les obsèques auront lieu le samedi 15 mai 1999, à 10 h 30, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

35, avenue Marceau, Paris-16<sup>e</sup>.

- Régina Resnik Blatas

à l'immense douleur d'annoncer le décès de son époux bien-aimé,

Arbit BLATAS, artiste peintre et sculpteur, officier de la Légion d'honneur,

à New York, le 27 avril 1999, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Une cérémonie commémorative sera célébrée le 1<sup>er</sup> juin 1999 à New York.

Les autres cérémonies prévues à Venise et à Paris seront annoncées ultérieurement par voie de presse.

- Francine,

son épouse Laurence, sa fille, ont la grande douleur d'annoncer le décès de

Emile DANOËN, né ORVOËN en 1920, écrivain

Prix populiste 1951 pour « Une maison soufflée aux vents » (Julliard)

Les obsèques ont lieu dans l'intimité ce mercredi 12 mai 1999, au cimetière de Meudon.

2, rue des Ménagères, 92190 Meudon.

(Lire ci-contre.)

- Truyes (Indre-et-Loire).

M. et M<sup>me</sup> Robert Denis, M. et M<sup>me</sup> Roger Guion, M. et M<sup>me</sup> Paul Belilly,

Ses enfants, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants,

Et toute la famille, ont la tristesse de faire part du décès de

M. André Léopold DENIS, directeur d'école honoraire, officier des Palmes académiques,

survenu le 9 mai 1999, dans sa quatre-vingt-seizième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, ce mercredi 12 mai, à Truyes.

21, rond-point de l'Esplanade, 67000 Strasbourg, 16, rue Saint-Michel, 37520 La Riche.

30, rue Baudin, 92400 Courbevoie, 51, rue de Veaugodet, 37320 Truyes.

- M. et M<sup>me</sup> Charles-Pierre Grobot, Leurs enfants, petits-enfants, et arrière-petits-enfants,

Et tous ses amis, ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Jean-Jacques FASSIN.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

30, rue de La Menantille, 88100 Saint-Dié.

Claude GENET, photographe,

nous a quittés le 11 mai 1999.

Elisa Aboucaya, sa compagne,

Ulysse, Samuel, Rebbecca, ses enfants,

Suzanne Genet, sa mère,

Elisabeth, Jacques, Françoise, Patrick et Bénédicte, ses frères et sœurs,

Leurs conjoints et leurs enfants, Rose et René

Lawrence, Caroll, David Aboucaya, Anate, et leurs enfants, Julie, Sarah, Thomas et Mat,

Sylvain Zyssmann, Bruno, Lili, Hélène, Michèle, Patricia, Charles et leurs enfants,

Richard, Marie, François-Pierre, Laurent, Martin et Charles-Ambroise,

Et tous ceux qui ont aimé son sourire et ses facéties, se réuniront, le mardi 18 mai, à 11 heures, au crématorium du Père-Lachaise.

- M. et M<sup>me</sup> Jérôme Hussein Desenonges, ses enfants,

Julie et Clément, ses petits-enfants,

Sa famille, ses élèves, ses amis, ont la tristesse de faire part du décès de

Pierre HUSSENOT DESENONGES, instructeur d'arts plastiques,

survenu, le 20 avril 1999, à La Rochelle.

L'inhumation a eu lieu dans l'intimité.

- Roger Saliou, Monique Saliou, Ollivier Gloux et Aurélien,

ont la tristesse de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Suzanne SALIOU, née THUAIRE,

leur épouse, mère et grand-mère,

survenu le 11 mai 1999.

61, rue François-Marquès, 65000 Tarbes, 11, boulevard du Temple, 75003 Paris.

- Aix-en-Provence.

Les familles Serra et Boillot font part du décès de

M. René SERRA,

survenu le 2 mai 1999, à Pékin.

- Franck,

son fils, Et sa famille,

ont la douleur d'annoncer le décès de

Alain VALAS,

survenu, à Paris, le 10 mai 1999.

Une cérémonie aura lieu en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, ce mercredi 12 mai, à 14 heures.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

CARNET DU MONDE TARIFS 99 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 136 TTC - 20,73 €
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €
NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES 520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES
Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €
THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €
COLLOQUES - CONFÉRENCES : Nous consulter
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42 - Fax : 01.42.17.21.36
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

Associations communiquez vos Assemblées générales tous les jours dans le Carnet Tarif à la ligne 120 F TTC / 18,29 €
☎ 01.42.17.39.80 Fax : 01.42.17.21.36

RUBRIQUE IMMOBILIÈRE Parution lundi daté mardi
TARIF ABONNÉS : FORFAIT 5 LIGNES (26 caractères ou espaces par ligne)
2 Parutions : 430 F TTC / 65,55 €
4 Parutions : 600 F TTC / 91,46 €
100 F TTC / 15,24 € la ligne suppl.
- Bouclage vendredi 12 h. -
☎ 01.42.17.39.80 Fax : 01.42.17.21.36

- M. Johannés Van Leeuwen, M<sup>me</sup> Sabine Baffray, M. Jacob Van Leeuwen, M<sup>me</sup> Françoise Capitani, Alexia, Pauline et Claude Van Leeuwen, ses enfants et petits-enfants, ont la tristesse de faire part du décès de
M<sup>me</sup> Catharina Thérésia VAN LEEUWEN, née KRAMER, survenu le 6 mai 1999.
Les obsèques ont eu lieu le mardi 11 mai 1999, au cimetière d'Arbonne-la-Forêt (Barbizon, Seine-et-Marne).
J. Van Leeuwen, Route neuve 7, CH 1700 Fribourg (Suisse).
J. J. Noordhoek Van Leeuwen, Willem I laan 4, 3299 A. V. Maasdam (Pays-Bas).

- Michèle, Marie-France, Maurice, ses enfants, et leurs conjoints, Ses petits-enfants et son arrière-petite-fille, ainsi que sa famille et ses proches, ont la tristesse de faire part du décès de

M. Marcel VOGNE,

survenu le 4 mai 1999, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

5, impasse de la Tranquillité, 92140 Clamart.

- M. et M<sup>me</sup> Pierre Zarka, M. et M<sup>me</sup> Guy Karsanti, M. Guy Zarka, M. et M<sup>me</sup> Philippe Smadja, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de

M<sup>me</sup> Sylvain ZARCA, née Èlise MAAREK,

dans sa quatre-vingt-dixième année.

Elle a rejoint son époux,

Sylvain ZARCA, décédé le 19 juillet 1981.

Les obsèques ont lieu ce mercredi 12 mai 1999, à 14 heures, au cimetière du Montparnasse, où l'on se réunira à l'entrée principale.

Anniversaires de décès

Mai 1979-mai 1999. Jean-Louis SABARLY.

L'espace au Dhaulagiri - le temps - vingt années, ne nous auront pas séparés de ta jeunesse généreuse, joyeuse, entreprenante.

Ceux qui t'aiment essaient de continuer à vivre de tes valeurs, car ils savent que

« L'Amour ne passera jamais »

25, résidence Elysée, 78170 La Celle-Saint-Cloud.

La Flamme

- Le 8 mai 1999, pour le cinquante-quatrième anniversaire de la victoire à l'Arc de triomphe à Paris et avec le soutien de Léonce Deprez, député du Pas-de-Calais,

Le comité contre les exterminations était représenté dans les tribunes des anciens combattants et déportés par Marc Boissière et Colette Azoulay, peintre de l'itinérante flamme éternelle de Dachau.

Assemblée générale

- L'assemblée générale annuelle de la Société internationale d'histoire de l'affaire Dreyfus se tiendra le mardi 18 mai 1999, à partir de 17 h 30, au Centre culturel Malher, 9, rue Malher, Paris-4<sup>e</sup>.

Communications diverses

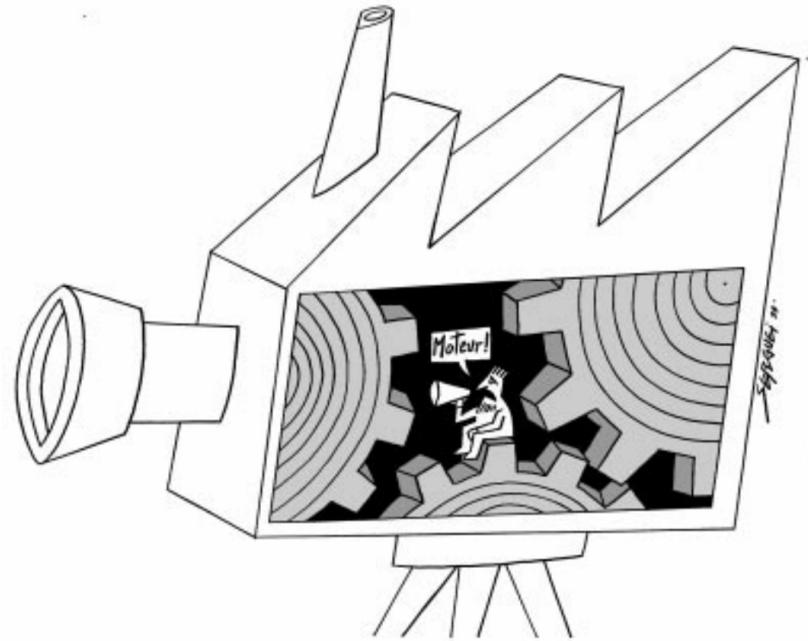
- Création du Centre de recherche et d'études de spiritualité cartusienne (ordre des chartreux) - CRESC, à la Faculté des lettres de l'Institut catholique de Paris, le 18 mai 1999, à 18 heures, 21, rue d'Assas, Paris-6<sup>e</sup>. Entrée libre. Renseignement et invitation au 01-44-39-52-88.

SOUTENANCES DE THÈSE 83F TTC - 12,65 € la ligne Tarif Etudiants 99

souhaitez la fête des mères le 30 mai dans le carnet
Spécial
fête des mères
tarif: 83F TTC la ligne
tel: 01 42 17 29 96
tel: 01 42 17 29 94
fax: 01 42 17 21 36

CAHIERS DU CINEMA CAHIERS CINEMA DU CINEMA
TODO SOBRE MI MADRE ALMODOVAR : LE CINEMA A CŒUR OUVERT
CONVERSATION AVEC CATHERINE DENEUVÉ PAR OLIVIER ASSAYAS
RAOUL RUIZ GAGNE SON PARI : PROUST EN SCÈNE
CHIARA MASTROJANNI : OLIVEIRA À LA LETTRE
535 MAI 99
NUMÉRO 535 - MAI 99 SPÉCIAL CANNES
40F - Chez votre marchand de journaux





## Les logiques opposées de Canal+ et TPS

**CANALSATELLITE** (1,16 million d'abonnés) est déteu à 70 % par Canal+, TPS (880 000) appartient à TF 1, M 6, France Télévision, Suez-Lyonnais des eaux et France Télécom. Ces deux opérateurs satellitaires se font tout petits dès qu'il est question de films. « Si l'on compte les préachats de TPS et ceux effectués par les chaînes hertziennes qui sont actionnaires de TPS, leur apport au cinéma est plus important que celui de Canal+ », affirme Marc-André Feffer, vice-président de Canal+. « Le système actuel est concurrentiel et permet à TPS de se développer [dans le cinéma]. TPS cherche à obtenir une discrimination positive et agit comme s'il était une minorité opprimée », renchérit Denis Olivvennes, secrétaire général du groupe.

Le bouquet présidé par Patrick Le Lay accuse Canal+ de ne pas lui laisser une part suffisante du gâteau cinématographique, alors que le marché de la télévision payante en France est extensible. Affirmant que le groupe de Pierre Lescuré ligote les producteurs de cinéma et leur interdit tout accès à la concurrence, TPS a demandé au Conseil de la concurrence de trancher le litige qui l'oppose à Canal+ sur le « paiement à la séance » (films diffusés en télévision et payables à l'unité). Bien qu'elle invoque un *statu quo* jusqu' alors admis par

tous, la chaîne cryptée a été condamnée en première instance, le 24 novembre 1998, à payer 10 millions de francs d'amendes. Elle a fait appel. La Cour rendra son arrêt le 15 juin.

### « FLUIDITÉ DES DROITS »

L'autre point de friction concerne la « chronologie des médias » : l'ordre selon lequel un film peut passer à la télévision après sa sortie en salle. Et plus encore la « fluidité des droits », ou le droit pour un acheteur de geler durant une période fixe les possibilités de redistribuer une œuvre après son passage sur sa propre antenne. TPS veut créer une seconde « fenêtre de diffusion » imprescriptible, ce qui signifie le droit de diffuser un film après son exploitation sur Canal+ et avant son passage sur les chaînes en clair. Cette formule permet, en principe, à TPS d'accéder à de nombreux titres et aux producteurs de bénéficier d'une ressource supplémentaire.

Ce que conteste Canal+ (et les producteurs membres du BLOC) qui considère que cette nouvelle diffusion dévaloriserait le passage précédent (sur Canal+) et postérieur (sur une chaîne en clair). Pis, Canal+ estime que les actionnaires de TPS peuvent se concerter pour acheter les droits des films, d'abord en crypté sur le bouquet numé-

rique puis en clair sur leurs chaînes respectives. TPS souligne que cette deuxième fenêtre existe déjà bel et bien pour les films américains, vendus par les majors avec lesquelles Canal+ a signé d'importants contrats capitalistiques (avec notamment Warner à 20 % dans CanalSatellite, ou encore les diffusions de chaînes appartenant à Disney et à Ted Turner).

Marc-André Feffer rétorque que Canal+ finance davantage les films français (en moyenne 6,4 millions de francs) que les Américains (4 millions de francs). Et affirme que le système actuel permet de conserver une réelle diversité au cinéma français et favorise mathématiquement la création de plus de 130 longs métrages par an. Selon Canal+, si l'on adoptait le schéma prôné par TPS, il n'y aurait plus que cinquante à soixante gros films chaque année.

Aucune des deux parties n'a réussi à rallier à ses thèses l'ensemble des professionnels du cinéma. On ne sait pas qui, du Conseil de la concurrence, des professionnels eux-mêmes ou du gouvernement jouera les messagers de la paix pour obliger tous les acteurs à conclure un accord global. Le seul absent est le spectateur, qui devrait pourtant jouer un rôle primordial.

Nicole Vulser

## Leos Carax, réalisateur de « Pola X » « Je suis passé par des antichambres étranges »

**SON QUATRIÈME FILM**, *Pola X*, est présenté le 13 mai au Festival de Cannes et sort à la même date. Quelques jours avant cette échéance, il arrive dans ce grand hôtel parisien, flanqué de deux petits chiens blancs. Il leur ressemble, beau d'une beauté insolite, pas jolies. Il semble moins éfflanqué qu'il y a huit ans, quand *Les Amants du Pont-Neuf* sortait dans une atmosphère d'hallali contre l'artiste. Le film, imparfait, n'aurait pas la force de faire taire les boyeurs. Depuis, on a vu passer son ombre dans la forêt bosniaque en guerre ou dans les rues de Paris. Et il a réalisé *Pola X*, dont Cannes a souhaité s'assurer la première mondiale. Leos Carax va avoir quarante ans.

« Comment êtes-vous sorti de l'épisode des Amants du Pont-Neuf ? »

« J'éprouvais une déception intime qui s'était généralisée en dégoût du cinéma, surtout en dégoût du milieu du cinéma. J'ai toujours ressenti un rejet, après chaque film, mais jamais d'une façon aussi abso-

lue. A la sortie des Amants du Pont-Neuf, il fallait le défendre, quoi que j'en ai pensé, à cause de toute cette histoire d'argent et de tout ce temps aussi que cela avait pris, quatre ans d'une vie, c'est beaucoup. Et pas que de la mienne. Entre vingt et trente ans, j'ai fait trois films pratiquement avec les mêmes gens, ce qui était une grande chance : chef-opérateur, acteur, producteur. A la fin des Amants, tout ça a explosé, le producteur est mort... J'en suis venu à regarder comme un échec mes dix ans de cinéma, où j'étais allé chercher un prétexte à vivre.

« Vous vous êtes retrouvé seul ? »

« Il m'est arrivé dans ces années-là de faire le cent pas en cherchant les numéros de téléphone que je devais appeler, pour parler d'un film ou parler du cinéma. Comme s'il manquait un numéro dans mon carnet. J'avais le sentiment d'avoir des comptes à rendre à ceux qui m'ont poussé à faire du cinéma, et qui sont morts. Cinéastes ou pas, célèbres ou connus de moi seul.

« Pola X vous a permis d'apurer ces dettes symboliques ? »

« Après *Les Amants du Pont-Neuf* je croyais sincèrement ne jamais refaire du cinéma. Pour y revenir, je suis passé par des antichambres étranges. Adapter *Pierre ou les ambiguïtés*, de Herman Melville, était logique : je l'avais lu à l'âge du héros, dix-huit ans, comme s'il avait été écrit spécialement pour moi. Le livre faisait comme un pont entre avant et après cette décennie de films.

« Comment décidez-vous d'écrire ce scénario ? »

« En octobre 1991, au moment de la sortie des Amants, j'avais écrit une première version, très mauvaise, de toute façon le film était impossible à envisager parce que je ne trouvais ni Pierre ni Isabelle. Quelques années plus tard, en rencontrant Katerina Golubeva, j'ai pensé que j'avais Isabelle et, deux ans plus tard, en faisant la connaissance de Guillaume Depardieu, que j'avais Pierre. Je ne peux pas faire autrement. J'ai subi d'énormes pressions pour remplacer Denis Lavant après sa blessure durant le tournage des Amants, mais je ne voyais personne pour le remplacer. Pour moi, la part principale de l'écriture consiste à trouver les acteurs et les décors.

« Vient le moment où il faut sortir dans la rue avec son scénario, chercher un producteur. »

« Quelques-uns m'avaient appelé. Après *Les Amants*, ils n'étaient pas trente-six... Lorsque je m'étais réaccoutumé à l'idée de faire du cinéma, je me disais que ce ne serait pas en France. L'anglais est ma langue maternelle, j'ai toujours voulu faire un film en anglais, je savais que je trouverais des appuis en Amérique - bien que mes films

n'y aient jamais été distribués - ou au Japon. Au moment du plus grand isolement, le producteur Kenzo Horikoshi m'a donné de l'argent, une avance sur un film futur. Ensuite, grâce à Claire Denis dont il avait produit *J'ai pas sommeil*, j'ai rencontré Bruno Pesery, qui a été d'accord pour produire *Pola X*.

« C'est un film moins spectaculaire, moins virtuose que les précédents. »

« Il donne cette impression, parce qu'il n'y a pas de travellings, il n'y a pas le même côté chorégraphique, le sujet ne s'y prêtait pas. Et tout ce qui pouvait me rappeler le passé n'était pas très bien venu.

« Vous affrontez, en revanche, de nouveau la question du réalisme dans la manière de filmer la misère. »

« Je ne tourne pas des documentaires, plutôt du mélodrame. Mais si le regard s'arrête sur la convention, on est dans un qui-proquo. Dans *Les Amants*, les personnages étaient des clochards, tout le monde a son idée sur la représentation des clochards ou la manière dont il ne faut pas les représenter... Je ne me pose jamais ce type de questions.

« Dans Pola X, il y a aussi des gens riches et heureux. »

« Ce qui m'a bloqué un moment, je ne savais pas comment les caractériser. Je ne montre jamais des classes sociales en tant que telles. J'ai choisi une actrice, Catherine Deneuve, une maison en Normandie, des arbres, une lumière qui me semblait convenir à la situation et je crois que cela suffit.

« Vous ne vous sentez pas tenu par un point de vue sociologique, même si vos films renvoient à un état de la société ? »

« Les télévisions ont payé », comme on dit dans la profession.

« De l'autre côté, les grands groupes propriétaires de salles (Gaumont, UGC, Pathé) ont massivement opté pour une logique dominée par l'immobilier : l'amortissement des investissements énormes consentis pour la construction des multiplexes - on vient de passer la barre des cinquante en France - a incité davantage encore à la distribution de produits ultra-commerciaux, essentiellement les superproductions hollywoodiennes. En devenant distributeurs l'une de Disney et l'autre de Fox, Gaumont et UGC sécurisaient l'approvisionnement et la rentabilité de leurs installations. En contrepartie, les majors françaises jouent aujourd'hui un rôle mineur dans la production et la diffusion du cinéma français dans sa diversité, dont ils auraient dû être les premiers soutiens.

« CONSTRUCTION D'UN GHETTO »

Ecartelé entre la logique de pré-financement et celle d'une politique placée sous le signe de l'immobilier, le cinéma, sa singularité, son « impureté » fondée sur la continuité de principe unissant l'ensemble des types de films, est menacé. Cette singularité est précieusement ce qu'a maintenu, contre coups de vents internes et raz-de-marée audiovisuel, la législation en France depuis la Libération. Lorsque Nicolas Seydoux, patron de Gaumont, première société française de cinéma par l'âge, par le prestige et par le chiffre d'affaires, déclare : « il semblerait logique que le film subventionné aille dans la salle subventionnée » (*Le Film français* du 16 avril), il prononce l'arrêt de mort de la conception « française », ou européenne, ou seulement non hollywoodienne, non purement industrielle du cinéma qui, en droit, donnait à chaque producteur la possibilité de faire exister tous les types de films, à chaque salle la possibilité de montrer tous les types de films.

« LOGIQUE IMMOBILIÈRE »

Côté producteurs, et dans le sillage de Canal+, sont réunis des acteurs économiques qui, s'appuyant sur les réglementations imposées par les gens de cinéma et l'Etat aux pôles de diffusion - l'ORTF, les chaînes en clair publiques puis privées, Canal+, enfin, depuis 1984, et éventuellement demain les chaînes par satellite -, ont pris l'habitude de financer les films « en amont ». Dans ce cadre, la faisabilité économique d'un film tient à la capacité de son producteur à mobiliser sur son projet les sommes que les chaînes sont réglementairement obligées de dépenser dans le cinéma. A la limite, le résultat sur l'écran, et ce que ce résultat - le film, donc - suscite chez les specta-

teurs ne compte plus : « Les télévisions ont payé », comme on dit dans la profession.

« De l'autre côté, les grands groupes propriétaires de salles (Gaumont, UGC, Pathé) ont massivement opté pour une logique dominée par l'immobilier : l'amortissement des investissements énormes consentis pour la construction des multiplexes - on vient de passer la barre des cinquante en France - a incité davantage encore à la distribution de produits ultra-commerciaux, essentiellement les superproductions hollywoodiennes. En devenant distributeurs l'une de Disney et l'autre de Fox, Gaumont et UGC sécurisaient l'approvisionnement et la rentabilité de leurs installations. En contrepartie, les majors françaises jouent aujourd'hui un rôle mineur dans la production et la diffusion du cinéma français dans sa diversité, dont ils auraient dû être les premiers soutiens.

« Le film comporte une scène d'amour physique très explicite, dont on imagine qu'elle n'a pas dû être évidente à réaliser. »

« J'ai dit jadis que je ne ferais jamais de scènes de nu. C'était aussi une réaction aux années 80, avec ces jeunes nouvelles actrices qui semblaient devoir être prises systématiquement en force, contre un mur... Dans le scénario de *Pola X*, il n'était pas prévu qu'on voit Pierre et Isabelle faire l'amour, puis il m'a semblé qu'il fallait les montrer qui s'endorment avant, et ils se réveilleraient et le feraient quand même. Et ce n'est pas ce qui s'est imposé au moment du tournage, et de la relation telle qu'elle s'était créée entre Guillaume et moi. La question de la fidélité au roman ne se posait plus, un chapitre se termine par un baiser ou quelque chose de plus, à partir de ce moment Pierre se met à écrire ce bouquin trop grand pour lui et il délaisse sa sœur, physiquement et davantage. Ça, je le comprends bien, j'ai décidé de l'explicitier. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

# La double cassure d'une profession en danger

« Les télévisions ont payé », comme on dit dans la profession.

« De l'autre côté, les grands groupes propriétaires de salles (Gaumont, UGC, Pathé) ont massivement opté pour une logique dominée par l'immobilier : l'amortissement des investissements énormes consentis pour la construction des multiplexes - on vient de passer la barre des cinquante en France - a incité davantage encore à la distribution de produits ultra-commerciaux, essentiellement les superproductions hollywoodiennes. En devenant distributeurs l'une de Disney et l'autre de Fox, Gaumont et UGC sécurisaient l'approvisionnement et la rentabilité de leurs installations. En contrepartie, les majors françaises jouent aujourd'hui un rôle mineur dans la production et la diffusion du cinéma français dans sa diversité, dont ils auraient dû être les premiers soutiens.

« CONSTRUCTION D'UN GHETTO »

Ecartelé entre la logique de pré-financement et celle d'une politique placée sous le signe de l'immobilier, le cinéma, sa singularité, son « impureté » fondée sur la continuité de principe unissant l'ensemble des types de films, est menacé. Cette singularité est précieusement ce qu'a maintenu, contre coups de vents internes et raz-de-marée audiovisuel, la législation en France depuis la Libération. Lorsque Nicolas Seydoux, patron de Gaumont, première société française de cinéma par l'âge, par le prestige et par le chiffre d'affaires, déclare : « il semblerait logique que le film subventionné aille dans la salle subventionnée » (*Le Film français* du 16 avril), il prononce l'arrêt de mort de la conception « française », ou européenne, ou seulement non hollywoodienne, non purement industrielle du cinéma qui, en droit, donnait à chaque producteur la possibilité de faire exister tous les types de films, à chaque salle la possibilité de montrer tous les types de films.

« LOGIQUE IMMOBILIÈRE »

Côté producteurs, et dans le sillage de Canal+, sont réunis des acteurs économiques qui, s'appuyant sur les réglementations imposées par les gens de cinéma et l'Etat aux pôles de diffusion - l'ORTF, les chaînes en clair publiques puis privées, Canal+, enfin, depuis 1984, et éventuellement demain les chaînes par satellite -, ont pris l'habitude de financer les films « en amont ». Dans ce cadre, la faisabilité économique d'un film tient à la capacité de son producteur à mobiliser sur son projet les sommes que les chaînes sont réglementairement obligées de dépenser dans le cinéma. A la limite, le résultat sur l'écran, et ce que ce résultat - le film, donc - suscite chez les specta-

teurs ne compte plus : « Les télévisions ont payé », comme on dit dans la profession.

« De l'autre côté, les grands groupes propriétaires de salles (Gaumont, UGC, Pathé) ont massivement opté pour une logique dominée par l'immobilier : l'amortissement des investissements énormes consentis pour la construction des multiplexes - on vient de passer la barre des cinquante en France - a incité davantage encore à la distribution de produits ultra-commerciaux, essentiellement les superproductions hollywoodiennes. En devenant distributeurs l'une de Disney et l'autre de Fox, Gaumont et UGC sécurisaient l'approvisionnement et la rentabilité de leurs installations. En contrepartie, les majors françaises jouent aujourd'hui un rôle mineur dans la production et la diffusion du cinéma français dans sa diversité, dont ils auraient dû être les premiers soutiens.

J.-M. F.

## NOUVEAUX FILMS

### LE DOUBLE DE MA MOITIÉ

■ Thierry Monttino (Bernard Giraudeau), grand couturier parisien, apprend que sa femme Cécile (Zabou) le trompe avec son attaché de presse, Jérôme (Marc Lavoine), et que les deux amants envisagent de le déposséder de son entreprise. Mais Monttino découvre aussi que sa femme, grande bourgeoisie snob, a une sœur jumelle version punk, Suzy (Zabou), qui vient d'arriver de Marseille après avoir mis son pied dans les parties basses de son Jules, un beau méridional. Le programme de Monttino, et partant du film, consista à mitonner une vengeance aux petits oignons, en éloignant temporairement Cécile afin de la remplacer par Suzy auprès de Jérôme. Hormis quelques loufoqueries bienvenues (Jérôme rendu fou par une machine à ultrason commandée à distance par Monttino) et une Zabou qui s'acquittait honnêtement de sa double interprétation, le film emprunte visiblement sa formule au théâtre de boulevard le plus archaïque. Cela le rend ni pire, ni meilleur, mais simplement plus honnête que nombre de comédies branchées qui masquent leur désuétude et leur conservatisme sous les fausses audaces des effets numériques ou de la transexualité.

Jacques Mandelbaum  
*Film français de Yves Amoureux. Avec Bernard Giraudeau, Zabou, Marc Lavoine. (1 h 35).*

### LE BARBIER DE SIBÉRIE

La critique de ce film présenté au Festival de Cannes paraîtra dans Le Monde du 14 mai.

### POLA X

La critique de ce film présenté au Festival de Cannes et qui sort en salles le 13 mai, paraîtra dans Le Monde du 14 mai.

Sophocle

## Œdipe roi

mise en scène Laurent Gutmann

6 - 30 mai (sauf le 9 mai)

Théâtre de Gennevilliers

Centre Dramatique National

Location 01 41 32 26 26



# KIOSQUE

LE MONDE / JEUDI 13 MAI 1999

## EN VUE

■ **Jamie Shea**, porte-parole de l'OTAN, soutenait, en 1978, sa thèse de doctorat sur « Le rôle des intellectuels dans la mobilisation de l'opinion publique pendant la première guerre mondiale ».

■ Un rapport sollicité par le gouvernement britannique veut obliger les adolescents, pères précoces, à verser des pensions alimentaires avec « leur argent de poche ».

■ « Nous espérons le meilleur, mais nous nous préparons au pire », a conclu, mardi 11 mai, à Brême en Allemagne, **George Robertson**, ministre britannique de la Défense, estimant : « D'un côté, Milosevic pourrait très bien craquer bientôt », ajoutant aussitôt : « De l'autre, il pourrait très bien continuer à s'obstiner ».

■ Des pirates de Hongkong ont pénétré les sites informatiques du gouvernement américain, les couvrant de graffiti chinois.

■ Le gouvernement du Bangladesh renverra chez elle trois millions de personnes venues s'entasser dans les bidonvilles de Dacca, après avoir quitté leur village chassés par la faim.

■ Comme un premier domestique s'était grièvement blessé en s'évadant à l'aide d'un drap de lit du vingt-neuvième étage du grand hôtel du Caire où l'émir **Turki ben Abdel Aziz**, frère du roi **Fahd d'Arabie**, a coutume de séquestrer ses employés de maison, **Youssef Ezzeddine** a préféré, dimanche 9 mai, attirer l'attention des passants en sortant tout nu sur le balcon.

■ Les salariés de France Télécom, mécontents de la privatisation de leur restauration collective, se sont attablés sur le Vieux-Port pour partager un « repas de lutte », après avoir mené une opération « escargot », mardi 11 mai à Marseille.

■ **Adam Mroczkowski**, diplômé d'une école d'hôtellerie, vient d'emporter un appel d'offres de la mairie de Varsovie pour la concession des latrines situées près du stade de football du club de Legia, qu'il aménagera en buvette.

■ Un commerçant de l'Ain, cité à comparaître devant un tribunal de Grenoble, aurait volé, par mesure d'économie, deux urinoirs sur la place du village de La Frette en Isère, pour les installer dans sa discothèque non loin de Belley.

■ Un juge de Cardiff, alerté depuis par son greffier, a révisé sa sentence : il avait entendu « coupable » - un juré ayant toussé à l'instant où son voisin chargé d'annoncer le verdict prononçait « non coupable » -, et aussitôt condamné l'accusé à deux ans de prison.

*Christian Colombani*

ÉLOIGNEMENT géographique, complexité des héritages historiques, culturels et ethniques : la guerre en Yougoslavie n'est pas « leur » guerre. Mais le bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade a brusquement raidi les Asiatiques et relancé le débat qui est, depuis le début de l'offensive des forces de l'OTAN, au cœur des préoccupations : la légitimité de cette offensive et, en arrière-plan, le monopole des principes humanitaires que s'arroge l'OTAN. Dans un commentaire incisif, intitulé « Fracture dans la thèse humanitaire unipolaire », le chef du bureau européen de l'Asahi Shimbun, Kazumoto Momose, souligne, lundi 10 mai, les contradictions d'une action menée au nom de principes humanitaires mais qui se traduit par des résultats opposés.

### DANS LA PRESSE RFI

Dominique Burg ■ L'hypothèse de la naissance d'une extrême droite suffisamment ropolinée pour être un allié présentable de la droite républicaine, cette hypothèse perd chaque jour de son crédit. Il n'y a pas que Jean-Marie Le Pen qui s'en réjouira. Bruno Mégret devait être l'architecte visionnaire de cette re-composition politique à l'italienne. Il n'est pour le moment que le fossoyeur de son projet (...) Quand il avait organisé sa dissidence, en décembre puis en janvier derniers, il avait derrière lui la moitié voire la majorité de l'appareil du parti, et

### msn.co.uk

■ Les salariés de France Télécom, mécontents de la privatisation de leur restauration collective, se sont attablés sur le Vieux-Port pour partager un « repas de lutte », après avoir mené une opération « escargot », mardi 11 mai à Marseille.

QUELQUE PART dans le centre de Londres, deux femmes et deux hommes, vêtus d'un simple peignoir blanc, sont enfermés isolément, chacun dans une pièce, sans nourriture ni objets personnels. Leur détention, qui a commencé lundi 10 mai à 11 heures, doit durer cent heures, soit un peu plus de quatre jours. Sauf cas d'urgence, leurs geôliers ne viendront pas les voir. Pourtant, ils ne sont pas coupés du monde, car ils disposent chacun d'un ordinateur connecté à Internet et d'une carte de crédit. Ce sont des volontaires participant à une expérience menée sous la direction de Helen Petrie, professeur de psychologie à l'université de Hertfordshire, avec le soutien de Microsoft Network (MSN). Agés de trente à soixante-sept ans, ils ont été sélectionnés parmi plusieurs centaines de candidats recrutés par voie de presse.

L'objectif est double : d'une part, on va savoir s'il est désormais possible, à Londres, d'acheter et de se faire livrer de quoi se nourrir, se vêtir et se distraire, en utilisant uni-

« Cinq semaines après le déclenchement des opérations aériennes en Yougoslavie, qui avaient pour but de mettre un terme aux batailles entre Serbes et Kosovars d'origine albanaise, on ne peut que constater que s'est mis en place un processus de destruction et de violence qui échappe à ceux qui l'ont commencé et qui tue au nom des "principes humanitaires" », écrit l'Asahi Shimbun. Le but de l'opération était d'assurer la sécurité et les droits des Albanais du Kosovo, poursuit le quotidien. Or non seulement l'armée serbe ne s'est toujours pas retirée de ce territoire, mais le « nettoyage ethnique » s'est intensifié et un nombre croissant de Yougoslaves qui ne participaient pas à la répression sont devenus des victimes et soutiennent désormais un gouvernement rien moins que démocratique.

autant d'adhérents. Puis sont venus les revers. Bruno Mégret n'a pas conquis l'espace médiatique, ses candidats, lors des partielles, ont subi autant de défaites que ceux de Jean-Marie Le Pen, son propos est resté inaudible. Et voilà que la justice vient de lui porter un coup très sérieux. Sur le terrain de la légitimité.

### LCI

Pierre Luc Séguillon ■ La décision de justice vient donc confirmer le décret de la politique : il y a désormais en France deux partis d'extrême droite. Jean-Marie Le Pen récupère le monopole de l'enseigne « Front national » et, du



« Une guerre pour la justice », « Une guerre pour l'humanité » sont les expressions employées par le président Clinton ou le premier mi-

même coup, la légitimité historique. Bruno Mégret devra proposer un identique produit politique sous l'étiquette homonymique, mais néanmoins différente de « Mouvement national ». Mais cette décision de justice, qui réjouit très logiquement Jean-Marie Le Pen et suscite l'ire de Bruno Mégret, n'est qu'événement anecdotique. Le déclin des deux formations est désormais inscrit dans les faits. Le divorce des deux hommes a eu pour effet de casser la vitrine frontiste. Réunis, Jean-Marie Le Pen et Bruno Mégret associaient le charisme du bateleur et le sens de l'organisation de l'ingénieur. Séparés, ils se nuisent réciproquement.

nistre Tony Blair. « Mais la réalité n'est guère conforme à ces grands mots. Les opérations aériennes ont provoqué une tragédie encore plus grande, amplifié la haine et le ressentiment entre Serbes et Kosovars d'origine albanaise. Comment pouvons-nous encore parler d'action humanitaire ? », s'interroge l'auteur de l'article.

### PRINCIPES ACCAPARÉS

Beaucoup de questions ont été posées depuis le début de ce conflit (légitimité de l'action de l'OTAN sans un aval du Conseil de sécurité de l'ONU, efficacité d'opérations uniquement aériennes, capacité coercitive des superpuissances pour enrayer un conflit ethnique). Mais, plus gravement, poursuit-il, se pose un autre problème : en agissant en dépit de

### THE TIMES

■ Les conséquences diplomatiques du bombardement de l'ambassade de Chine à Belgrade pourront être limitées, le temps passant ; ses conséquences politiques, non. Une seule erreur grossière a encore aggravé le malaise de l'opinion, de plus en plus persuadée que cette guerre est conduite de façon fondamentalement frivole. L'OTAN patauge ; et ce n'est pas parce que l'Alliance ne peut pas l'emporter sur Slobodan Milosevic, un adversaire nettement plus faible qu'elle, mais en raison des limites paralysantes imposées à ses chefs militaires par leurs maîtres politiques.

l'opposition de la Russie et de la Chine, les Etats-Unis et l'Europe se sont arrogé le monopole de la décision. En l'absence d'un contre-poids à la superpuissance américaine, l'OTAN est devenue « le gendarme du monde en rejetant les Nations unies à la marge, comme si elles ne pouvaient plus faire face aux crises internationales ».

« Le pouvoir conduit souvent à l'arrogance. Et l'OTAN ne fait pas exception. Les membres de l'alliance affirment que leur action est soutenue par la communauté internationale. Mais on ne peut avoir une approche objective de la réalité qu'à la lumière d'opinions contradictoires. Or, aujourd'hui, c'est l'ère de la social-démocratie. Et elle se traduit aux Etats-Unis et dans beaucoup de pays d'Europe par l'unilatéralisme. Lorsque des forces politiques qui se réclament du pacifisme recourent à la force, le débat contradictoire, qui est à la base de la démocratie, tend à se refermer. Le cas de la charismatique administration de Tony Blair est révélateur. Une fois qu'il s'est engagé à soutenir les opérations aériennes, le gouvernement britannique ne peut plus faire marche arrière. La situation catastrophique au Kosovo est le résultat de cet accaparement unilatéral des principes humanitaires » par les membres de l'OTAN, conclut l'Asahi, qui estime que l'accord intervenu au sein du G8 est la seule chance pour l'OTAN de passer des bombardements à la recherche d'une paix négociée sans perdre la face.

*Philippe Pons*

### SUR LA TOILE

#### INTERNET EN FRANCE

■ Selon une étude réalisée par l'Association française des fournisseurs d'accès et de services Internet (AFA), en collaboration avec Médiamétrie, la France comptait 1,5 million d'abonnés à Internet en avril 1999. Les particuliers utilisant un modem et une ligne téléphonique (et non pas une ligne spécialisée) ont totalisé pour ce même mois 12,9 millions d'heures de connexion. En ce qui concerne le commerce électronique, l'étude note que 89 % des achats sont effectués par des hommes et 11 % seulement par des femmes.

#### SIDA

■ La nouvelle édition du Répertoire national des essais thérapeutiques VIH-sida de l'association Arcat-Sida est disponible sur Internet. Son objectif est de « donner accès en temps réel à une information scientifique exhaustive, actualisée et fiable sur l'état de la recherche clinique et thérapeutique ». Le site propose par ailleurs des renseignements pratiques de destination du grand public, des informations sur les colloques et conférences consacrés au sida, des articles et un forum de discussion. [www.arcat-sida.org](http://www.arcat-sida.org)

*Yves Eudes*

## Vivre à Londres pendant cent heures avec Internet et 500 livres sterling



quement Internet et une carte de crédit - sans dépasser 500 livres (environ 5 000 francs) pour les quatre jours. D'autre part, les cobayes utilisent leur temps libre pour mener à bien des recherches personnelles sur le Web : Emma, trente ans, veut obtenir tous les renseignements ad-

ministratifs pour préparer son déménagement vers l'Australie ; Robin, quarante-six ans, cherche de l'aide pour rédiger son CV, et peut-être même pour trouver du travail - ou au moins l'adresse d'une école de massage gratuite... Parallèlement, toutes les deux heures, ils

doivent répondre à un questionnaire à choix multiples, pour faire savoir s'ils se sentent gais ou tristes, et indiquer leur degré de frustration, de relaxation, d'optimisme et d'énergie, à mesure que se prolonge leur face-à-face avec le Net.

Comme il se doit, l'événement est public : les internautes du monde entier peuvent voir ce qui se passe dans chacune des pièces grâce à des minicaméras numériques diffusant des photos en temps réel sur le site de MSN (rubrique Virtually Naked) et communiquer avec les reclus sur un canal de dialogue en direct : ceux qui enverront les conseils de « survie » les plus judicieux recevront une bouteille de champagne.

Dès vendredi soir, Helen Petrie publiera sur Internet les premiers résultats de son étude, à partir d'un dépouillement des réponses à son questionnaire. Dans les semaines suivantes, elle rédigera une communication en bonne et due forme. Elle espère qu'une grande revue scientifique sera intéressée.

## Le blues du fantassin par Alain Rollat

COMBIEN DE TEMPS allons-nous rester l'arme au pied ? J'ai des fournis dans mon fusil, mon général. Ma rage belliqueuse commence à rouiller. Pourquoi laissez-vous l'ennemi m'intoxiquer ? Comment pouvez-vous permettre à notre propagande de se faire l'écho de la sienne ? Même le journal de 20 heures de France 2 se démobilise. On y racontait, mardi soir, l'exode tragique de la famille Iberdemaj. L'une des filles, Melyde, qui était coiffeuse à Pec, narrait par le détail ses six semaines d'errance à travers le Kosovo. Elle disait le massacre de son père, de son frère, de ses oncles. Son témoignage, plein de larmes retenues, était bouleversant. Celui de son oncle Haxhi, maître d'école, n'était pas moins horrible. Il expliquait comment il était revenu chez lui, une nuit, pour enterrer ses morts en cachette : « Je n'ai pas pu les identifier, disait-il, on les

avait coupés en morceaux... » Eh bien ! ce mardi soir, ces images tragiques ne faisaient même plus la une de l'actualité. Elles étaient reléguées en cinquième position, en bas de page, après le feuilleton quotidien des affaires Virenque, Le Pen, Bonnet, Dumas... Dois-je en conclure que notre guerre contre « l'innommable » n'est plus prioritaire ?  
Se pourrait-il, mon général, que notre état-major se soit laissé mollir par les chinoiseries psychologiques de l'adversaire ? Le cinéma de Pékin n'était pourtant qu'un coup monté. D'où croyez-vous que le tyran de Belgrade tire son art d'instiller le doute ? Ce n'est pas un bleu, il a lu Sun Tse : « Corrompez tout ce qu'il y a de mieux chez l'ennemi, altérez sa confiance, troublez son gouvernement, semez la dissension chez ses chefs... » Nos grognards albanais ne s'y laissent pas prendre. Avez-vous entendu, sur TF 1, ce qu'ils

murmurent ? « Si les Serbes tirent des troupes, c'est pour rem placer des troupes fatiguées par des troupes fraîches. Ils ne partiront pas du Kosovo tant que les troupes de l'Otan n'y entreront pas. » Fiez-vous à eux. Sinon, après avoir perdu la bataille au sol, nous perdrons toute la guerre.

Le moment me semble donc venu, mon général, de sonner la charge. A la guerre, c'est avec les cavaliers et les fantassins qu'on fait les belles omelettes. J'ai d'ailleurs l'homme qu'il vous faut pour mener l'assaut à l'ouï fait. L'idée m'est venue à Tirana, dans la tranchée humanitaire, au lendemain de la rediffusion du Jour le plus long, en entendant, sur TF 1, les pompiers de Perpignan, mes copains, chanter « Parlem catala ». Ils taquinaient leur ancien préfet qui montrait sur ses grands chevaux quand on lui parlait catalan. Que Bernard Bonnet soit notre John Wayne !

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois. Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex. Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique. Fields for name, address, postal code, and bank details.

Le blues du fantassin par Alain Rollat. COMBIEN DE TEMPS allons-nous rester l'arme au pied ? J'ai des fournis dans mon fusil, mon général. Ma rage belliqueuse commence à rouiller. Pourquoi laissez-vous l'ennemi m'intoxiquer ? Comment pouvez-vous permettre à notre propagande de se faire l'écho de la sienne ? Même le journal de 20 heures de France 2 se démobilise.

MERCREDI 12 MAI

GUIDE TÉLÉVISION

MAGAZINES

- 19.10 et 20.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
19.30 Les Grands Débats politiques. Face à face avec Guy Mollet 24 janvier 1966 [1/2]. Histoire
20.00 20h Paris Première. Cannes. Paris Première

- 20.35 Les Fils de David. Planète
20.45 La Maison Windsor. Histoire
20.55 Diana. All You Need is Love. Téva
21.00 Le Cinéma de Catherine Deneuve. Canal +

MUSIQUE

- 19.10 La Jeune Fille et la Mort, de Schubert. Par le Quatuor Alvan Berg. Mezzo
20.10 Mouvement de quatuor, de Schubert. Par le Quatuor Neues Zuercher. Mezzo
20.45 Gilberto Gil & Grupo Acoustico. Bruxelles 1995. Mezzo
20.59 Soirée Alicia Alonso et son ballet de Cuba. Muzzik

TÉLÉFILMS

- 20.30 Le Grand Môme. Jacques Éraud. Festival
20.40 L'Obsession de Patt Bennett. John Nicotella. RTL 9
20.50 Le Corps d'un homme. Claude-Michel Rome. O. M 6
21.10 La Mère de nos enfants. Jean-Louis Lorenzi. France 2

SÉRIES

- 20.40 Homicide. La vie dissolue de Pomy Johnson. Série Club
21.25 Le Caméleon. Mister Lee (v.o.). Série Club
21.50 Trois hommes sur le green. Mon pire ami (v.o.). Canal Jimmy
22.15 Brooklyn South. L'amour brutal (v.o.). Série Club
22.15 Friends. The One Where Rachel Smokes (v.o.). Canal Jimmy
0.15 New York Police Blues. De quoi je me mêle (v.o.). Canal Jimmy

DOCUMENTAIRES

- 20.15 Reportage. Tory, voltigeur humanitaire. Arte
20.25 Rome secrète. [3/10]. De la Piazza Venezia au Capitole. Odyssée

PLANÈTE

17.55 Philippe Soupault et le surréalisme. Menée par Bertrand Tavernier et Jean Aurenche, en 1982, cette rencontre avec le cofondateur du surréalisme français (3 x 52 min diffusées jusqu'au 30 mai) est un beau morceau d'anthologie. La langue de Soupault, qui a alors près de quatre-vingt-cinq ans, est bien accrétée dans ses évocations de tel ou tel compagnon de route de l'aventure surréaliste. Un régal.

ARTE

20.50 Good Luck for your Country ! Dans ce documentaire des « Mercredis de l'Histoire », Jean Druon nous fait découvrir de l'intérieur comment le processus de libéralisation qui déferle dans le monde a été mis en œuvre en Europe, avec l'exemple de la privatisation des télécommunications. Le réalisateur donne une visibilité extraordinaire au fonctionnement de la société libérale.

FRANCE 3

Hommage à Dirk Bogarde : 23.05 Mort à Venise ■■■ Un compositeur allemand, vieux et malade, s'éprend d'un bel adolescent rencontré dans un palace à Venise ; il s'attache à ses pas sans oser lui parler. Il entre en agonie. La mise en scène de Visconti rejoint les intentions et la philosophie du roman de Thomas Mann, adapté d'une façon très personnelle. L'interprétation désespérée de Dirk Bogarde est à la mesure de cette œuvre douloureuse (v.o.).

FILMS

- 18.55 La Vie de bohème ■■ Aki Kaurismäki (France - Suède, 1991, N., 100 min) O. Cinéstar 2
19.00 Voyage en Italie ■■■ Roberto Rossellini (Italie, 1953, N., v.o., 80 min) O. Ciné Classics
19.30 Travelling avant ■■■ Jean-Charles Tacchella (France, 1987, 115 min) O. Cinétoile
20.30 La Lettre ■■ William Wyler (Etats-Unis, 1940, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics
20.30 Greystoke, la légende de Tarzan ■■■ Hugh Hudson (Grande-Bretagne, 1983, 130 min) O. Ciné Cinéma 2
21.25 Le Cinéma de Papa ■■ Claude Berri (France, 1970, 95 min) O. Cinétoile
21.50 L'Anguille ■■ Shohei Imamura, Daisuke Tengan et Motofumi Tomikawa (Japon, 1997, v.o., 115 min) O. Canal +
22.05 ...comme elle respire ■■■ Pierre Salvadori (France, 1998, 100 min) O. Canal + vert
23.00 La Grande Fandangole ■■ HC Potter (Etats-Unis, 1939, N., v.o., 90 min) O. Cinétoile
23.45 Le Goût de la cerise ■■ Abbas Kiarostami (Iran, 1997, v.o., 94 min) O. Canal +
23.45 Kissed ■■ Lynne Stopkewich (Canada, 1996, 80 min) O. Canal + vert
0.10 La Charrette fantôme ■■ Julien Duvivier (France, 1939, N., 90 min) O. Ciné Classics



- 0.35 Milan noir ■■ Ronald Chammah. Avec Isabelle Huppert (France - Suisse, 1987, 80 min) O. Ciné Cinéma 2
0.40 Sàïlor et Lula ■■ David Lynch (Etats-Unis, 1989, v.o., 120 min) O. Cinéstar 1
1.10 Les Chariots de feu ■■ Hugh Hudson (Grande-Bretagne, 1981, v.o., 110 min) O. Ciné Cinéma 3

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
18.25 Exklusif.
19.05 Le Bigdil.
19.50 Clic & Net.
20.00 Journal, Le Résultat des courses.
20.42 Boom, Météo, Trafic infos.
20.50 Sagas. Monaco fête son prince. Rainier intime. Monaco et ses stars. Festivités du jubilé. Demain, le prince Albert.
22.55 52 sur la Une. Les pistards de tous les dangers.

FRANCE 2

- 18.45 Ce soir P.O.M.
19.15 1 000 enfants vers l'an 2000.
19.20 Qui est qui ?
19.55 et 21.00 Tirage du Loto.
20.00 Journal. Élections israéliennes.
20.50 Météo, Point route.
21.10 La Mère de nos enfants. Téléfilm. Jean-Louis Lorenzi. O.
22.55 Ca se discute. Quelle vie d'adulte pour les enfants maltraités ?
1.00 100 ans de sport.
1.05 Journal, Météo.
1.25 Le Cercle. Cannes.

FRANCE 3

- 17.45 Ce soir P.O.M.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information.
19.40 Football. En direct. Coupe de l'UEFA. Finale : Marseille - Parme.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 Mort à Venise ■■■ Film. Shohei Imamura, Daisuke Tengan et Motofumi Tomikawa (v.o.). O.
1.10 Pourquoi ? Comment ? Le cinéma en action.

CANAL +

- En clair jusqu'à 21.00
18.30 et 19.50 Nulle part ailleurs. 52e Festival de Cannes.
19.10 Cérémonie d'ouverture. En direct de Cannes.
20.30 Le Journal du Festival.
21.00 Le Cinéma de Catherine Deneuve.
21.50 L'Anguille ■■ Film. Shohei Imamura, Daisuke Tengan et Motofumi Tomikawa (v.o.). O.
23.45 Le Goût de la cerise ■■ Film. Abbas Kiarostami (v.o.). O.

ARTE

- 19.00 Le Feu, une histoire brûlante.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Tony, voltigeur humanitaire.
20.50 Les Mercredis de l'Histoire. Good Luck for Your Country ! Le libéralisme en questions.
21.50 Les Cent Photos du siècle.
21.54 Musica. 21.55 Belcanto, les grands ténors. [2/3] Beniamino Gigli. 22.25 S.O.A.P. La compagnie de Rui Horta.
23.35 Profil. La Tentative de l'impossible, René Magritte.
0.25 La Lucarne. Bibione, Bye Bye One.

M 6

- 19.50 Ciné 6 Spécial Cannes.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Décrochage info. Une journée avec...
20.50 Le Corps d'un homme. Téléfilm. Claude-Michel Rome. O.
22.40 La Captive. Téléfilm. Xaver Schwarzenberger. O.
0.25 De quel droit ?

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique. Kurt Masur [3/5].
20.30 Agora.
21.00 Philambule.
22.10 Fiction. Festival de Cannes 99.
23.00 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Le Violoncelle et l'Orchestre. Œuvres de Szymanowski, Lutoslawski, Chostakowitch.
22.30 Musique pluriel.
23.07 Les Greniers de la mémoire. Invité : Lalo Schifrin, compositeur.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Sonate pour piano et violon K 306, de Mozart.
20.40 Le 20e anniversaire de l'Ensemble Clément Janquin.
21.45 Les Soirées... (suite).
22.10 The Turn of the Screw. Opéra de Britten. Par l'Orchestre symphonique du Théâtre royal de la Monnaie, dir. A. Pappano.

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

- 20.40 Thema : le Kosovo. De la crise à la guerre. La stratégie de l'Otan. La stratégie serbe. Carnet de route d'un reporter au Kosovo. Déserteurs serbes. Opposants serbes. Les femmes de la guerre. L'offrande balkanique. Arte
13.30 Envoyé spécial. Les années 90. Kremlin les coulisses. Au nom de la forme. Histoire
14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Retour à la campagne ou villages en sommeil ? La Cinquième
16.10 et 20.10 Le Talk Show. Avec Patrick Cauvin et Marianne James. LCI
17.15 Le Débat L'éducation. LCI
17.30 Les Grands Débats politiques. Face à face avec Guy Mollet 24 janvier 1966 [1/2]. Histoire
19.00 Rive droite, rive gauche. Spécial Cannes. Paris Première
19.10 et 0.10 Le Rendez-vous de Ruth Elkrief. LCI
18.30 Nulle part ailleurs. Festival de Cannes. Invités : Suède. Canal +
20.00 20h Paris Première. Cinéastes de Palme. Invités : Claude Lelouch ; Bernardo Bertolucci ; Robert Altman ; James Ivory. Paris Première
20.05 Temps présent. Femmes productrices à Hollywood. Guerre au Kosovo : Sloba et Mira. Le siècle en images : Paul VI à Jérusalem. TSR
21.00 Envoyé spécial. Prostitution, les rues de San Francisco. La crise du porc. La clef des champs. France 2
21.05 Savoir plus santé. Alzheimer : Quoi de neuf ? TV 5
23.10 La Preuve par trois. Les étudiants. Orientation. Ressources. Logement. Santé. France 3
23.50 Le Club. Invité : Gilles Jacob. Ciné Classics

SPORTS EN DIRECT

- 19.10 Les Armes de la victoire. [6/12]. Le Harrier. Planète
19.40 Philippe Soupault et le surréalisme. [1/3]. Planète
19.55 Moulay Hassan, Aïssaoui. Odyssée
20.15 Reportage. Athlétisme, la filière black. Arte
20.35 Cinq colonnes à la une. Planète
20.40 Les Authentiques. Jazz à Marciac. Odyssée
20.45 La Maison Windsor. [3/3]. 1945-1992. Histoire
21.30 La Deuxième Révolution russe. [28]. La bataille pour la glasnost. Planète

- 22.20 Les Fils de David. Planète
22.25 Bronx 1969-1989. 13ème RUE
22.35 Qu'est-il arrivé à Butch Cassidy et le Kid ? Odyssée
23.15 Les Légendes de l'horreur. [1/4]. Frankenstein. TMC
23.15 Les Tribus indiennes. [20/20]. Les Iroquois. Planète
23.30 Inde, naissance d'une nation. Odyssée
0.00 Egon Schiele. Vie et œuvre. Odyssée

SPORTS EN DIRECT

- 14.00 Cyclisme. Grand Prix de Wallonie. Eurosport
16.00 et 20.00 Tennis. Internationaux messieurs d'Italie. Eurosport
16.45 Cyclisme. Tour des Asturies. Pathé Sport
18.00 Athlétisme. Grand Prix IAAF. Meeting de Doha (Qatar). Eurosport

MUSIQUE

- 19.05 Concerto brandebourgeois n° 3, de Bach. Par le Scottish Chamber Orchestra, dir. Raymond Leppard, clavecín. Muzzik
19.50 L'Oiseau de feu, de Stravinsky. Par le Philadelphia Orchestra, dir. Eugène Ormandy. Mezzo
21.00 Horowitz à Londres. Œuvres de Scarlatti, Chopin, R. Schumann, Rachmaninov, Scriabine. Muzzik
21.45 Don Juan de Strauss, par Karl Böhm. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm. Mezzo
22.05 Concerto pour piano n° 19 de Mozart, par Karl Böhm. Par l'Orchestre philharmonique de Vienne, dir. Karl Böhm. Mezzo
23.20 Nice Jazz Festival 1998. Avec Laurent de Wilde, Jacky Terrasson, Prysm, Michel Petrucciani. Muzzik

DOCUMENTAIRES

- 18.30 Ghetto. Histoire
19.00 Voyages, voyages. Oulan-Bator. Arte

FRANCE-CULTURE

8.32 Berbères : origines et permanence. Réalisées par Philippe Modol, cinq émissions sur les Berbères du 10 au 14 mai, ce peuple millénaire dont les us et coutumes irriguent les pourtours du bassin méditerranéen, de la Libye aux Canaries. A l'aide de spécialistes de renom, ce voyage qui va des origines à l'actualité de la « berbérité » fascine par son érudition, mais pêche toutefois par l'oubli de pans d'une riche culture.

CINÉ CINÉMA 1

22.45 Soleil trompeur ■■■ Près de Moscou, en 1936, la journée d'été que s'approprie à passer Kotov avec sa jeune femme Maïroussia et sa fille bascule dans l'horreur. L'arrivée inopinée d'un ex-ami de Maïroussia, membre de la police politique stalinienne, coûtera sa carrière et sa vie au beau Kotov. Une interprétation remarquable, une atmosphère à la Tchekov, pour un film qui rata la Palme d'or à Cannes en 1994 (v.o.).

FRANCE 2

Hommage à Dirk Bogarde : 23.10 The Servant ■■■ Sur un scénario de Harold Pinter, Joseph Losey filme avec une sobriété exemplaire la lente et implacable prise de pouvoir d'un valet de chambre, interprété par le génial Dirk Bogarde, sur son employeur (James Fox). Aucun film n'a sans doute décrit avec cette précision critique le processus d'humiliation et de déchéance d'un homme pour un autre. Ce huis clos étouffant réalisé en 1963 est un véritable chef-d'œuvre (v.o.).

JEUDI 13 MAI

FILMS

- 20.30 L'Entrepreneur Monsieur Petrov ■■■ Mark Sandrich (EU, 1937, N., v.o., 110 min) O. Ciné Classics
20.30 Haut, bas, fragile ■■ Jacques Rivette (Fr., 1994, 170 min) O. Cinéstar 1
20.30 Tolérance ■■ Pierre-Henry Salfati (Fr., 1989, 100 min) O. Ciné Cinéma 2
20.30 City Hall ■■ Harold Becker (GB - EU, 1995, v.o., 110 min) O. Ciné Cinéma 3
20.35 Les Chariots de feu ■■ Hugh Hudson (GB, 1981, 115 min) O. Ciné Cinéma 1
20.40 La Quatrième Dimension ■■ J. Landis, S. Spielberg, J. Dante et G. Miller (EU, 1983, 105 min) O. RTL 9
20.40 L'homme est une femme comme les autres ■■ Jean-Jacques Zillbermann (Fr., 1997, 100 min) O. Canal + vert
20.50 Le Jeune Marié ■■ B. Stora (Fr., 1982, 105 min) O. M 6
20.55 Un héros très discret ■■ Jacques Audiard (Fr., 1995, 110 min) O. France 3
20.55 Alice ■■ W. Allen (EU, 1990, 110 min) O. Téva
21.00 Je vous salue Marie ■■ Jean-Luc Godard (Fr. - Suil., 1983, 110 min) O. Paris Première
22.10 Un après-midi de chien ■■ Sidney Lumet (EU, 1975, v.o., 125 min) O. Canal Jimmy
22.20 Orphée ■■ Jean Cocteau (Fr., 1949, N., 90 min) O. Ciné Classics
22.20 Belle époque ■■ Fernando Trueba (Fr. - Esp., 1992, v.o., 105 min) O. Ciné Cinéma 3
22.30 Serial Lover ■■ James Huth (Fr., 1998, DD, 80 min) O. Canal +



- 22.45 Soleil trompeur ■■ Nikita Mikhalkov. Avec Oleg Mendlikov (Fr. - Rus., 1994, v.o., 150 min) O. Ciné Cinéma 1
23.25 Les Pilleurs ■■ Walter Hill (EU, 1992, 100 min) O. 13ème RUE
0.05 Soudain, l'été dernier ■■ Joseph L. Mankiewicz (EU, 1960, N., v.o., 115 min) O. Cinétoile



- 23.10 The Servant ■■■ Joseph Losey. Avec Dirk Bogarde, James Fox (GB, 1963, N., v.o., 120 min) France 2
23.25 Les Pilleurs ■■ Walter Hill (EU, 1992, 100 min) O. 13ème RUE
0.05 Soudain, l'été dernier ■■ Joseph L. Mankiewicz (EU, 1960, N., v.o., 115 min) O. Cinétoile

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

- TF 1
15.30 Le Bonheur au galop. Téléfilm. Bob Clark. O.
17.10 Vidéo gag.
17.30 Melrose Place. O.
18.25 Exklusif.
19.05 Le Bigdil.
19.50 Clic & Net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Le Juge est une femme. Danses avec la mort. O.
22.45 Made in America. Un vrai petit ange. Téléfilm. Bryan Michael Stoller. O.
0.25 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

- 13.50 Le Salaire de la peur. Film. Henri-Georges Clouzot. O.
16.15 Tercé.
16.30 Dellaventura. O.
17.15 Nash Bridges. O.
18.00 Sauvez le Neptune. Film. David Greene. O.
19.55 1 000 enfants vers l'an 2000.
20.00 Journal, Météo.
21.00 Envoyé spécial. Prostitution, les rues de San Francisco. La crise du porc. P-5 : La clef des champs.
23.10 The Servant ■■■ Film. Joseph Losey (v.o.).
1.10 Journal, Météo.
1.30 La 25e Heure. Laïla.

FRANCE 3

- 14.45 Lawrence d'Arabie ■■ Film. David Lean. O.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 Un livre, un jour.
18.55 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa Si La.
20.30 Tout le sport.
20.55 Un héros très discret ■■ Film. Jacques Audiard. O.
22.45 Météo, Soir 3.
23.10 La Preuve par trois. Les étudiants. Orientation. Ressources. Logement. Santé.
0.05 Espace francophone. Guinée : le professeur Mohammed L. Camara.
0.35 Nocturnales. Anne-Sophie Mutter : récital Beethoven.

CANAL +

- 15.00 Le Dernier Parrain. Téléfilm. Graeme Clifford. O.
17.25 La Nuit des Guignols. La Fiction. Téléfilm. Bruno Lejean. O.
En clair jusqu'à 20.40
18.30 et 19.40 Nulle part ailleurs.
19.29 Le Journal du Festival.
20.40 L'Effet papillon ■■ Film. Fernando Colomo. O.
22.25 On vous rappellera... Court métrage. Nicolas Bedos. O.
22.28 Les F.A.E.L.L. Lyonel Kouro. O.
22.30 Serial Lover ■■ Film. James Huth. O.
0.00 La Porte aux sept serrures. Film. Alfred Vohrer. O.
1.35 Hockey NHL.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les codes du CSA
O Tous publics
O Accord parental souhaitable
O Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
O Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
⊗ Interdit aux moins de 18 ans

LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.30 La Cinquième rencontre... Justice, société : Retour à la campagne ou villages en sommeil ?
16.00 Une femme sans histoire. Téléfilm. Alain Tasma. O.
17.30 100 % question.
17.55 Les Lutres du Bengale.
18.30 Le Monde des animaux.
19.00 Voyages, voyages.
19.45 Météo, Arte info.
20.15 Reportage. Athlétisme, la filière black.
20.40 Soirée thématique. De quoi je me mêle : Spécial Kosovo. De la crise à la guerre. La stratégie de l'Otan. La stratégie serbe. Débat : Stratégie. Carnet de route d'un reporter au Kosovo. Déserteurs serbes. Opposants serbes. Les femmes de la guerre. Débat. L'offrande balkanique. Débat.

0.10 Les Aventures du prince Ahmed ■■ Film. muet de Lotte Reiniger. O.

- 1.20 Une affaire d'honneur ■■ Film. Ken Russell (v.o.). O.

M 6

- 13.40 Le Grand Tremblement de terre de Los Angeles. Téléfilm. Larry Elikann [1 et 2/2]. O.
16.55 Tarzan et le safari perdu ■■ Film. Bruce Humberstone. O.
18.20 Chérie, j'ai rétréci les gosses. O.
19.20 Mariés, deux enfants. O.
19.50 Ciné 6 Spécial Cannes.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.10 Notre belle famille. O.
20.40 Passé simple junior.
20.50 Le Jeune Marié ■■ Film. Bernard Stora. O.
22.35 Profiler. Copie conforme. O. A l'image des maîtres. O.
0.25 La Maison de tous les cauchemars. Le gardien des abysses. O.

RADIO

FRANCE-CULTURE

- 20.02 Les Chemins de la musique. [4/5].
20.30 Agora. Martin de la Soudière.
21.00 Lieux de mémoire.
22.10 For intérieur. Jean Vanier.
23.00 Nuits magnétiques (rediff.).
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.00 Résonance 1999. Concert par La Stagione Frankfurt, dir. Michael Schneider : Don Quichotte, de Teleman.
22.30 Musique pluriel. Œuvres de Wernick.
23.07 Papillons de nuit.

RADIO CLASSIQUE

- 20.15 Les Soirées. Quintette G 391, de Boccherini. 20.40 Rudolf Kempe, chef d'orchestre. Œuvres de Weber, Schubert, R. Strauss, Beethoven, etc.
22.39 Les Soirées... (suite). Rudolf Kempe, chef d'orchestre. Œuvres de Bruch, Brahms, J.E.F. Strauss, Lehár.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

- Les cotes des films
■ On peut voir
■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique
Les symboles spéciaux de Canal + DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

## Et Mabuse meuglait

par Pierre Georges

**LES DOCTEURS** Mabuse, il y en a partout. Même dans les étables américaines et canadiennes. Mabuse, Mabuse, meuglait le bon vieux bœuf aux hormones, gras sur pattes, gonflé à l'hélium ou plutôt au 17 bêta-œstradiol, délicate substance supposée assurer la croissance-éclair du bovidé et réputée garantir la prolifération des cancers humains.

Mabuse, Mabuse ! Vive le bœuf américain ! Et vive les boucheries pharmaceutiques ! Qu'est-ce que je vous sers aujourd'hui, mon bon Monsieur Dupont, de Nemours évidemment. Un petit steak à la testostérone ? Un filet à la progestérone ? Une bavette au zéranol ? Un pot-au-feu à la tremblolène ? Une entrecôte à l'acétate de mélestrol ? Mabuse, Mabuse ! Une guerre peut en cacher une autre. Et ce n'est certes pas parce que nous avons, plutôt mal, gardé les Balkans ensemble que les Américains, leurs agriculteurs et leurs lobbys vont nous faire manger du chimic beef, dopé jusqu'à la moelle !

Ni vache folle, ni bœuf hormoné ! Voilà bien une cause juste. Et la justification d'un bon combat mené par l'Europe contre l'impérialisme survitaminé. La guerre du bœuf va faire rage. L'Europe (*lire ci-contre*) sera considérée, dès ce jeudi, comme « hors-la-loi » au regard des règles de l'Organisation mondiale du commerce. Hors-la-loi et fière de l'être. Pour cause d'embargo réfléchi, têtue, déterminé sur l'importation de viandes aux hormones potentiellement nuisibles à la santé humaine.

L'Europe a pris le maquis, elle assume. Et elle a raison. Les règles du commerce n'autorisent

en rien les débordements du commerce. Et la loi du marché n'exonère en rien les délires du marché. La Commission européenne, fort avisée en l'espèce, a fait plancher sur la question du bœuf aux hormones un comité de huit scientifiques de haut niveau. Dont quatre américains.

Et qu'ont conclu ces huit experts ? Que la consommation de viande bovine contenant des résidus hormonaux peut avoir des effets cancérigènes, mais aussi neurologiques, immunologiques, affectant la croissance et touchant différents processus physiologiques. Ces mêmes experts - précise un collègue spécialisé dont l'article ne passe pas ce jour, chassé par les initiatives surprises du patient Mabuse de Moscou -, ces experts donc ont ajouté une chose : que toute exposition, même limitée, à de tels résidus hormonaux comportait des risques notamment chez les jeunes consommateurs avant l'âge de la puberté.

La cause est entendue. Du moins celle du principe de précaution. La guerre du bœuf aura bien lieu. Et, si l'on ose dire, elle sera saignante. La preuve d'ailleurs : la justification européenne a, à leur demande, tenu secrète l'identité des huit scientifiques, menacés, on le suppose, des pires représailles.

Au-delà, enfin, une interrogation. Les éleveurs américains et canadiens n'ont certes pas le monopole du bœuf aux hormones. Mais ce qui est fraudé ici en Europe, est système, et système légal, là-bas aux Etats-Unis et au Canada. Alors, donc, la vraie question : que sont les enfants de Ralph Nader devenus, pour ingurgiter cette chimie d'étable sans broncher ?

# L'Europe maintient l'embargo sur le bœuf américain aux hormones

L'OMC avait donné à l'UE jusqu'à jeudi 13 mai pour ouvrir ses frontières à ces importations

**BRUXELLES**  
(Union européenne)  
de notre correspondant

L'Europe tente de régler à l'amiable le conflit qui l'oppose aux Etats-Unis et au Canada en raison de l'embargo qu'elle maintient depuis dix ans sur les importations de viande bovine provenant de pays où l'usage d'hormones de croissance est autorisé. Soucieuse d'éviter des représailles unilatérales de la part de Washington et d'Ottawa, ou encore des sanctions commerciales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), elle propose à ses interlocuteurs américains d'arrêter d'un commun accord des compensations au maintien de l'embargo.

Dans un arbitrage rendu début 1998, l'OMC avait donné à l'Union européenne (UE) jusqu'à jeudi 13 mai pour ouvrir ses frontières aux importations de viandes américaines, ou pour présenter une démonstration convaincante du risque encouru en consommant des steaks aux hormones.

Le rapport récemment soumis à

la Commission par son comité scientifique vétérinaire (composé d'experts indépendants) indique que le risque est très réel, qu'il est susceptible d'être aggravé par une administration inappropriée des hormones par les éleveurs, que l'efficacité des contrôles est illusoire, bref que la seule solution sérieuse est l'interdiction. Emma Bonino, la commissaire chargée de la défense des consommateurs et de la santé publique, n'a donc eu aucun mal à faire admettre par le collège européen qu'il était impensable de lever l'embargo. Mardi 11 mai, la Commission a indiqué par lettre à l'OMC que, compte tenu des nouvelles données rassemblées, l'UE ne pourrait régulariser la situation comme il lui avait été demandé.

L'Union cherche maintenant à faire en sorte que l'embargo lui en coûte le moins possible. L'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (dit accord SPS) conclu en 1994, dans le cadre de l'Uruguay Round, lui permettrait d'invoquer devant l'OMC le récent rapport du comité scientifique vé-

térinaire pour, au nom du principe de précaution, interdire à nouveau, avec ainsi une nouvelle base juridique, les importations de bœuf aux hormones. Même si elle n'a pas encore tranché, la Commission ne semble pas désireuse de remettre à nouveau le problème entre les mains de l'OMC.

**200 MILLIONS DE DOLLARS**

A Tokyo, où il assiste à une réunion de la conférence quadrilatérale, dont l'objet est de préparer le nouveau cycle de négociations multilatérales dans le cadre de l'OMC, qui sera lancé à Seattle en décembre, Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission, se proposait de sonder les Américains sur cette idée de compensations. Celles-ci pourraient porter sur un volume de 200 millions de dollars (187 milliards d'euros), qui est supposé correspondre au manque à gagner résultant de l'embargo pour les Etats-Unis. Elles consisteraient en réduction des droits appliquée sur des importations de produits américains

et canadiens.

La manœuvre, qui devrait être avalisée par les Quinze, n'est pas gagnée d'avance. L'administration Clinton a dénoncé dans le rapport du comité scientifique vétérinaire une dérobade de l'Union. Le puissant lobby qu'est l'Association nationale des producteurs de bœuf américains a invité le gouvernement à frapper fort dans le cas où l'UE persisterait dans un comportement présenté comme déloyal. La Commission estime cependant avoir en main quelques atouts dans ce cas, où, contrairement à celui concernant les bananes, l'Europe est unie. En outre, au-delà de leurs protestations, les dirigeants américains pourraient être conscients que le rapport communautaire est plus sérieux qu'ils ne le prétendent et préférer ne pas lui faire trop de publicité, de peur que leurs propres organisations de consommateurs commencent à davantage s'interroger sur la réalité du risque que représente pour la santé le bœuf aux hormones.

Philippe Lemaître

## Perquisition chez Roland Dumas dans l'affaire des statuettes

**LES JUGES** d'instruction Eva Joly et Laurence Vichnievsky ont conduit, lundi 10 mai, une nouvelle perquisition au domicile parisien de Roland Dumas, au cours de laquelle deux statuettes grecques ont été saisies. Le parquet avait ouvert, le 29 avril, une information judiciaire sur l'achat de ces objets d'art antiques, dont un lot avait été acquis en 1990 par Christine Deviers-Joncour grâce à l'argent d'Elf-Aquitaine, puis offert à M. Dumas (*Le Monde* daté 9-10 mai).

Sur les treize pièces achetées par son ancienne compagne, le président du Conseil constitutionnel avait assuré n'en avoir reçu que cinq, précisant que trois avaient été cassées depuis. L'un des défenseurs de M. Dumas, M<sup>e</sup> Jean-René Farthouat, a dénoncé une « procédure scandaleuse ». « Nous sommes en république bananière, a-t-il déclaré. Quand quelqu'un est mis en examen, et qu'il y a une perquisition chez lui, on avise son avocat, ce qui n'a pas été fait. » A ce jour, l'ancien ministre n'est toutefois pas mis en examen dans ce dossier. Il l'est dans un autre dossier, celui qui concerne les détournements commis au préjudice du groupe Elf par M<sup>me</sup> Deviers-Joncour.

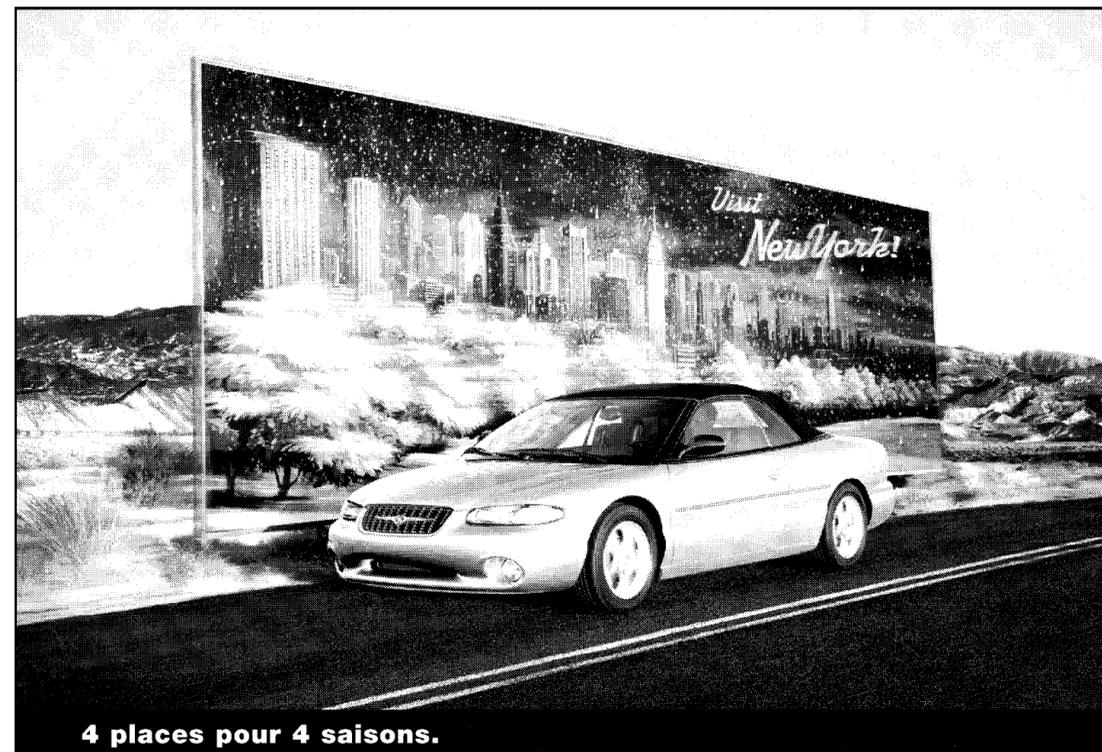
## Le gouvernement veut contraindre les maires à accueillir les gens du voyage

**UN PROJET DE LOI** relatif à l'accueil des gens du voyage a été présenté en conseil des ministres, mercredi 12 mai, par le secrétaire d'Etat au logement, Louis Besson. Il propose de renforcer les obligations à l'égard des communes de plus de cinq mille habitants censées, depuis 1990, aménager des aires de stationnement conformément à un schéma départemental dont le principe a été instauré par la loi Besson du 31 mai 1990. Le gouvernement souhaite, passé un délai de deux ans après l'approbation du schéma, que les préfets puissent acquérir les terrains, réaliser d'office les aires et en imputer les dépenses aux communes récalcitrantes. Seuls les maires respectant leurs obligations pourront, par arrêté, interdire le stationnement « sauvage », précise le projet de loi. Actuellement, trente-deux départements seulement disposent d'un schéma approuvé conjointement par le conseil général et le préfet. Moins du quart des communes de plus de cinq mille habitants ont réalisé des aires d'accueil, dix mille places sont disponibles alors qu'on évalue les besoins à trente mille.

### DÉPÊCHES

■ **SUISSE** : le ministre suisse des transports, Moritz Leuenberger, refuse d'ouvrir un corridor à travers la Suisse pour les camions en transit entre le Sud et le Nord de l'Europe après la fermeture du tunnel du Mont-Blanc, a indiqué la Télévision suisse romande (TSR) mardi soir 11 mai. « Utilisez nos chemins de fer », a répondu Moritz Leuenberger à une demande écrite de son homologue italien, Tiziano Treu, reçue mardi à Berne. L'Italie souhaite l'ouverture d'un corridor routier à travers la Suisse pour les 40 tonnes, nuit et jour, jusqu'à la réouverture du tunnel du Mont-Blanc. Les camions de plus de 28 tonnes n'ont pas le droit de circuler en Suisse. La circulation des camions de tous tonnages est interdite la nuit. - (AFP)

■ **FOOTBALL** : la finale de la Coupe d'Europe OM-Parme, mercredi 12 mai à 20 heures, est diffusée en direct sur le site du Monde : <http://www.lemonde.fr/foot/cplus/index.htm>



4 places pour 4 saisons.

CABRIOLET STRATUS. Élégance des lignes, 4 vraies places, richesse des équipements... Tout fait du Cabriolet Stratus la digne héritière des grands cabriolets américains de légende. Le soleil brille ? Vous décapotez d'une simple pression sur la commande électrique. Le soleil brûle ? Avec la même simplicité, la capote se remet en place pour que vous profitiez de l'air conditionné. Installé confortablement dans le vaste et luxueux habitacle, les bagages bien rangés dans le grand coffre, vous vous laissez transporter. Avec en série sellerie cuir partiel, régulateur électronique de vitesse, système Audio Infinity\* et son changeur CD, tout à bord du Cabriolet Stratus n'est que luxe et volupté. Le Cabriolet Stratus est à découvrir exclusivement chez votre concessionnaire Chrysler à partir de 194 900 F\*. THE SPIRIT OF AMERICA ON WHEELS.™



Chrysler

Pour découvrir et essayer le Cabriolet Stratus :  **36 15 Chrysler**  
1,209Fmm

\*Tarif au 01/01/99 du Cabriolet Stratus 2.0 L1X, Millésime 99. \*\*L'Esprit Américain est en route.